



# De l'exemple de meilleure pratique à la pratique établie:

Boîte à outils sur la mise en œuvre de la stratégie de localisation de la résolution 1325 et des résolutions connexes sur les Femmes et la paix et la sécurité



Développé avec le soutien d'ONU Femmes





# De l'exemple de meilleure pratique à la pratique établie:

Boîte à outils sur la mise en œuvre de la stratégie de localisation de la résolution 1325 et des résolutions connexes sur les Femmes et la paix et la sécurité

Une publication de Global Network of Women Peacebuilders, financée par ONU Femmes.  
© 2018 Global Network of Women Peacebuilders  
Imprimée à New York, New York, États-Unis

**Auteurs**

Mavic Cabrera-Balleza et Agnieszka Fal Dutra Santos

**Auteurs des études de cas**

Therese Grail Lawagan - **Philippines**

Pinky Singh Rana - **Nepal**

Nana Pratt et Amara Sowa - **Sierra Leone**

Robinah Rubimbwa - **Ouganda**

**Co-évaluatrice et réviseuse**

Eleonore Veillet-Chowdhury

**Coordinatrice de publication**

Katrina Leclerc

**Mise en page et conception**

Jim Marpa



Ce projet est distribué sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

N'hésitez pas à utiliser et à citer des sections de cette publication, en citant les auteurs et Global Network of Women Peacebuilders.

**Remerciements**

Nous remercions les participants à la conférence sur la localisation de la résolution 1325 du CSNU à Katmandou, au Népal, pour le partage de leur expérience et de leur expertise en matière de localisation et pour leur contribution à la présente boîte à outils. Nous remercions également les partenaires de GNWP du monde entier pour leurs constants efforts visant à mettre en œuvre la résolution 1325 du CSNU au niveau local, dont un grand nombre sont documentés dans cette publication.

Nous remercions également ONU Femmes pour leur généreux soutien, leur partenariat continu et leurs précieuses contributions au rapport.

Acronymes	6
Avant-propos	7
Introduction	8
À propos de cette boîte à outils	12
SECTION I	14
Comprendre la localisation en tant que stratégie dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques	14
• Le programme Femmes et paix et sécurité et sa mise en œuvre- présentation	14
• Programme de localisation : Justification, fondement, principes et théorie du changement	16
• Financement de la localisation de la résolution 132	25
SECTION II	29
La localisation dans la pratique : Bonnes pratiques et leçons tirées de l'expérience de GNWP	29
• Impact de la localisation	29
SECTION III	40
Comment mettre en œuvre le programme de localisation ?	
• Préparer le terrain pour la localisation	40
• Opérationnaliser les trois composants de la localisation	41
• COMPOSANT 1 : Réunir les acteurs locaux - Atelier sur la localisation	41
• COMPOSANT 2 - Rédaction et adoption de plans d'action locaux, de lois et politiques locales ou de dispositions dans les plans de développement locaux	54
• COMPOSANT 3 : Assurer la mise en œuvre et la durabilité	63
SECTION IV	69
Suivi de l'impact de la localisation	
• Suivi et évaluation - Informations générale	69
• S&E et localisation	70
• Rapport et utilisation des données de S&E	75
ANNEXES	78

## Acronymes

<b>CEDAW</b>	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
<b>OSC</b>	Organisation de la société civile
<b>RDC</b>	République démocratique du Congo
<b>GNWP</b>	Global Network of Women Peacebuilders
<b>ASE</b>	Asie du Sud-Est
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>ONU</b>	Nations Unies
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>ONU Femmes</b>	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
<b>CSNU</b>	Conseil de sécurité des Nations Unies
<b>RCSNU</b>	Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies
<b>FPS</b>	Femmes et paix et sécurité

Il y a plus de dix-huit ans, l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies a modifié le paradigme de la paix mondiale en mettant l'égalité des sexes et les droits des femmes au cœur des efforts de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Elle a reconnu que les femmes ne sont pas seulement des victimes de conflits, mais aussi des bâtisseuses de la paix, des décideuses et des influenceuses. Et ceci a mis en de l'avant le fait qu'une paix durable ne peut être réalisée sans la participation significative des femmes.

La résolution 1325 et les sept résolutions subséquentes sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS) ont constitué une réalisation importante pour les femmes militantes et la société civile du monde entier, et aujourd'hui, les organisations de défense des droits des femmes, en particulier au niveau local, continuent de mettre en œuvre avec détermination le programme de FPS. Cependant, leur travail et leurs réalisations ne sont pas toujours suffisamment reconnus et soutenus, et plusieurs problèmes de mise en œuvre persistent pour la mise en pratique efficace de la résolution 1325.

Par exemple, les femmes restent sous-représentées ou absentes dans les processus décisionnels politiques et les négociations de paix formelles. Sur 1 500 accords signés entre 2000 et 2016, seuls 25 ont défini le rôle de l'engagement des femmes dans la phase de mise en œuvre. Ce déficit se reflète également dans le tableau plus général de l'inégalité et du manque de participation des femmes à la prise de décisions. En 2017, dans les pays en conflit et sortant d'un conflit, seulement 16% des parlementaires étaient des femmes – le même pourcentage que l'année dernière et l'année précédente.

Une façon de travailler pour briser ce cycle consiste à accroître la participation des femmes au niveau local.

Le rapport du Secrétaire général de 2018 au Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité soulignait que, dans de nombreux processus, la mobilisation des femmes et les efforts de médiation au niveau local ont contribué à relancer les discussions, à prévenir la hausse de la violence et à faciliter la fourniture de l'assistance à ceux qui en ont besoin.

À cet égard, la stratégie de localisation du Global Network of Women Peacebuilders (GNWP) est une initiative conçue pour travailler avec les femmes locales afin d'influencer les processus de paix nationaux et internationaux. Les rapports de GNWP indiquent qu'au Népal et aux Philippines, les plans d'action locaux sur la résolution 1325 ont contribué à augmenter le nombre de femmes qui se présentent aux élections locales. En Sierra Leone, les chefs suprêmes qui ont participé aux ateliers de localisation encouragent maintenant les femmes à se présenter à des postes à responsabilités dans les chefferies. Et en Colombie, la stratégie de localisation a fourni aux activistes locaux les outils qui les ont aidés à revendiquer un siège à la table des négociations avec les Forces armées révolutionnaires colombiennes (FARC).

ONU Femmes s'est engagée à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de FPS qui ont un impact positif sur la vie des femmes et des filles, aux niveaux mondial et local. Nous félicitons GNWP d'avoir produit cette boîte à outils, qui fournit des informations pratiques et les directives nécessaires pour adopter la stratégie de localisation dans la mise en œuvre des résolutions FPS. Cette boîte à outils constituera un atout essentiel pour les acteurs de la société civile et les autorités locales et nationales du monde entier, qui s'efforcent quotidiennement de concrétiser les aspirations de la résolution 1325.

Phumzile Mlambo-Ngcuka

Sous-secrétaire-général des Nations Unies et Directrice exécutive d'ONU Femmes

L'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies<sup>1</sup> en 2000 a marqué un tournant historique et une réalisation extraordinaire des militantes pour la paix du monde entier. La résolution 1325 a été suivie par sept résolutions connexes sur les femmes et la paix et la sécurité (FPS) : Résolution 1820 (2008)<sup>2</sup>, 1888 (2009)<sup>3</sup>, 1889 (2009)<sup>4</sup>, 1960 (2011)<sup>5</sup>, 2106 (2013)<sup>6</sup>, 2122 (2013)<sup>7</sup>, et 2242 (2015)<sup>8</sup> du Conseil de sécurité de l'ONU. Ensemble, les résolutions FPS ont modifié le paradigme de la manière dont la communauté internationale réagit aux conflits et à leurs effets persistants. Les résolutions FPS ont établi le cadre normatif pour la participation significative des femmes à la prise de décision, à la résolution des conflits, à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix ; la protection des droits des femmes et des filles ; et la prévention des violences sexuelles et sexistes dans les conflits.

Au 31 octobre 2018, 79 États membres avaient adopté des Plans d'action nationaux (PAN) et d'autres étaient en cours d'élaboration. Des politiques régionales et des Plans d'action régionaux (PAR) tels que le plan d'action régional pour la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les FPS (2010)<sup>9</sup>, le Plan d'action régional de l'Autorité intergouvernementale pour le développement sur les FPS (2011-2015)<sup>10</sup>, le Plan d'action régional pour le Pacifique (2012-2015)<sup>11</sup> et le Plan d'action régional pour les Femmes et la paix et la sécurité de la Ligue des États arabes (2015)<sup>12</sup> ont été adoptés. La déclaration solennelle de l'Union africaine (UA) sur l'égalité des sexes en Afrique<sup>13</sup> appelle ses États membres à assurer la participation pleine et effective et la représentation effective des femmes au processus de paix, y compris la prévention, le règlement, la gestion des conflits et la reconstruction post-conflit en Afrique, comme stipulé dans la résolution 1325 (2000) de l'ONU ; et nommer des femmes comme Envoyées spéciales et Représentantes spéciales de l'UA. L'UA a également adopté le Cadre de résultats continental pour le suivi et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de l'Agenda Femmes et Paix et Sécurité en Afrique (2018-2028)<sup>14</sup>. L'Union européenne (UE) dispose d'une Approche globale de la mise en œuvre des résolutions FPS ; l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)<sup>15</sup> encourage

1 Disponible sur : <https://www.un.org/ruleoflaw/blog/document/security-council-resolution-1325-2000-on-women-and-peace-and-security/>

2 Disponible sur : <https://www.un.org/ruleoflaw/blog/document/security-council-resolution-1820-2008-on-women-and-peace-and-security/>

3 Disponible sur : <https://www.un.org/ruleoflaw/blog/document/security-council-resolution-1888-2009-on-women-and-peace-and-security/>

4 Disponible sur : <https://www.un.org/ruleoflaw/blog/document/security-council-resolution-1889-2009-on-women-and-peace-and-security/>

5 Disponible sur : [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/1960\(2010\)](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/1960(2010))

6 Disponible sur : [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/2106%282013%29](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2106%282013%29)

7 Disponible sur : <https://www.un.org/press/en/2013/sc11149.doc.htm>

8 Disponible sur : <https://www.un.org/press/en/2015/sc12076.doc.htm>

9 Disponible sur : [https://www.peacewomen.org/sites/default/files/dakar\\_declaration\\_0.pdf](https://www.peacewomen.org/sites/default/files/dakar_declaration_0.pdf)

10 Disponible sur : <https://resilience.igad.int/index.php/knowledge/technologies/documents/58-action-plan-english/file>

11 Disponible sur : [http://www.peacewomen.org/assets/file/pacific\\_region\\_regional\\_action\\_plan\\_2012-2015.pdf](http://www.peacewomen.org/assets/file/pacific_region_regional_action_plan_2012-2015.pdf)

12 Disponible sur : <http://arabstates.unwomen.org/en/news/stories/2015/10/arab-league-presents-regional-action-plan>

13 [http://www.un.org/en/africa/osaa/pdf/au/declaration\\_gender\\_equality\\_2004.pdf](http://www.un.org/en/africa/osaa/pdf/au/declaration_gender_equality_2004.pdf)

14 Voir : <http://www.peaceau.org/en/article/communique-of-the-772nd-meeting-of-the-au-peace-and-security-council-on-the-implementation-of-the-women-peace-and-security-agenda-in-africa>

15 Disponible sur : <https://www.osce.org/secretariat/353751?download=true>



l'élaboration de plans d'action locaux et a intégré les résolutions FPS dans divers aspects de ses travaux, notamment dans sa mission de surveillance spéciale en Ukraine.<sup>16</sup> L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) ont adopté une politique et un plan d'action sur les FPS.<sup>17</sup>

Le nombre croissant de politiques mondiales, régionales et nationales en matière de FPS atteste des efforts déployés pour mettre en œuvre les résolutions FPS. Les avancées enregistrées comprennent une augmentation progressive du nombre de femmes participant aux négociations de paix ; davantage d'accords de paix intégrant des dispositions sur les droits fondamentaux des femmes et l'égalité des sexes ; et davantage de personnel du secteur de la sécurité suivant une formation sur les résolutions FPS, y compris une réponse appropriée aux cas de violence sexuelle et sexiste et leur traitement.

Cependant, comme l'indique l'Étude mondiale de 2015 sur la résolution 1325, « une grande partie des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1325 continuent d'être mesurés en tant que « premières avancées », plutôt qu'en tant que pratique établie. Les obstacles et les défis persistent et empêchent la pleine mise en œuvre du programme « Femmes et paix et sécurité ».<sup>18</sup> L'étude mondiale recommande également que « tous les acteurs concernés - États membres, société civile, donateurs et agences multilatérales, soutiennent et investissent dans des processus participatifs, des outils de responsabilisation sociale et des initiatives de localisation afin de relier les efforts mondiaux, nationaux et locaux et de garantir la voix des populations les plus touchées et marginalisées, informent et façonnent les réponses pertinentes et le suivi des progrès ».<sup>19</sup>

Il est donc temps de revoir les stratégies de mise en œuvre qui fonctionnent efficacement et de les transformer en pratiques établies. L'une de ces stratégies est la localisation de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, initiée par Global Network of Women Peacebuilders (GNWP). La stratégie de localisation a été citée par le Secrétaire général de l'ONU comme un outil essentiel pour la mise en œuvre de la politique dans ses rapports au Conseil de sécurité en 2012, 2013, 2014, 2016, 2017 et 2018. La localisation a également été répliquée et mise en œuvre dans un certain nombre de contextes par d'autres acteurs. Au Népal, par exemple, le projet de localisation de GNWP a inspiré ONU Femmes et le World Vision Advocacy Forum (WVAF). En Indonésie, des efforts de localisation mandatés par le gouvernement ont été entrepris en partenariat avec la société civile afin de veiller à ce que le PAN soit mis en œuvre au niveau local. Des Plans d'action locaux (PAL) ont été mis en œuvre dans les provinces de Lampung, du Sulawesi central, d'Ambon, d'Aceh,

16 Disponible sur : <http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=EN&f=ST%2015671%202008%20REV%201>

17 Disponible sur : [https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics\\_91091.htm](https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_91091.htm)

18 Coomaraswamy, C. et al, (2015). Prévenir les conflits, transformer la justice, sécuriser la paix : Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité. Extrait de : <http://wps.unwomen.org/~media/files/un%20women/wps/highlights/unw-global-study-1325-2015.pdf>

19 Ibid.

de Bengkulu and du Kalimantan occidental.<sup>20</sup> En Ukraine, un certain nombre d'acteurs mettent également en œuvre la localisation. ONU Femmes a organisé des ateliers sur la localisation dans les oblasts (régions) de Donetsk, Louhansk et Zaporizka ; L'Ukrainian Women's Fund a également organisé des formations pour les acteurs locaux dans les centres oblast afin de sensibiliser le public à la résolution 1325 du CSNU au niveau local.<sup>21</sup> Dans cette boîte à outils, le terme « localisation » sera utilisé pour faire référence à la stratégie telle que définie et mise en œuvre par GNWP. Au Nigeria, 11 plans d'action nationaux et neuf plans d'action locaux ont été adoptés.

La localisation de la résolution 1325 du CSNU est une stratégie populaire ascendante qui part du principe que l'appropriation et la participation locales permettent une élaboration et une mise en œuvre plus efficaces des politiques. Elle invite des acteurs locaux clés (gouverneurs, maires, conseillers municipaux, chefs de communautés, chefs suprêmes, leaders autochtones et chefs traditionnels, chefs religieux, responsables de groupes de jeunes, enseignants, membres de la police locale, personnel militaire et autres), à participer à l'atelier sur la résolution 1325. Ensemble, ils formulent des Plans d'action locaux (PAL), la législation locale, et intègrent la résolution 1325 du CSNU et les résolutions FPS connexes dans les plans de développement communautaires. Après une année de mise en œuvre du programme dans un pays donné, les participants à l'atelier sur la localisation se réunissent à nouveau pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre et suivre les engagements et les promesses qu'ils ont pris au début du programme de localisation. En outre, certains dirigeants locaux, en partenariat avec les ministères et les agences des gouvernements nationaux, ont choisi de produire les Lignes directrices pour la localisation, un manuel qui aide les autorités locales à intégrer le PAN du pays et les dispositions des résolutions dans les plans de développement communautaires. Les directives, rédigées dans les langues locales, élargissent la portée et garantissent la durabilité du programme de localisation de la résolution 1325 du CSNU au-delà de la participation directe de GNWP.

En substance, la localisation est le "comment" dans la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU dans les communautés locales, en particulier celles qui sont directement touchées par des conflits violents. Cependant, il convient de noter qu'en raison de sa nature adaptable, la localisation peut et doit être

---

20 Correspondance par e-mail avec Ruby Kholifah d'AMAN Indonesia, 16 novembre 2018

21 Correspondance par e-mail avec Maria Dmytrieva du Democracy Development Centre Ukraine, 16 novembre 2018

appliquée à un large éventail de contextes, y compris dans les communautés et les pays n'ayant pas directement connu de conflit violent depuis la Seconde Guerre mondiale. La mise en œuvre des résolutions FPS est la responsabilité de tous. Une telle appropriation et responsabilité est conforme au programme de Maintien de la paix, qui met en avant une approche globale de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits englobant toutes les étapes de la paix et des conflits, pas seulement lorsque le conflit est imminent ou lors de la phase de reconstruction juste après le conflit.

À ce jour, les pays suivants ont mis en œuvre la stratégie de localisation de la résolution 1325 du CSNU en collaboration avec GNWP : Arménie, Burundi, Colombie, République démocratique du Congo (RDC), Géorgie, Kenya, Libéria, Moldavie, Népal, Philippines, Serbie, Sierra Leone, Soudan du Sud, Ouganda et Ukraine. Au cours des années de mise en œuvre de la localisation, GNWP et ses partenaires ont documenté un certain nombre de réalisations et de bonnes pratiques innovantes. Par exemple, l'expérience en Colombie a montré que la réussite de la localisation en tant que stratégie de mise en œuvre ne dépend pas de l'adoption d'un PAN. Dans les pays qui n'ont pas encore adopté de PAN, la localisation devient un mécanisme complémentaire important pour la mise en œuvre des résolutions FPS dans les communautés locales. Dans les pays où les PAN existent, il s'agit d'une stratégie clé qui renforce la mise en œuvre.

GNWP, avec le soutien d'ONU Femmes, a développé cette boîte à outils pour promouvoir l'utilisation de la localisation en tant que stratégie pour une mise en œuvre globale et efficace de la résolution 1325 du CSNU et des résolutions FPS connexes. Elle contient des exemples concrets de l'impact de la localisation sur la mise en œuvre des résolutions FPS, ainsi que des conseils pratiques, étape par étape, sur la manière d'organiser un atelier sur la localisation, d'élaborer un plan d'action local, de formuler des règlements ou résolutions locaux, et de publier les Lignes directrices pour la localisation afin de soutenir la mise en œuvre locale des résolutions FPS. Nous espérons que cela représentera une ressource utile pour que les autorités gouvernementales nationales et locales, la société civile, les organisations internationales, les organismes des Nations Unies et les organisations donatrices puissent mettre en œuvre et soutenir la stratégie de localisation et contribuer à ce que les bonnes pratiques de localisation deviennent une norme pour tous les pays !



- Mavic Cabrera-Balleza et Agnieszka Fal-Dutra Santos

## Qui a écrit la boîte à outils ?

Mavic Cabrera-Balleza, directrice générale, et Agnieszka Fal-Dutra Santos, coordinatrice de programme de Global Network of Women Peacebuilders (GNWP) ont rédigé cette boîte à outils sur la base du programme novateur de GNWP sur la localisation de la résolution 1325 du CSNU. GNWP est une coalition de groupes de femmes et d'autres organisations de la société civile d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine, d'Europe de l'Est et de l'Ouest, du Moyen-Orient et du monde arabe, originaires pour la plupart de pays en conflit. Le conseil d'administration, la direction et le personnel de GNWP sont des experts en matière de plaidoyer pour le leadership des femmes au cœur de tous les efforts de consolidation de la paix, de prévention des conflits et de maintien de la paix. Cela a eu un impact positif en incitant les parties prenantes au niveau local à influencer les politiques mondiales en matière de droits des femmes, de paix et de sécurité ; et en traduisant les politiques mondiales en actions concrètes qui améliorent la vie des populations locales. GNWP a été le pionnier de la stratégie de localisation en 2011, en tant que stratégie ascendante pour la mise en œuvre efficace des résolutions FPS par les parties prenantes au niveau local.

La boîte à outils comprend également des informations et des perspectives de spécialistes de la localisation issus de gouvernements et de la société civile de 17 pays invités par GNWP lors de la Conférence internationale sur la localisation de la résolution 1325 du CSNU au Népal en février 2018. Des représentants du siège d'ONU Femmes à New York et des bureaux de pays d'ONU Femmes ont également apporté des contributions de fond à la boîte à outils.

## À qui s'adresse cette boîte à outils ?

GNWP a développé cette boîte à outils à l'intention des responsables gouvernementaux et des représentants d'organisations de défense des droits des femmes, de groupes de jeunes, de réseaux communautaires et d'autres organisations de la société civile et autorités locales impliquées dans la mise en œuvre de la résolution 1325 et des résolutions FPS dans leurs pays et communautés. Elle est également destinée aux agences et entités de l'ONU, aux donateurs et aux organisations internationales et régionales qui soutiennent la mise en œuvre du programme FPS.

## À quoi sert cette boîte à outils ?

L'objectif de la boîte à outils est de promouvoir l'utilisation de la stratégie de localisation lors de la mise en œuvre du programme FPS.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Sensibiliser à l'importance et aux avantages de la localisation en tant que stratégie pour la mise en œuvre globale et efficace de la résolution 1325 du CSNU et des résolutions FPS connexes ;
2. Mettre en évidence les résultats, l'impact et les enseignements tirés de la mise en œuvre de la stratégie de localisation à ce jour ;
3. Fournir des directives concrètes, étape par étape, et du matériel de formation sur les trois composants de la stratégie de localisation de la résolution 1325 de GNWP, qui peuvent être adaptés aux contextes nationaux et locaux spécifiques ; et
4. Fournir des directives détaillées et des outils pour suivre les résultats et l'impact de la stratégie de localisation.

## SECTION I

### Comprendre la localisation

- ▶ Contexte de la localisation, histoire, justification et théorie du changement
- ▶ Objectifs et composants de localisation
- ▶ À utiliser pour plaider en faveur de la localisation et comme contexte pour les facilitateurs de l'atelier sur la localisation

## SECTION II

### La localisation dans la pratique

- ▶ Résultats, impact et leçons apprises de la localisation
- ▶ À utiliser pour informer et guider les préparatifs de la localisation

## SECTION III

### Comment mener la localisation?

- ▶ Directives étape par étape pour mener la localisation
- ▶ Atelier sur la localisation ; modules « atelier de rédaction » et formation des formateurs
- ▶ À utiliser pour soutenir la mise en œuvre du programme de localisation

## SECTION IV

### Comment suivre la localisation ?

- ▶ Terminologie et méthodes de suivi et d'évaluation
- ▶ Exemples d'indicateurs et d'outils pour suivre la mise en œuvre et l'impact
- ▶ À utiliser pour suivre les résultats de la localisation

Schéma 1 : Sections de la boîte à outils

## SECTION I

Le Manuel est divisé en quatre sections, chacune pouvant être contextualisée et utilisée pour atteindre les objectifs susmentionnés, comme illustré au schéma 1.

# Comprendre la localisation en tant que stratégie dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques

Cette section s'adresse à la société civile, aux représentants gouvernementaux et aux autres acteurs nationaux et locaux qui souhaitent mieux comprendre la localisation et ses composants. Les informations de cette section peuvent être utilisées comme contexte pour les organisateurs et les facilitateurs des ateliers sur la localisation.

## Le programme Femmes et Paix et Sécurité et sa mise en œuvre - présentation

Le programme Femmes, et paix et sécurité est au cœur de la réalisation des trois piliers de l'ONU : paix et sécurité, droits de l'homme et développement. C'est un élément essentiel des efforts de l'ONU et de la communauté internationale en matière de prévention des conflits, de résolution des conflits et de consolidation de la paix. Ces dernières années, il a également été établi que la dimension FPS était essentielle dans l'action humanitaire, en particulier parce que de nombreuses urgences humanitaires sont causées ou exacerbées par des conflits violents. En outre, le programme FPS fait partie intégrante du processus de maintien de la paix. Les organisations de défense des droits des femmes et les coalitions de femmes pour la paix soulignent que le travail qu'elles entreprennent visant à garantir la participation des femmes à la paix et aux processus politiques, à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits est directement lié à leur plaidoyer pour le désarmement, la réglementation des armes légères, l'accès à la justice, le droit du travail et la protection de l'environnement, entre autres questions importantes<sup>22</sup>

L'Agenda 2030 pour le développement durable souligne le lien qui existe entre la paix, le développement et l'égalité des sexes. L'examen 2015 de l'architecture de consolidation de la paix de l'ONU souligne encore ce lien dans sa recommandation aux dirigeants nationaux de donner la priorité à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans le cadre des priorités nationales de consolidation de la paix. Il a déclaré : « Les éléments de l'Objectif 16 [sur les sociétés pacifiques et inclusives] et les conséquences d'une paix durable pour tous les objectifs de développement durable devraient également être pris en compte dans le processus de suivi et d'établissement de rapport national de tous les pays, tant pour les pays touchés par un conflit que pour ceux qui cherchent à soutenir la construction de la paix. »<sup>23</sup>

22 Sur la base des conclusions initiales de la recherche de GNWP sur la Paix durable. Pour plus d'informations sur la recherche, rendez-vous sur : <http://gnwp.org/program/sustaining-peace/>

23 Le défi du maintien de la paix. Rapport du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen 2015 de l'architecture

L'inclusion et la participation égale des femmes aux processus de paix est un droit garanti par les lois et les politiques. En outre, il est clairement établi que la participation significative des femmes aux processus de paix accroît la probabilité de parvenir à un accord et que l'accord soit maintenu et aboutisse à une paix durable.<sup>24</sup> Comme le souligne le rapport 2017 du Secrétaire général sur les Femmes, et la paix et la sécurité, « les deux dernières décennies ont fourni des preuves suffisantes et crédibles montrant que la participation significative des femmes renforce de manière mesurable les efforts de protection, accélère le redressement économique, intensifie les efforts de consolidation de paix et conduit à une paix plus durable »<sup>25</sup>. De plus en plus de recherches démontrent un lien clair et direct entre l'égalité des sexes et la résilience aux conflits.<sup>26</sup>

Cependant, comme le souligne également le rapport 2017 du Secrétaire général, « malgré les preuves attestant du pouvoir de transformation de ce programme, la feuille de route claire et détaillée fournie dans les recommandations de l'étude mondiale de 2015 sur les femmes et la paix et la sécurité, de l'étude de 2015 sur la paix et la sécurité et du besoin croissant d'une solution efficace aux défis mondiaux croissants, la mise en œuvre effective du programme Femmes et paix et sécurité continue à faire défaut ».<sup>27</sup>

La stratégie de localisation de GNWP a été reconnue comme une pratique exemplaire pour remédier aux lacunes de la mise en œuvre et renforcer l'impact des résolutions FPS. Dans les pays qui ont adopté des PAN, la localisation s'est révélée être une stratégie de mise en œuvre efficace, car elle garantit le leadership, l'appropriation et la participation des communautés locales, menant à des actions très concrètes répondant aux conséquences dévastatrices des conflits violents. C'est également une solide approche dans les pays où il n'existe pas de PAN, car elle répond à l'impact des conflits et permet à la prévention et à la consolidation de la paix de se dérouler de manière systématique et coordonnée.

La localisation facilite également l'alignement des politiques régionales et des PAR sur leur mise en œuvre sur le terrain. Par exemple, au moment de l'adoption du PAR pour le Pacifique, seules l'Australie et la Nouvelle-Zélande avaient des PAN. Pour les 14 autres pays insulaires du Pacifique, la localisation constitue un mécanisme utile pour la mise en œuvre du PAR pour le Pacifique, en collaborant avec les autorités locales pour intégrer le PAR dans les plans de développement locaux ; ou en développant des plans d'action locaux pour relier le PAR à la mise en œuvre sur le terrain.

---

de consolidation de la paix des Nations Unies. 29 juin 2015., p. 58

24 Coomaraswamy, C. et al, (2015). Prévenir les conflits, transformer la justice, sécuriser la paix : Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité. Extrait de : <http://wps.unwomen.org/~media/files/un%20women/wps/highlights/unw-global-study-1325-2015.pdf>

25 Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité. S/2017/861. 16 octobre 2017. Consulté sur <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/N1733043.pdf> le 31 décembre 2017.

26 Cf. Caprioli, M., 2005. Prêts à la violence: le rôle de l'inégalité des sexes dans la prévision des conflits internes. *Int. Stud. Q.* 49, 161–178.; Gizelis, T.-I., 2009. Promotion du genre et consolidation de la paix des Nations Unies. *J. Peace Res.* 46, 505–523. <https://doi.org/10.1177/0022343309334576>

27 Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité. S/2017/861. 16 octobre 2017. Consulté sur <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/N1733043.pdf> le 31 décembre 2017.

La localisation facilite également le financement de ces efforts par les unités gouvernementales locales et nationales, ainsi que par les entités régionales et mondiales.

Le rapport 2017 du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les FPS résume le mieux l'importance du programme de localisation : « [Elle traduit] les engagements internationaux, régionaux et nationaux énoncés dans les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité en actions locales [qui ] peuvent également faire en sorte que les priorités et les besoins locaux informent l'élaboration des politiques aux niveaux national, régional et mondial. »<sup>28</sup>

## **Programme de localisation : Justification, fondement, principes et théorie du changement**

### **Justification de la localisation**

Développé par GNWP en 2010, le programme de localisation est fondé sur la reconnaissance que le leadership, l'appropriation et la participation au niveau local sont indispensables à l'élaboration et à la mise en œuvre efficaces des politiques. C'est une approche ascendante qui implique directement les gouverneurs, les maires, les conseillers, les chefs de communautés, les chefs suprêmes, les chefs autochtones et traditionnels, les chefs religieux, les femmes leaders, les responsables de groupes de jeunes, les enseignants, les membres de la police locale et du personnel militaire dans la mise en œuvre des résolutions FPS dans les communautés locales.

### **Décentralisation et gouvernance autonome - fondement de la localisation**

La localisation s'appuie sur le pouvoir décisionnel, l'autorité et les mandats officiels des autorités locales tels qu'ils sont conférés par les lois sur la gouvernance locale et les politiques de décentralisation d'un pays. Par conséquent, une exigence de base du programme de localisation est que le pays dispose d'un système de gouvernement décentralisé ou qu'une certaine forme d'autonomie soit accordée à une région ou à une communauté spécifique.

La « décentralisation » est un terme large qui peut désigner une série de processus de réorganisation du système financier, administratif et autre afin de transférer une partie de l'autorité, de la responsabilité et/ou du pouvoir de décision du gouvernement central vers des entités plus localisées - tels que les autres niveaux ou branches du gouvernement, les autorités locales ou le secteur privé.

La Banque mondiale distingue différents types de décentralisation en fonction des domaines de décision en cours de décentralisation :

- **La décentralisation politique**, en donnant aux entités locales et aux citoyens plus d'influence dans la formulation et la mise en œuvre des politiques ;

<sup>28</sup> Ibid



- ▶ **La décentralisation administrative**, impliquant un transfert de responsabilité pour la planification, le financement et la gestion de certaines fonctions publiques ; et
- ▶ **La décentralisation fiscale**, qui permet aux entités locales de collecter des impôts, implique un autofinancement ou un cofinancement de la part des gouvernements locaux.

Les différents types de décentralisation peuvent se produire simultanément et il est important d'assurer une bonne coordination entre eux. Par exemple, la décentralisation politique s'accompagne le plus souvent d'une décentralisation administrative et fiscale, puisqu'une plus grande autonomie dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques exige également une plus grande responsabilité fiscale.

La décentralisation, en particulier la décentralisation politique impliquant l'élection de responsables locaux, peut être un outil utile pour accroître la responsabilité vis-à-vis des populations locales, élargir la participation et assurer une prise de décision plus inclusive. Cela pourrait renforcer la démocratie et offrir de nouvelles opportunités aux citoyens, pouvant ainsi avoir un effet positif sur le développement. Comme le note la Banque mondiale, « dans les cas où elle est efficace, la décentralisation permet de réduire les blocages dans la prise de décision qui sont souvent causés par la planification et le contrôle par le gouvernement central d'importantes activités économiques et sociales [et] peut aider à réduire les procédures bureaucratiques complexes ».<sup>29</sup> Néanmoins, pour obtenir ces avantages, la décentralisation doit être mise en œuvre de manière efficace et efficiente, avec une répartition claire des responsabilités et un investissement financier suffisant. Une décentralisation réussie requiert également la participation et l'engagement des femmes et de toutes les principales parties prenantes au niveau local.

La décentralisation peut être motivée par un certain nombre de préoccupations, telles qu'une méfiance à l'égard du gouvernement central ; le désir des groupes ethniques ou autres d'avoir davantage de contrôle et d'autonomie sur leurs propres affaires politiques ; ou le manque de capacité et d'engagement du gouvernement central à répondre efficacement aux préoccupations locales et à écouter la voix des citoyens. La compréhension et l'appropriation du processus de décentralisation au sein des communautés locales sont la clé de sa réussite.

## **Participation des femmes à la prise de décision et aux politiques locales**

La décentralisation est également un mécanisme utile pour assurer une plus grande inclusion des femmes et des groupes qui ont été historiquement exclus du processus décisionnel. Bien que l'impact de la décentralisation sur la participation des femmes reste peu étudié, il est clair que l'élaboration

<sup>29</sup> La Banque mondiale, « Décentralisation et économie régionale infranationale : Quoi, pourquoi et où ? », disponible sur : <http://www1.worldbank.org/publicsector/decentralization/what.htm>

de politiques au niveau local crée un espace unique pour la promotion de l'autonomisation des femmes. L'accès et la participation des femmes à la gouvernance locale peuvent avoir des effets positifs au niveau national. L'accès à la prise de décision au niveau local est essentiel au renforcement de l'influence des femmes dans l'arène politique et à la présentation de leurs préoccupations spécifiques. De plus, sans implication active dans la gouvernance locale, les progrès réalisés au niveau national pour améliorer la vie des femmes et des communautés peuvent ne pas se reproduire au niveau local. Par conséquent, afin de garantir que les avancées au niveau national en matière d'autonomisation des femmes aient un impact dans tout le pays, il est important que les femmes soient réellement impliquées dans la gouvernance sous-nationale.

Cependant, la décentralisation peut être exploitée pour renforcer les déséquilibres de pouvoir, par exemple en renforçant les positions de pouvoir des hommes tout en exacerbant les inégalités entre les sexes. Le rapport de 2008 du Centre canadien de recherche pour le développement international (CRDI) souligne que si les femmes ne sont pas incluses dans le processus décisionnel au niveau local, la décentralisation pourrait intensifier les stéréotypes liés au genre en renforçant les responsabilités des femmes en matière de travail et de soins domestiques.<sup>30</sup>

Les ateliers sur la localisation permettent d'éviter les effets potentiellement préjudiciables de la décentralisation en veillant à ce que les femmes soient associées à la prise de décisions et que leur potentiel de leadership soit reconnu et utilisé. Par le biais d'ateliers sur la localisation et de l'élaboration et de la mise en œuvre des Lignes directrices pour la localisation (décrites plus en détail ci-après), GNWP renforce les capacités locales et fournit un appui technique pour l'intégration de la résolution 1325, des résolutions FPS connexes, des PAN et des PAR (le cas échéant) dans les plans de développement locaux, les lois et les politiques locales. La stratégie de localisation assure également la participation d'autres groupes marginalisés tels que les personnes déplacées, les réfugiés et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queer (LGBTQ), invités à assister aux ateliers sur la localisation aux côtés d'autres membres de la communauté locale. La localisation crée une plate-forme leur permettant de parler de la paix et de la sécurité de manière unique et de contribuer à la rédaction de lois et de politiques plus inclusives pour la mise en œuvre des résolutions FPS.

Dans tous les cas, la stratégie de localisation garantit l'alignement et l'harmonisation des politiques locales, nationales, régionales et internationales avec des stratégies communautaires visant à assurer le leadership local, l'appropriation, la participation et la coordination entre les communautés locales, la société civile et le gouvernement. Elle n'est pas développée pour alourdir les fonctions bureaucratiques ou ajouter plus de charges de travail pour

---

30 Centre de recherches pour le développement international, « Participation des femmes à la décentralisation », Décentralisation, pouvoir local et droits des femmes, Recommandations de politique générale de la Conférence mondiale, Mexico, 2008. Disponible sur : <https://www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Documents%20EN/policy-recommendations-on-decentralization.pdf>

les autorités locales. Cela permet plutôt aux communautés locales d'analyser les fonctions et les politiques de leur gouvernement au quotidien pour voir ce qui favorise ou entrave la mise en œuvre des résolutions FPS. En créant des canaux pour une meilleure coordination, coopération et cohérence entre les parties prenantes nationales et locales dans les efforts liés aux FPS, le programme de localisation aide à garantir que la décentralisation « fonctionne pour les femmes » et les autres groupes marginalisés et aide les autorités locales à mieux mettre en œuvre les résolutions FPS existantes.

## **But et objectifs de la localisation**

L'**objectif général** du programme de localisation de la résolution 1325 du CSNU est d'améliorer la mise en œuvre des résolutions FPS aux niveaux local, national, régional et mondial.

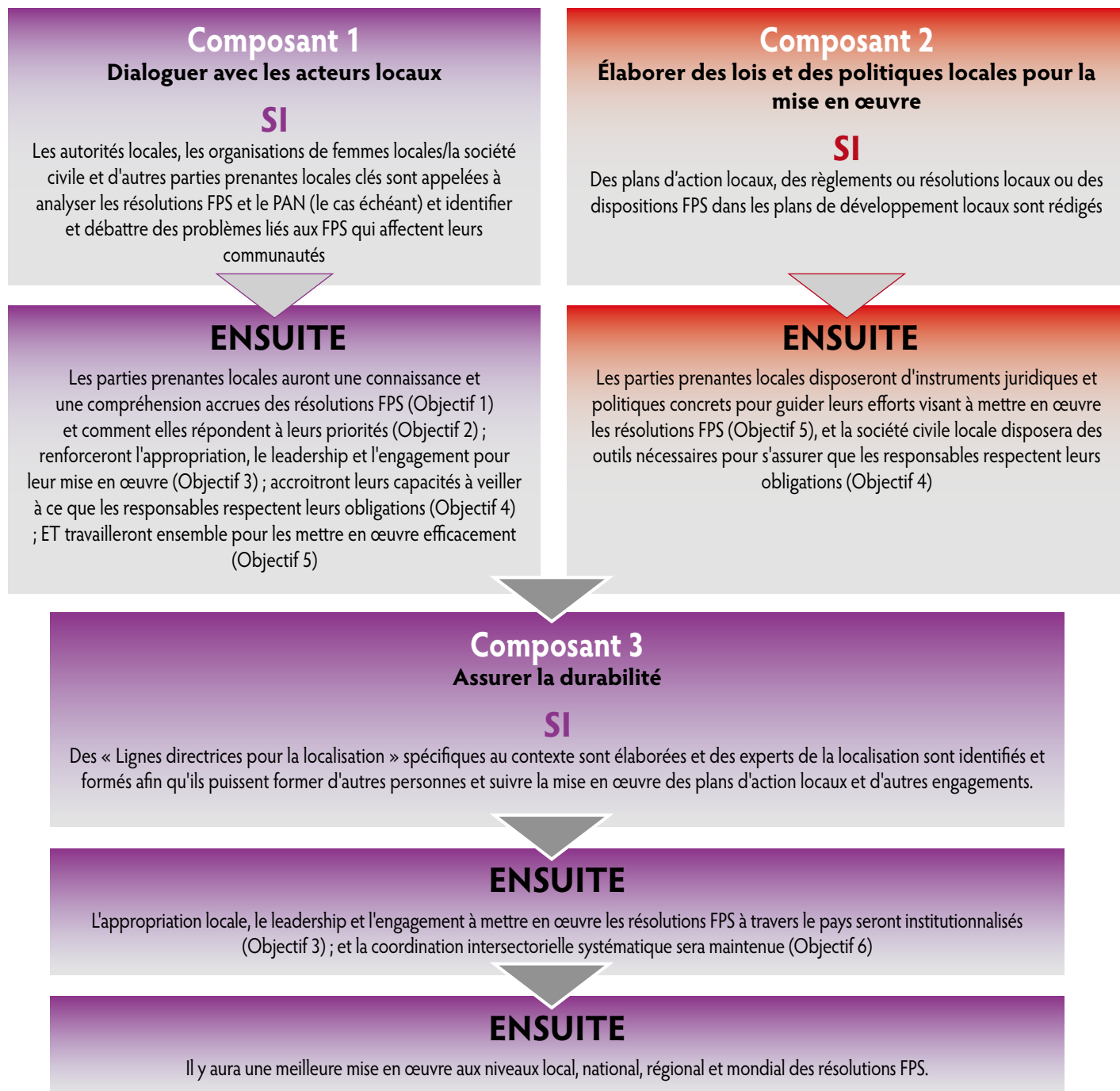
Les objectifs spécifiques de la localisation sont :

1. **Sensibiliser et mieux faire comprendre la résolution 1325 et les résolutions FPS connexes** auprès des autorités locales, des chefs traditionnels, des femmes leaders locales, des responsables de groupes de jeunes, des anciens de la communauté, des leaders culturels et de leurs citoyens respectifs ;
2. Aider à **identifier et à répondre aux priorités et préoccupations locales en matière de FPS** ;
3. **Encourager le leadership local, l'appropriation et l'engagement à la mise en œuvre** parmi ces acteurs locaux clés ;
4. Renforcer les capacités de la société civile pour qu'elle s'assure que les gouvernements, les Nations Unies, les organisations régionales, les donateurs, les partenaires de développement et les dirigeants locaux **respectent leurs obligations en vertu des résolutions FPS** ;
5. **Développer des instruments juridiques et politiques concrets qui renforcent la mise en œuvre du programme FPS au niveau local** ; et
6. **Promouvoir la coordination systématique et une plus grande coopération intersectorielle** entre les autorités gouvernementales nationales et locales, la société civile, les dirigeants locaux, l'ONU, les organisations régionales, les donateurs et les partenaires de développement dans la mise en œuvre des résolutions FPS.

## Théorie du changement et composants de la localisation

Le programme de localisation de la résolution 1325 comporte les éléments suivants du programme et de la théorie du changement.

### Théorie du changement :



## Composant 1 : Réunir les acteurs locaux<sup>31</sup>

L'activité principale de ce composant est **l'atelier sur la localisation**, d'une durée de deux à trois jours, réunissant des gouverneurs, des maires, des conseillers, des chefs de communautés, des chefs suprêmes, des chefs autochtones et traditionnels, des chefs religieux, des femmes leaders, des responsables de groupes de jeunes, des enseignants, des représentants, des groupes historiquement marginalisés, des membres de la police locale et du personnel militaire, ainsi que de tous les autres acteurs et parties prenantes locaux clés. Un atelier sur la localisation compte généralement entre 25 et 35 participants.

**Le nombre de participants peut varier d'un pays à l'autre. Par exemple, aux Philippines, les ateliers sur la localisation comptent souvent entre 50 et 70 participants, voire davantage. Si les ateliers sont plus grands, la méthodologie doit être ajustée. Il peut être avantageux de faire appel à plus d'un facilitateur expérimenté et d'utiliser autant que possible le travail de groupe lors de différentes sessions.**

L'atelier sur la localisation est la première étape permettant de garantir l'adhésion, l'appropriation et la mise en œuvre au niveau local de la résolution 1325 du CSNU et du PAN. L'atelier sur la localisation a lieu au niveau de la province/état, de la ville, de la municipalité, du district ou du village. L'objectif principal de l'atelier est de rassembler les principaux acteurs et parties prenantes locaux mentionnés ci-dessus afin d'identifier et de réfléchir sur les problèmes liés aux femmes et à la paix et à la sécurité auxquels leurs citoyens sont confrontés. Ensemble, ils examinent les réponses précédentes et actuelles et formulent des actions concrètes pour résoudre ces problèmes ou améliorer les réponses.

L'atelier utilise des conférences interactives et des sessions pratiques pour :

1. Introduire les concepts clés (y compris le concept de genre/égalité des sexes, FPS, le concept de « bon cycle » - l'interdépendance entre la bonne gouvernance, le développement durable et la paix et la sécurité, en particulier la sécurité humaine) ;
2. Présenter la résolution 1325 du CSNU, les résolutions connexes et le PAN, et procéder à une analyse des conflits afin d'identifier les domaines du PAN les plus pertinents pour le contexte local ; et
3. Prendre des engagements concrets en faveur de la localisation de la résolution 1325 du CSNU, qui constituera la base du plan d'action local et d'autres lois et politiques locales visant à mettre en œuvre la résolution 1325 au niveau local, et établir un comité directeur pour la localisation de la résolution 1325.

Cet atelier constitue la première étape de la mise en œuvre de la résolution 1325

<sup>31</sup> Pour une illustration des composants de la stratégie de localisation de GNWP, veuillez-vous reporter à la présentation de Prezi : [http://prezi.com/yqqfcjiba61i/?utm\\_campaign=share&utm\\_medium=copy&rc=ex0share](http://prezi.com/yqqfcjiba61i/?utm_campaign=share&utm_medium=copy&rc=ex0share)

du CSNU au niveau local. Son objectif est de faciliter un processus permettant aux parties prenantes locales d'analyser et de décider collectivement de la pertinence et de l'application des résolutions FPS dans leurs communautés.

**Les ateliers sur la localisation incluent des participants des deux sexes. Alors que dans certains contextes, le ratio sera proche de 50-50, dans d'autres, il peut être plus difficile de mobiliser les hommes. Par exemple, en Ukraine, les hommes sont moins souvent impliqués dans la gouvernance et la société civile locales. Dans de tels cas, des réunions bilatérales peuvent être utiles pour mobiliser le soutien et assurer la bonne assistance des partisans hommes.**

C'est un processus inclusif et participatif qui garantit le leadership local, l'appropriation et l'engagement à recourir aux lois et aux politiques locales résultantes pour apporter un changement positif dans la vie des femmes et de tous les groupes marginalisés et vulnérables touchés par des conflits violents. Contrairement à la plupart des processus de planification de l'action nationale, qui privilégient l'expertise technique ou la position au sein du gouvernement et d'autres institutions, la planification de l'action locale sur les FPS met l'accent sur la reconnaissance de la compétence des populations locales, en amplifiant leurs voix et en renforçant leur capacité à trouver des solutions pacifiques aux conflits en cours, à prévenir les conflits futurs et à maintenir la paix.

Par conséquent, il transforme la pratique bureaucratique de planification en planification sur, pour et par les populations locales afin de réaliser un changement positif dans leurs propres vies.

Une caractéristique importante de la localisation est qu'elle évite d'ajouter des exigences inutiles en termes de bureaucratie et d'utiliser des ressources locales déjà limitées. L'atelier sur la localisation met l'accent sur la complémentarité et l'harmonisation des résolutions FPS avec les structures, lois et politiques existantes afin de les rendre plus sensibles aux besoins des populations en matière de paix et de sécurité.

En plus de l'atelier sur la localisation, des consultations communautaires à grande échelle ou des assemblées publiques et des ateliers destinés aux médias visant à renforcer la capacité des journalistes à couvrir les questions relatives à la résolution 1325 du CSNU peuvent être organisés afin de garantir un large engagement et une adhésion politique ; et générer davantage de soutien et d'engagement pour la mise en œuvre. Des réunions bilatérales ou en petits groupes avec des acteurs/autorités clés peuvent également être organisées avant l'atelier afin de fournir des informations générales sur la résolution 1325 du CSNU et la localisation, mobiliser du soutien et assurer une bonne participation.

## Composant 2 : Rédiger des lois et des politiques locales pour la mise en œuvre des dispositions FPS

Ce composant implique la **rédaction** effective **de plans d'action locaux, de lois et de politiques locales ou de dispositions dans les plans de développement locaux**, qui guideraient la mise en œuvre des résolutions du PAN ou FPS au niveau local. La rédaction se déroule pendant les « ateliers de rédaction » qui ont généralement lieu plusieurs mois, voire un an, après l'atelier sur la localisation (Composant 1).

Un « atelier de rédaction » est un atelier de deux jours, au cours duquel les participants passent en revue les politiques locales existantes, discutent de l'intégration des dispositions FPS dans ces politiques et élaborent des plans « SMART » (spécifiques, mesurables, applicables, pertinents et à durée limitée) en recourant à la perspective de genre et de paix/conflit et **rédigent effectivement** des plans d'action locaux et/ou d'autres lois et politiques locales pour mettre en œuvre la résolution 1325 du CSNU au niveau local, ou intégrer des dispositions pertinentes pour les FPS dans les documents existants. Les participants à l'atelier de rédaction sont ceux qui participent réellement à la rédaction de politiques pour leurs organisations et institutions respectives. Une personne ressource spécialisée dans la gouvernance locale, la planification et la budgétisation du développement local et les processus législatifs locaux co-facilite la rédaction. La plupart des participants aux ateliers de rédaction devraient avoir participé à l'atelier sur la localisation pour assurer la continuité. Le nombre de participants est compris entre 10 et 12, soit un groupe beaucoup plus restreint que dans le Composant 1.

Au début de l'atelier de rédaction, les participants sélectionnent la modalité préférée pour l'intégration des dispositions FPS dans les cadres juridiques et politiques locaux. Les trois principales modalités sont les suivantes : (1) l'élaboration d'un plan d'action local ; (2) rédiger des lois et des politiques locales sur les FPS ; (3) intégrer les dispositions FPS dans les lois existantes ou les plans de développement locaux, en incluant des dispositions spécifiques axées sur les FPS. Le facilitateur présente les différentes modalités et discute de leurs avantages et inconvénients avec les participants, qui sélectionnent ensuite la modalité la plus appropriée. Cela permet d'assurer l'appropriation et évite une situation dans laquelle un autre plan, loi ou politique serait adopté mais non mis en œuvre. Cependant, l'objectif de la localisation n'est pas simplement d'adopter un plan en conformité avec les exigences de la politique. Il s'agit plutôt de transformer les processus décisionnels en facilitant un processus inclusif et en établissant des canaux entre les femmes et les autorités au niveau local, afin de susciter un changement en faveur de l'autonomisation des femmes au niveau local, de l'égalité des sexes, de la paix durable et de la sécurité inclusive.

Dans de nombreux contextes, l'atelier sur la localisation a aidé les conseils locaux à adopter ou à accélérer des politiques qui comblaient des lacunes importantes, plutôt que d'ajouter des exigences supplémentaires, telles que les règlements sur la prévention des mariages précoces, infantiles et forcés en Sierra Leone. Les plans d'action locaux ne doivent pas nécessairement être des documents complexes ou compliqués ; ils devraient être élaborés de manière à ce qu'ils aient du sens et soient utiles aux acteurs locaux.

L'intégration des résolutions FPS dans les plans de développement locaux et l'élaboration de lois et de politiques locales doivent être alignées sur les processus de développement et de budgétisation locaux. Par conséquent, bien que les « ateliers de rédaction » ne durent que quelques jours, le processus de rédaction, de révision et d'adoption des PAL et autres politiques locales peut prendre un an ou deux.

### **Composant 3 : Assurer la durabilité**

Ce composant se tient généralement après les ateliers sur la localisation (Composant 1) et l'élaboration d'instruments juridiques/politiques locaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU (Composant 2). Cela consiste en deux activités principales :

- ▶ la rédaction de Lignes directrices pour la localisation spécifiques au contexte, qui serviront de référence principale pour le déploiement du programme de localisation dans tout le pays ; et
- ▶ la Formation des formateurs (ToT), réunissant des experts de la localisation de différentes provinces, états, villes, municipalités, districts ou villages, identifiés lors des ateliers sur la localisation pour renforcer leurs capacités et valider le projet de Lignes directrices pour la localisation.

### **Lignes directrices pour la localisation**

Les Lignes directrices pour la localisation sont un document conçu pour aider les autorités locales à intégrer les dispositions pertinentes de la résolution 1325 du CSNU, ainsi que les résolutions FPS connexes et le PAN/PAR (le cas échéant) dans les plans de développement locaux. De plus, les directives servent de référence si les autorités locales choisissent d'élaborer des plans d'action locaux ou d'adopter des lois et des politiques locales.

Les Lignes directrices pour la localisation sont élaborées par une équipe composée de membres de la société civile, d'experts en matière de FPS, d'autorités locales ayant participé aux ateliers sur la localisation et à l'atelier de rédaction, ainsi que d'experts des principaux ministères nationaux. Ceux-ci peuvent inclure le ministère responsable de la coordination générale de la mise en œuvre du PAN (le cas échéant), comme le Ministère du Genre, le Ministère des Affaires étrangères ou le Ministère de la Paix et de la Reconstruction ; et le ministère chargé de soutenir les autorités locales telles que le Ministère



des Collectivités locales et du Développement rural ou le Ministère des Affaires fédérales et du Développement local.

Une fois rédigées, les Lignes directrices pour la localisation sont validées par les participants lors de l'atelier sur la formation des formateurs (voir section suivante), ainsi que par les principaux ministères et agences d'exécution au niveau national. Les principaux ministères souscrivent ensuite officiellement aux directives validées. Après l'approbation officielle ou l'adoption des Lignes directrices, les autorités locales, avec le soutien des principaux ministères nationaux et de la société civile, distribuent ces Lignes directrices dans l'ensemble du pays, facilitant ainsi la mise en œuvre effective de la résolution 1325 du CSNU et des résolutions connexes dans chaque province, État, ville, municipalité, district et village.

Le Ministère des Collectivités locales et du Développement rural, le Ministère des Affaires fédérales et du Développement local ou leur équivalent dans d'autres pays sont censés diriger la mise en œuvre des Lignes directrices pour la localisation. Ils sont également censés former les autorités locales à l'utilisation des Lignes directrices pour la localisation et à suivre leur utilisation. Cela constitue l'une de leurs contributions à la mise en œuvre des résolutions FPS, conformément à « l'approche gouvernementale globale » pour la mise en œuvre du programme FPS. À ce jour, la RDC, le Népal et la Sierra Leone ont élaboré, adopté et mis en œuvre des Lignes directrices pour la localisation.<sup>32</sup>

### **Formation des formateurs**

La formation des formateurs (ToT) est un atelier de 2 à 3 jours qui réunit 20 à 25 participants à des ateliers sur la localisation de différentes provinces, états, villes, municipalités, districts et villages. L'objectif de la formation des formateurs est de développer davantage l'expertise des principaux acteurs de la société civile, des autorités locales et d'autres dirigeants locaux dans la mise en œuvre des résolutions FPS. Forts de cette expertise, les participants qui complètent le programme de formation forment un groupe d'experts national, qui peut ensuite organiser des ateliers sur la localisation dans différentes régions du pays et apporter un appui technique à la formulation de stratégies concrètes pour assurer la mise en œuvre du PAL et d'autres lois et politiques locales sur les dispositions FPS, ainsi que les plans de développement locaux. La formation des formateurs comprend également une session sur la validation des Lignes directrices pour la localisation.

### **Financement de la localisation de la résolution 1325**

L'absence de financement adéquat, prévisible et à long terme est l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre du programme FPS. Ce défi concerne également la mise en œuvre du programme de localisation. Trop souvent, le financement de la mise en œuvre des dispositions FPS est axé sur l'élaboration et l'adoption d'un PAN, avec un financement insuffisant ou inexistant pour la mise en œuvre réelle, y compris pour la mise en œuvre de la localisation.

<sup>32</sup> Les Lignes directrices pour la localisation sont disponibles sur : [http://gnwp.org/training\\_material\\_type/localization-guidelines/](http://gnwp.org/training_material_type/localization-guidelines/)

Pour relever ce défi, les fonds doivent être transférés à deux niveaux : au niveau national, en allouant un budget pour la localisation dans les budgets des gouvernements nationaux ; et au niveau international, par le biais d'un engagement accru des donateurs à financer la localisation et de processus simplifiés permettant aux gouvernements et à la société civile de faire une demande de financement.

Bien qu'il n'existe pas de solution unique pour garantir le financement de la localisation dans différents contextes, les principales parties prenantes peuvent adopter certaines stratégies pour accroître le financement de la mise en œuvre des résolutions FPS aux niveaux national et local :

### **1. S'assurer que la localisation est inscrite dans le PAN et que le PAN est correctement chiffré et budgétisé**

La localisation de la résolution 1325 est un processus qui devrait commencer dès les premières étapes de l'élaboration du PAN, voire avant. Il est essentiel d'impliquer les parties prenantes locales dans l'élaboration du PAN, en particulier dans l'identification des priorités, la formulation de ses objectifs et la conception des activités. Le cadre logique du PAN (cadre logique) devrait clairement indiquer comment les objectifs, les activités, les produits, les résultats et les indicateurs seraient appliqués ou mis en œuvre au niveau local.

Pour garantir le financement de la mise en œuvre de la stratégie de localisation, il est essentiel de veiller à ce que le PAN soit correctement chiffré et budgété. « L'établissement des coûts » du PAN fait référence au processus d'affectation du coût à chaque activité du plan. L'établissement des coûts est la première étape vers l'élaboration du budget du PAN et devrait comprendre une identification des sources de financement pertinentes pour chaque activité. GNWP a élaboré un Manuel pour l'établissement des coûts et la budgétisation des PAN, qui comprend plus d'informations et des instructions détaillées sur le processus.<sup>33</sup>

### **2. Utiliser les ressources existantes au niveau local**

Un élément important de la localisation est la recherche de synergies entre les résolutions FPS et les lois, politiques et plans de développement locaux existants. « L'atelier de rédaction » organisé dans le cadre du deuxième composant de la localisation devrait consolider ces synergies et les exploiter en élaborant des dispositions intégrant la résolution FPS dans les lois et politiques pertinentes ainsi que dans les plans de développement locaux. Cela garantit non seulement la cohérence, une plus grande appropriation et une « rationalisation » des activités ; **mais permet également aux autorités locales et aux ministères nationaux de puiser dans les ressources et les budgets existants pour financer la localisation.**

### **3. Utiliser le soutien des donateurs internationaux en faveur de la question FPS**

L'appui des donateurs internationaux, notamment par le biais de l'Aide publique

<sup>33</sup> Le Manuel pour l'établissement des coûts et la budgétisation du PAN est disponible sur : <http://gnwp.org/no-money-no-nap-launch/>

au développement (APD), demeure une source essentielle de financement pour la mise en œuvre des résolutions FPS. GNWP continue de « frapper aux portes des donateurs » et de plaider pour un financement plus adéquat, prévisible et accessible.

Les initiatives de recherche et de plaidoyer de GNWP, menées en collaboration avec Cordaid, ont abouti à la création de Women's Peace and Humanitarian Fund (WPHF ; préalablement Global Acceleration Instrument on WPS) en 2016. WPHF est le premier mécanisme de financement commun qui brise le cloisonnement entre FPS et l'action humanitaire. Au moins 50 % du fonds est alloué à des groupes de la société civile travaillant dans les communautés touchées par le conflit. De plus, les organisations de la société civile sont représentées au Global Funding Board et aux comités directeurs nationaux du WPHF. Cela permet à la société civile d'influencer la prise de décision et d'assurer un soutien aux initiatives locales sur la question FPS.<sup>34</sup>

#### **4. Faire appel au secteur privé**

Le secteur privé a un rôle important à jouer pour appuyer la mise en œuvre de la résolution FPS. Cependant, le financement du secteur privé reste sous-utilisé - il existe encore peu de connaissances et de bonnes pratiques documentées en la matière.

Dans de nombreux pays, y compris dans les zones touchées par un conflit, les faibles réglementations du secteur privé ont eu un impact négatif sur les droits de l'homme. Cela peut rendre plus difficile pour les acteurs du domaine FPS d'identifier des entreprises qui peuvent être des partenaires de confiance et dont les pratiques ne vont pas à l'encontre des principes de base du programme Femmes et paix et sécurité.

Les « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme » de l'ONU reconnaissent qu'il est important que les entreprises opérant dans les zones touchées par un conflit « identifient, préviennent et atténuent les risques en matière de droits humains liés à leurs activités et relations commerciales ».<sup>35</sup> Les Principes directeurs invitent les États à fournir aux entreprises un soutien pour mener une telle analyse. Par conséquent, ils peuvent constituer un outil utile pour identifier des alliés du secteur privé dans la mise en œuvre du programme FPS.

Il est également nécessaire de faire la distinction entre les sociétés transnationales (STN) et les entrepreneurs nationaux et locaux. Les STN pourraient disposer de davantage de fonds pour soutenir la mise en œuvre des résolutions FPS et de programmes de « responsabilisation sociale des entreprises » mieux établis, mais elles sont aussi moins ancrées dans le contexte local et peuvent être retirées d'un pays où il existe un conflit imminent ou de l'insécurité. Les entrepreneurs nationaux et locaux sont généralement des citoyens du pays. Ils sont donc

<sup>34</sup> Plus d'informations sur WPHF sont disponibles sur : <http://wphfund.org/>.

<sup>35</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Mise en œuvre du « Cadre de référence "protéger, respecter et réparer" » des Nations Unies, 2011, p. 9 Disponible sur : [https://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR\\_EN.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_EN.pdf)

plus susceptibles de se préoccuper de la paix et de la sécurité. En outre, ils ne disposent souvent pas de ressources ni de systèmes leur permettant de déplacer leurs opérations à l'étranger, ce qui peut renforcer leur engagement à contribuer à l'amélioration de la paix et de la sécurité dans les communautés locales.

**International Alert a montré comment l'investissement dans les petites et moyennes entreprises peut contribuer à instaurer la paix en Afghanistan et au Pakistan, notamment en s'attaquant aux griefs socio-économiques et en offrant des possibilités d'emploi là où le chômage est un facteur de conflit.<sup>36</sup> Le secteur privé a également participé activement à la négociation de paix en Colombie et en Tunisie.<sup>37</sup> Les entreprises locales peuvent être de puissants alliés et une source potentielle de financement pour la mise en œuvre des dispositions FPS et une paix durable.**

Par conséquent, lors de la recherche d'un financement pour mener la localisation, il est important de répertorier les principaux acteurs privés - en particulier les entreprises et les sociétés nationales et locales - susceptibles d'être intéressés par un investissement dans la mise en œuvre des dispositions FPS. Il est important d'utiliser les références existantes, telles que les « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme » de l'ONU pour évaluer les pratiques et l'impact des entreprises en matière de droits de l'homme avant de nouer un partenariat avec elles.

## **5 Documenter les réalisations de la localisation (suivi et évaluation)**

Le suivi et l'évaluation sont un autre processus important qui peut aider à générer un financement pour la localisation. La plupart des donateurs sont désireux de soutenir le renforcement et la reproduction de résultats et d'impacts concrets et scientifiques de la localisation. Les ministères et agences des gouvernements nationaux et locaux pourraient également être mobilisés pour financer des initiatives en matière de localisation qui démontrent la réussite du gouvernement.

À ce jour, de nombreux impacts de la localisation restent non documentés, et un suivi et une évaluation appropriés font souvent défaut. Cette boîte à outils comprend des directives détaillées sur le suivi et l'évaluation de la localisation dans la Section IV. GNWP, avec le soutien du Programme des opérations de paix et de stabilisation (PSOPs) du gouvernement du Canada, élabore également un module d'évaluation de la localisation afin d'évaluer l'impact de la localisation en RDC<sup>38</sup>.

<sup>36</sup> Rabia Nusrat, « Renforcer la capacité des entreprises à contribuer à la consolidation de la paix en Afghanistan », International Alert, mai 2018

<sup>37</sup> International Peace Institute, « L'entrepreneuriat pour la consolidation de la paix », juin 2017.

<sup>38</sup> Le module d'évaluation est disponible sur demande auprès de GNWP.

# La localisation dans la pratique : Bonnes pratiques et leçons tirées de l'expérience de GNWP

## SECTION II

Cette section fournit des informations sur l'impact de la localisation à ce jour. Elle s'adresse à la société civile, aux représentants gouvernementaux et aux autres parties prenantes nationales et locales qui souhaitent mieux comprendre comment la localisation peut apporter un changement positif dans leurs communautés. Les informations contenues dans cette section peuvent être utilisées pour plaider en faveur de l'adoption de la localisation en tant que pratique de mise en œuvre essentielle des dispositions FPS.

### Impact de la localisation

Accroissement du nombre de femmes candidates aux élections locales au Népal et aux Philippines. Évaluation régulière et systématique de la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU par les maires et les autres autorités locales en Sierra Leone. Meilleure réponse et prévention des violences sexuelles et sexistes dans les districts locaux en Ouganda. Ce ne sont là que quelques-uns des impacts de la localisation de la résolution 1325 du CSNU, présentés par les participants à la Conférence sur la localisation de la résolution 1325 du CSNU et ses résolutions connexes, tenue à Katmandou (Népal) du 8 au 10 février 2018.

À ce jour, la localisation a été mise en œuvre dans 15 pays. Des Plans d'action locaux (PAL) ont été élaborés dans la plupart d'entre eux. En Colombie, un plan d'action sectoriel sur la résolution 1325 du CSNU et des résolutions connexes en faveur de la communauté LGBTQ ont également été élaborés pour faire face aux violences commises par des groupes armés contre les personnes LGBTQ. Dans d'autres pays, la localisation a conduit à l'intégration de dispositions FPS dans les plans de développement locaux ou à l'adoption de règlements, de résolutions ou de législations locales. Il s'agit par exemple de la formulation de règlements sur la prévention du mariage précoce et des mariages d'enfants par les conseils de district dans deux districts de Sierra Leone. Parmi les autres développements clés, citons la création de comités directeurs pour la localisation, de groupes de travail et de groupes de plaidoyer sur la mise en œuvre des PAN. De tels groupes ont été formés au Kenya, au Népal et en Sierra Leone. Celles-ci ont soutenu l'organisation et la mobilisation d'organisations locales de défense des droits des femmes et d'OSC et garantissent la responsabilité de la mise en œuvre des PAL et d'autres lois et politiques sur les droits des femmes et l'égalité des sexes.

Le programme de localisation a également **catalysé des initiatives de sensibilisation et d'acquisition de connaissances**. Par exemple, au Népal, à la suite d'une série d'ateliers sur la localisation, les discussions sur la résolution

1325 du CSNU ont été intégrées aux programmes scolaires. Des formations sur la question FPS destinées aux forces de police et militaires ont eu lieu en RDC, au Népal et aux Philippines. Les autres résultats ont été **l'inclusion des femmes dans les mécanismes locaux de consolidation de la paix** tels que le *Bodong*, un conseil de paix traditionnel des Philippines datant d'un siècle et historiquement composé d'hommes ; et l'augmentation du nombre de femmes ministres dans le Sud-Kivu passant de 1 à 4 ministres après les élections de 2013. La participation des femmes est restée à un niveau élevé (3 femmes) après les élections de 2017. Tous ces facteurs peuvent être attribués à la sensibilisation accrue des dirigeants qui ont participé aux ateliers sur la localisation.

Un résultat tout aussi important a été **le renforcement du leadership des principaux acteurs locaux pour la mise en œuvre des résolutions FPS**. Par exemple, un chef suprême en Sierra Leone explique désormais à sa chefferie que la violence à l'égard des femmes et des filles est inacceptable et que leurs auteurs seront punis. Une dirigeante autochtone de Colombie a sensibilisé sa communauté à la manière dont l'application des résolutions 1325 et 1820 du CSNU pouvait être utilisée pour protéger les droits individuels et culturels des peuples autochtones. Un leader de la société civile népalaise - après avoir participé à un programme de formation des formateurs sur les résolutions 1325 et 1820 du CSNU - se rend désormais dans les communautés locales pour organiser une formation sur les résolutions. Toutes ces personnes constituent les partenaires de GNWP dans le programme de localisation des résolutions 1325 et 1820 du CSNU, et leurs récits marquants soulignant la réduction du fossé entre les politiques mondiales et la mise en œuvre locale reflètent l'importance du travail qui est en cours.

### Localisation en chiffres

- 1,500+** Acteurs locaux atteints par la stratégie de la localisation de GNWP
- 84** Localités atteintes grâce à la stratégie de localisation de GNWP
- 55** Plans d'action locaux adoptés en Colombie, au Libéria, au Népal, aux Philippines, en Serbie et en Ouganda
- 10** Femmes ayant participé à la localisation ont participé aux élections locales au Népal et aux Philippines
- 5** Femmes incluses dans le conseil de résolution de conflits traditionnel Bodong, jusque-là exclusivement masculin, à Kalinga, aux Philippines, après la localisation
- 6x** Plus de femmes signalant des violences sexuelles et sexistes après la mise en place au sein de la police locale de bureaux en charge des violences sexistes à la suite de la localisation à Kitgum, en Ouganda
- 100** Femmes ont bénéficié d'un soutien de la part du conseil local après la localisation pour créer leurs propres micro-entreprises et jardins communautaires

## Impact de la localisation : Points marquants

### **Participation accrue des femmes aux processus de prise de décision et de paix**

Une participation plus significative des femmes à la prise de décision au niveau local est l'un des impacts documentés les plus importants de la localisation. Aux Philippines et au Népal, la localisation a sensibilisé à l'importance de la participation des femmes, ce qui a permis à davantage de femmes de se présenter et d'être élues à des postes locaux. Par exemple, 30 % des conseillers nouvellement élus dans la ville de Tabuk, dans la province de Kalinga, aux Philippines étaient des femmes. Cela peut être attribué à la localisation, étant donné que l'atelier sur la localisation et les activités de plaidoyer et la formation menés par la suite ont renforcé la confiance des femmes, qui étaient donc plus disposées à se présenter aux élections. Six femmes népalaises qui ont pris part à la série d'ateliers sur la localisation au Népal ont été inspirées par la participation aux élections locales de 2017. Elles occupent maintenant des postes importants dans différentes municipalités.

Aux Philippines et au Kenya, la localisation a également entraîné la nomination de femmes aux postes clés du conseil local, traditionnellement occupés par des hommes. Par exemple, une femme qui a participé au processus de localisation a été nommée à l'assemblée du comté de West Pokot, au Kenya, en reconnaissance de son travail pour la consolidation de la paix. Aux Philippines, les femmes ont été affectées à d'importants mécanismes de paix et de sécurité, tels que les conseils de la paix et de l'ordre de Barangay, qui suivent et coordonnent la mise en œuvre des programmes de maintien de la paix et de l'ordre au niveau des barangay (villages). Cinq femmes faisaient également partie du Bodong, un conseil de paix traditionnel composé de 24 membres dans la province de Kalinga, nommé par les anciens des tribus. Avant le programme de localisation, le Bodong était exclusivement masculin.

En Colombie, la localisation a jeté les bases d'une plus grande participation des femmes aux négociations de paix avec les Forces armées révolutionnaires colombiennes (FARC). En l'absence de PAN, les plans d'action locaux ont permis de mobiliser les femmes activistes et leur ont fourni les outils nécessaires pour plaider avec succès en faveur de la création d'un sous-comité sur le genre et de l'inclusion des femmes à la table des négociations.

Le programme de localisation a créé des plates-formes qui ont permis aux OSC de femmes de réclamer systématiquement une participation significative à la prise de décision, en particulier en ce qui concerne la paix et la sécurité. Cela s'est traduit par un soutien accru des chefs traditionnels et hommes politiques. Par exemple, une sénatrice ougandaise a mobilisé ses collègues politiques pour

organiser une formation au leadership pour les femmes, en collaboration avec les membres de GNWP et les organisations partenaires. En Sierra Leone, les chefs suprêmes ont encouragé les femmes à se porter candidates aux postes de président et de chef de section dans les districts locaux.

### **Amélioration de la prévention - et de la lutte - contre les violences sexuelles et sexistes**

La localisation a amélioré la prévention des violences sexuelles et la réaction à celle-ci dans les communautés locales où le programme a été mis en œuvre. La localisation a permis une plus grande participation des femmes à la prise de décision, une sensibilisation accrue, l'élaboration de lois et de politiques interdisant les violences sexuelles et sexistes, ainsi qu'une formation régulière de la police et de l'armée sur les dispositions FPS. Toutes ces mesures ont créé les conditions nécessaires pour que les femmes soient en sécurité ou aient accès à la justice et à des services d'assistance.

Au Libéria, après la localisation, des femmes de la région ont collaboré avec la police pour mettre en place une permanence téléphonique facilitant le signalement des violences domestiques et sexuelles. Au Libéria et en Ouganda, la sensibilisation accrue et les activités de plaidoyer consécutives à la localisation ont permis de traiter plus rapidement les affaires de violences sexuelles et sexistes, de réduire le nombre de cas en attente, de renforcer la responsabilité et de faciliter l'accès des victimes à la justice.

Bien qu'il soit difficile d'obtenir des données sur le nombre réel de cas, en raison de la sensibilité des informations et de la sous-déclaration des cas de violences sexuelles, les preuves présentées dans l'étude de cas ci-dessous indiquent une prise de conscience accrue et une acceptation plus faible des violences sexuelles.

### **Plans d'action nationaux plus solides et mieux mis en œuvre**

La localisation a renforcé la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU au niveau local. Les plans d'action locaux et les autres politiques élaborées dans le cadre du programme de localisation fournissent un cadre de mise en œuvre et de responsabilité. En Sierra Leone, après la localisation, la mise en œuvre du PAN de Sierra Leone a été incluse en tant qu'indicateur dans l'évaluation de performance des responsables de district.

La localisation n'est pas seulement une stratégie pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU au niveau local. Cela peut également renforcer la mise en œuvre au niveau national et contribuer à des PAN plus solides et plus



efficaces. Ce fut le cas en Géorgie, où le dernier PAN de troisième génération définit clairement le rôle des municipalités locales dans la mise en œuvre du PAN. En Serbie, la localisation a façonné le processus de rédaction du PAN de deuxième génération, plus inclusif et participatif, avec une implication accrue des organisations de défense des droits des femmes et d'autres organisations de la société civile.

### Étude de cas : Des activistes aux autorités locales - La localisation responsabilise les femmes au niveau local au Népal<sup>39</sup>

« La localisation m'a aidée à comprendre les résolutions 1325 et 1820 du CSNU et à mieux comprendre la nécessité de travailler avec les femmes et les filles touchées par le conflit... en tant que dirigeante élue, je mets en rapport les femmes avec les organisations qui peuvent les aider. Certaines ont déjà reçu un soutien pour leurs projets de subsistance tels que l'élevage de chèvres. » C'est ainsi que Mme Dhauli Devi Rawal, vice-présidente de la municipalité rurale de Shikhar, a décrit son expérience de la localisation.

Mme Rawal est l'une des six femmes inspirées par l'atelier sur la localisation à se présenter aux élections. Les cinq autres se sont présentées et ont été élues vice-présidentes (municipalité de Joroyal) ; membres du conseil (municipalités de Shikhar et de Dipayal) et coordinatrice adjointe du comité de coordination de district (municipalité de Dipayal).

Avant d'être élue vice-présidente de la municipalité rurale de Shikhar, Mme Rawal a longtemps défendu la cause de la paix. Mme Rawal, originaire d'une communauté agricole et très engagée dans le travail social en tant que femme agent de santé communautaire et leader, a été identifiée par l'ONG Rural Women's Development and Unity Centre (RUWDUC) pour participer dans diverses formations de sensibilisation et de leadership. Au fil des années, elle a suivi une formation de médiatrice communautaire et a aidé à résoudre divers conflits au niveau communautaire. Son rôle actif au niveau communautaire a conduit à sa sélection pour l'atelier sur la localisation, basé sur les leçons tirées de la stratégie de localisation de GNWP, et organisé par RUWDUC et son partenaire Saathi, en collaboration avec ONU Femmes.

Au Népal, le processus consultatif et inclusif de rédaction du premier PAN a jeté des bases solides pour la stratégie de localisation. Le PAN a été élaboré grâce à un processus de collaboration entre le gouvernement et la société civile, avec des consultations dans 52 des 75 districts, auxquelles ont participé plus de 3 000 femmes, hommes et enfants directement touchés par le conflit. Suite à l'adoption du PAN en février 2011, des Comités de coordination de district



39 Auteur de l'étude de cas et chercheur : Pinky Singh Rana. Corrigé par : Agnieszka Fal-Dutra Santos et Mavic Cabrera-Balleza.



(CCD) ont été mis en place dans tous les districts, sous l'autorité du chef de district, afin d'intégrer les dispositions du PAN dans les programmes et activités de district et de coordonner et suivre la mise en œuvre du PAN au niveau du district. Ces comités comprennent des représentants du gouvernement, de la société civile et des femmes touchées par le conflit.

Localisation basée sur ce processus. Elle a réuni des représentants des autorités gouvernementales locales des comités de développement des districts et des villages, des comités locaux de la paix, des comités d'éducation au niveau des districts et des villages et de l'armée et de la police népalaises dans 6 districts : Baglung, Syanja, Kaski, Banke, Kanchanpur et Dang, ainsi que la société civile et les femmes touchées par le conflit dans ces districts. Les participants ont discuté de la paix et de la sécurité au Népal, analysé le conflit et son impact persistant, et discuté de la pertinence du PAN pour répondre aux préoccupations des femmes en matière de paix et de sécurité.

La localisation a contribué à autonomiser les femmes au niveau local et à les encourager à accéder aux postes de décision. Comme l'a dit Mme Rawal : « On nous explique que le pouvoir est entre nos mains, mais nous avons l'impression que nos mains sont liées... et le changement n'est pas facile ». La localisation a offert un espace permettant de discuter des problèmes auxquels les femmes sont confrontées et d'identifier des solutions efficaces.

Le Népal est en train d'élaborer la phase II du PAN. En juin 2017, Global Network of Women Peacebuilders (GNWP) a organisé un atelier sur l'établissement des coûts et la budgétisation avec les principales parties prenantes du PAN afin de garantir un budget réaliste et un financement adéquat pour la mise en œuvre.



### Étude de cas : Inclure les femmes dans la structure de gouvernance traditionnelle aux Philippines<sup>40</sup>

« La localisation m'a aidée à comprendre les résolutions 1325 et 1820 du CSNU et à mieux comprendre la nécessité de travailler avec les femmes et les filles touchées par le conflit... en tant que dirigeante élue, je mets en rapport les femmes avec les organisations qui peuvent les aider. Certaines ont déjà reçu un soutien pour leurs projets de subsistance tels que l'élevage de chèvres. » C'est ainsi que Mme Dhauli Devi Rawal, vice-présidente de la municipalité rurale de Shikhar, a décrit son expérience de la localisation.

Mme Rawal est l'une des six femmes inspirées par l'atelier sur la localisation à se présenter aux élections. Les cinq autres se sont présentées et ont été élues

40 Auteur de l'étude de cas et chercheuse : Therese Grail Lawangan. Corrigé par : Agnieszka Fal-Dutra Santos et Mavic Cabrera-Balleza.

vice-présidentes (municipalité de Joraya) ; membres du conseil (municipalités de Shikhar et de Dipaya) et coordinatrice adjointe du comité de coordination de district (municipalité de Dipaya).

Avant d'être élue vice-présidente de la municipalité rurale de Shikhar, Mme Rawal a longtemps défendu la cause de la paix. Mme Rawal, originaire d'une communauté agricole et très engagée dans le travail social en tant que femme agent de santé communautaire et leader, a été identifiée par l'ONG Rural Women's Development and Unity Centre (RUWDUC) pour participer dans diverses formations de sensibilisation et de leadership. Au fil des années, elle a suivi une formation de médiatrice communautaire et a aidé à résoudre divers conflits au niveau communautaire. Son rôle actif au niveau communautaire a conduit à sa sélection pour l'atelier sur la localisation, basé sur les leçons tirées de la stratégie de localisation de GNWP, et organisé par RUWDUC et son partenaire Saathi, en collaboration avec ONU Femmes.

Au Népal, le processus consultatif et inclusif de rédaction du premier PAN a jeté des bases solides pour la stratégie de localisation. Le PAN a été élaboré grâce à un processus de collaboration entre le gouvernement et la société civile, avec des consultations dans 52 des 75 districts, auxquelles ont participé plus de 3 000 femmes, hommes et enfants directement touchés par le conflit. Suite à l'adoption du PAN en février 2011, des Comités de coordination de district (CCD) ont été mis en place dans tous les districts, sous l'autorité du chef de district, afin d'intégrer les dispositions du PAN dans les programmes et activités de district et de coordonner et suivre la mise en œuvre du PAN au niveau du district. Ces comités comprennent des représentants du gouvernement, de la société civile et des femmes touchées par le conflit.

Localisation basée sur ce processus. Elle a réuni des représentants des autorités gouvernementales locales des comités de développement des districts et des villages, des comités locaux de la paix, des comités d'éducation au niveau des districts et des villages et de l'armée et de la police népalaises dans 6 districts : Baglung, Syanja, Kaski, Banke, Kanchanpur et Dang, ainsi que la société civile et les femmes touchées par le conflit dans ces districts. Les participants ont discuté de la paix et de la sécurité au Népal, analysé le conflit et son impact persistant, et discuté de la pertinence du PAN pour répondre aux préoccupations des femmes en matière de paix et de sécurité.

La localisation a contribué à autonomiser les femmes au niveau local et à les encourager à accéder aux postes de décision. Comme l'a dit Mme Rawal : « On nous explique que le pouvoir est entre nos mains, mais nous avons l'impression que nos mains sont liées... et le changement n'est pas facile ». La localisation a offert un espace permettant de discuter des problèmes auxquels les femmes sont confrontées et d'identifier des solutions efficaces.

Le Népal est en train d'élaborer la phase II du PAN. En juin 2017, Global Network of Women Peacebuilders (GNWP) a organisé un atelier sur l'établissement des coûts et la budgétisation avec les principales parties prenantes du PAN afin de garantir un budget réaliste et un financement adéquat pour la mise en œuvre.



## Étude de cas : Améliorer la gestion des violences sexuelles et sexistes en Ouganda<sup>41</sup>

L'Ouganda connaît depuis longtemps des conflits civils et continue de faire face à des conflits internes en cours, dont beaucoup sont des violences politiques, des insurrections armées, des violences liées aux terres et aux élections. Les 20 années d'insurrection de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dans le nord de l'Ouganda entre 1987 et 2006 ont touché de nombreuses communautés et se caractérisent par de graves violations des droits humains, notamment la traite d'êtres humains, les enlèvements de jeunes enfants et d'adultes, la torture et les violences sexuelles systématiques, ainsi que l'esclavage sexuel. Les femmes et les enfants sont touchés de manière disproportionnée par ces conflits et représentent également la grande majorité des personnes déplacées et des réfugiés.

Bien que la sécurité dans le pays se soit considérablement améliorée après la signature d'un accord de cessation des hostilités entre la LRA et le gouvernement ougandais en 2006, la paix reste difficile à atteindre, en particulier pour les dirigeants politiques de l'opposition et les femmes et les filles, qui demeurent particulièrement vulnérables, notamment aux brutalités policières, aux meurtres et aux violences sexuelles et sexistes (VSS).

Les violences sexuelles et sexistes ont été identifiées comme l'une des principales menaces à la paix et à la sécurité des femmes lors des ateliers sur la localisation organisés par GNWP et la Coalition for Action on UNSCR 1325 (CoACT 1325), en collaboration avec le Ministère ougandais du Genre, du Travail et du Développement social en 2012 et 2013 dans les districts de Dokolo, Lira, Bushenyi, Kasese, Gulu, Kitgum et Amuria. Les participants ont discuté des causes profondes des conflits et de la violence, ainsi que des autres problèmes de sécurité dans les communautés locales.

L'obtention de données sur la prévalence des violences sexuelles et sexistes est toujours extrêmement difficile en raison de la sous-déclaration de la commission de ces actes. De plus, il n'existe pas de données de base sur le nombre de cas de violence sexuelle et sexiste en Ouganda avant la localisation. Néanmoins, un ensemble de preuves qualitatives et quantitatives indiquent fermement que la localisation a contribué à **une augmentation du nombre de déclarations de cas de VSS et à une meilleure réponse en Ouganda** par le biais de trois mécanismes liés, dans les districts où elle a été mise en œuvre.

Premièrement, par la mise en place d'un cadre juridique et politique local plus solide pour répondre aux et prévenir les violences sexuelles et sexistes. Dans chaque district, un Plan d'action local (PAL) contenant des dispositions concrètes sur la prévention et la gestion des violences sexuelles et sexistes a été adopté. Grâce à l'engagement et à l'appropriation des parties prenantes qui ont assisté

<sup>41</sup> Auteur de l'étude de cas et chercheuse : Robinah Rubimbwa. Corrigé par : Agnieszka Fal-Dutra Santos et Mavic Cabrera-Balleza.

à la localisation - y compris la police locale et les forces de sécurité - les PAL sont devenus de solides outils qui continuent de contribuer à l'accroissement du nombre de cas signalés et à améliorer la gestion des cas de violence sexuelle et sexiste. Par exemple, dans le district de Kitgum, un bureau chargé de la lutte contre les violences sexistes et des agents de liaison communautaires ont été mis en place après la localisation afin de renforcer la réponse des districts aux violences sexuelles et sexistes. Comme l'a souligné le commandant de la police du district de Kitgum, « le bureau et le bureau de liaison ont contribué à réduire l'écart entre la police et la communauté, ce qui a encouragé les déclarations de cas de violences sexuelles et sexistes en toute confiance et à réduire [les retards enregistrés dans le traitement de cas] **En conséquence, le nombre de cas de violences sexuelles et sexistes (VSS) signalés à Kitgum est passé de 435 en 2014 à plus de 2 500 chaque année depuis la localisation.**

Le district de Kitgum a également adopté une **résolution du conseil interdisant la vente d'alcool emballé dans de petits sachets**, qui s'avère très abordable et facilement accessible. Cette résolution a contribué à réduire la consommation d'alcool. Cela était directement lié aux discussions lors de l'atelier sur la localisation, qui a identifié l'alcool comme l'un des moteurs de la violence, y compris les VSS. Selon Cangoura Gladys, représentante de Kitgum Women Peace Initiative (KIWEPI) et participante à l'atelier sur la localisation, cette politique a contribué à réduire la consommation d'alcool et l'ivresse dans le district.

Deuxièmement, la localisation a contribué à améliorer la coordination des activités de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Des groupes de travail sur les violences sexistes ont été créés dans les districts de Bushenyi, Kasese, Kitgum et Amuria. Les groupes de travail sont responsables du suivi de la mise en œuvre des PAL. Lorsque de nouvelles initiatives sur les violences sexuelles et sexistes sont introduites dans ces districts, les comités de localisation présentent les objectifs du PAL et discutent avec les promoteurs des programmes de lutte contre les violences sexuelles et sexistes pour savoir comment ils peuvent contribuer à la mise en œuvre du PAL. Cela évite les doubles emplois, favorise la coordination et une meilleure réponse aux violences sexuelles et sexistes. En outre, des comités de lutte contre les violences sexuelles et sexistes aux niveaux des districts et des sous-districts ont également été mis en place. Les comités de lutte contre les VSS se réunissent tous les mois pour « discuter des rapports de progrès et examiner le nombre de dossiers en attente devant être traités par les tribunaux et définir de nouvelles actions pour améliorer la réponse aux VSS dans le district », selon Rhoda Oroma, directrice générale adjointe du district de Kitgum. **La mise en œuvre efficace des PAL améliore la réponse du district aux violences sexuelles en assurant un suivi fréquent des cas de violences sexuelles et en fournissant un mécanisme permettant de contrôler les stratégies de prévention et de réponse efficaces qui fonctionnent et celles qui ne fonctionnent pas.**

Troisièmement, la localisation a contribué à sensibiliser la population locale aux violences sexuelles et sexistes. Dans le cadre de la mise en œuvre du PAL,

KIWEPI a lancé un programme de formation de 30 champions de village qui soutiennent l'organisation de dialogues communautaires, la sensibilisation des populations et la sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes et aux problèmes de développement au niveau local. Celles-ci sont guidées par la Stratégie 1.3. du PAL, sur l'éducation communautaire et la sensibilisation du PAL.



### Étude de cas : Responsabilisation renforcée pour une meilleure mise en œuvre et un meilleur soutien des moyens d'existence en Sierra Leone<sup>42</sup>

En Sierra Leone, après la localisation, le Ministère des Collectivités locales et du Développement rural a **intégré la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU dans le système complet d'évaluation de la performance des collectivités locales (CLOGPAS)**. Le système CLOGPAS, introduit en 2006, est un mécanisme complet de suivi de la performance des conseils locaux.

Les ateliers sur la localisation, organisés de 2012 à 2015 par GNWP en partenariat avec la National Organization of Women (NOW) -SL, le Ministère des Affaires sociales et de l'Enfance (MSWGCA) et le Ministère des Collectivités locales et du Développement rural (MLGRD), ont facilité la formation de 19 conseils locaux de tout le pays sur la localisation. À la suite des ateliers, le Ministère des Collectivités locales et du Développement rural a intégré d'autres indicateurs dans le système CLOGPAS, afin de veiller à ce que les autorités locales soient tenues responsables de la mise en œuvre du Plan d'action national de la Sierra Leone (SiLNAP) et des plans d'action locaux pour les résolutions 1325 et 1820 du CSNU.

Les évaluations CLOGPAS constituent un outil de responsabilité important. Leurs résultats sont accessibles au public et communiqués au gouvernement national. En tant que tel, le résultat de la révision du système CLOGPAS peut affecter le budget du gouvernement local et le soutien aux conseils.

La forte appropriation de la mise en œuvre de la résolution 1325 par les autorités locales et l'intégration du SiLNAP et des plans d'action locaux sur les résolutions 1325 et 1820 dans le système CLOGPAS ont été deux résultats directs du processus de localisation en Sierra Leone.

<sup>42</sup> Auteurs de l'étude de cas et chercheuses : Dr. Nana Pratt et Amara Sowa. Corrigée par : Agnieszka Fal-Dutra Santos.

Ils ont eu plusieurs conséquences, notamment le soutien aux moyens de subsistance en tant que mesure visant à renforcer la sécurité dans le district de Kenema. Les Lignes directrices pour la localisation recommandaient de tenir des réunions de consultation pour examiner le plan de développement du district et l'aligner sur le SiLNAP. Au cours des consultations, la nécessité d'aider les femmes à entreprendre des activités de jardinage et d'agriculture a été exprimée. En conséquence, entre 2014 et 2015, le conseil de district de Kenema a apporté son soutien à trois groupes de femmes des chefferies de Wandor et de Gorama du district. Le Conseil a fourni aux femmes des outils agricoles tels que des pelles, des houes, des machettes, des seaux, des tuyaux d'arrosage ainsi que des semences de diverses plantes. Les groupes - composés d'une trentaine de femmes chacun - ont utilisé ce soutien pour ouvrir des jardins communautaires dans leurs communautés. Les revenus de la vente des produits sont mis en commun pour constituer un « fonds » auprès duquel les femmes peuvent emprunter (sans intérêt) pour couvrir diverses dépenses, telles que la scolarité de leurs enfants, les livres, etc. **Cela a fourni aux femmes un certain niveau d'indépendance financière. Elles ne dépendent plus totalement de leurs maris pour obtenir un soutien financier.**

L'exemple de la Sierra Leone montre comment les mécanismes de responsabilité peuvent accroître l'appropriation par les autorités locales et conduire à des résultats concrets. C'est un bon exemple de la localisation servant à améliorer la sécurité humaine - et utilise les résolutions Femmes et Paix et Sécurité pour améliorer les moyens de subsistance des femmes et promouvoir l'autonomisation économique.

## SECTION III Comment mettre en œuvre le programme de localisation ?

Cette section est consacrée à la société civile ou aux autorités locales qui souhaitent mettre en œuvre la localisation dans leur pays. Elle comprend :

- ▶ Des listes de contrôle pratiques pour organiser des ateliers sur la localisation (Composant 1), organiser des ateliers de rédaction (Composant 2), et soutenir la rédaction de Lignes directrices pour la localisation et l'organisation de formations des formateurs (Composant 3) ;
- ▶ Le résumé des modules de l'atelier sous chaque composant ;
- ▶ Les listes d'annexes pertinentes contenues dans cette boîte à outils, y compris des modules de l'atelier détaillés session par session, des enquêtes et des formulaires d'évaluation ; et
- ▶ Des instructions détaillées pour le facilitateur/responsable de mise en œuvre.

### Préparer le terrain pour la localisation



#### Évaluer le contexte de la mise en œuvre de la stratégie de localisation.

Pour assurer l'impact optimal de la localisation et mobiliser efficacement le soutien à la stratégie de localisation, il est nécessaire d'analyser soigneusement le contexte de mise en œuvre, l'architecture décisionnelle relative à la mise en œuvre du PAN et la structure de gouvernance locale.

Certaines des questions à poser incluent :

- ▶ Quel ministère ou agence gouvernementale est responsable de la coordination générale et de la mise en œuvre du PAN et comment peut-il soutenir la localisation ?
- ▶ Le pays a-t-il un système de gouvernement décentralisé ? Ou la localité (région/province/État) dans laquelle vous souhaitez mettre en œuvre la localisation a-t-elle été déclarée région/zone autonome par le gouvernement national ?
- ▶ La localité (région/province/État) où vous avez l'intention de mettre en œuvre la localisation a-t-elle des lois et des politiques locales en matière d'égalité des sexes, de droits des femmes, de paix et de sécurité ?
- ▶ Cette localité a-t-elle de l'expérience dans la localisation d'autres lois et politiques internationales/régionales ?

Les réponses à ces questions détermineront si et comment la localisation doit être mise en œuvre. Si la localité dispose déjà de lois et de politiques locales sur l'égalité des sexes, les droits des femmes, la paix et la sécurité et/ou si elle a déjà utilisé d'autres lois et politiques internationales, elles devraient être utilisées pour soutenir la stratégie de localisation et être débattues au cours des ateliers sur la localisation.





## **Mobiliser le soutien pour la mise en œuvre par le biais de consultations publiques, de réunions bilatérales et de relations avec les médias**

Les populations locales ne peuvent vraiment participer à aucune stratégie si elles ne la comprennent pas. Elles ne peuvent pas mettre en œuvre ce qu'elles ne connaissent pas. L'un des principaux objectifs de la stratégie de localisation est de mieux faire connaître et comprendre les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité et leur applicabilité au contexte local.

Pour garantir que la localisation engage et profite à toutes les parties prenantes locales clés, il peut être utile d'organiser des consultations communautaires à grande échelle ou des assemblées publiques ouvertes à l'ensemble de la communauté. La réunion peut durer de 2 à 3 heures et convoquer les différents membres de la communauté pour les informer des activités de localisation à venir et de leur objectif. Les organisateurs doivent présenter les objectifs et les composants de la localisation et répondre aux questions et préoccupations des membres de la communauté.

Il est également essentiel de garantir l'appui et l'appropriation des autorités et des dirigeants locaux, ainsi que des acteurs nationaux, y compris du ministère/ de l'agence nationale responsable de la mise en œuvre du PAN. Par conséquent, il peut être utile d'organiser des réunions bilatérales avec eux afin de fournir des informations générales sur les dispositions FPS et la localisation, et de garantir leur soutien politique et leur participation.

Les médias sont également un instrument clé pour promouvoir une large prise de conscience et une appropriation, ainsi que pour promouvoir l'atelier et la stratégie de localisation et pour mobiliser la participation. GNWP a créé un module pour les ateliers destinés aux médias, qui renforce la capacité des journalistes à rendre compte de la résolution 1325 et des résolutions FPS connexes. La tenue de tels ateliers avant la localisation et l'invitation des médias locaux et nationaux peuvent aider à garantir un large engagement et une adhésion politique ; et générer davantage de soutien et d'engagement pour la mise en œuvre.<sup>43</sup>

## **Opérationnaliser les trois composants de la localisation**

### **COMPOSANT 1 : Inviter les acteurs locaux - Atelier sur la localisation**

L'atelier sur la localisation est le premier composant de la localisation - et la première étape pour s'assurer que la résolution 1325 du CSNU est mise en œuvre au niveau local et d'une manière qui corresponde aux besoins et aux préoccupations des populations locales.

<sup>43</sup> Pour plus d'informations, exemple de matrice de module et autres supports pour l'atelier destiné aux médias, veuillez contacter GNWP.

L'atelier sur la localisation réunit des gouverneurs, des maires, des conseillers municipaux, des chefs de communautés, des chefs suprêmes, des chefs autochtones et traditionnels, des chefs religieux, des femmes leaders, des responsables de groupes de jeunes, des représentants d'autres groupes historiquement marginalisés, des enseignants, des membres de la police locale et du personnel militaire et d'autres parties prenantes. Les participants se familiarisent avec les résolutions FPS et le PAN, le cas échéant, et utilisent ces connaissances pour analyser les problèmes en matière de FPS et le contexte sociopolitique et culturel qui les affectent. Ils identifient ensuite les actions concrètes nécessaires pour mettre en œuvre les résolutions FPS dans leurs communautés locales.

Une préparation minutieuse, une facilitation dynamique et des activités de suivi concrètes sont essentielles à la réussite de la mise en œuvre des ateliers sur la localisation. Les listes de contrôle et le matériel ci-dessous aideront le facilitateur à préparer, animer et suivre l'atelier sur la localisation.

## AVANT L'ATELIER SUR LA LOCALISATION



### Réunir les participants

Les participants à l'atelier sur la localisation devraient inclure :

- ▶ Les représentants des groupes/organisations de femmes locaux ;
- ▶ Les représentants locaux d'autres groupes marginalisés tels que les minorités ethniques, les personnes handicapées et la communauté LGBT ;
- ▶ Les représentants des autorités locales, y compris le maire et les représentants locaux des ministères et des agences en charge de l'égalité des sexes, de la paix et de la sécurité, tels que le ministère du Genre, le ministère de la Défense et le ministère des Affaires étrangères ;
- ▶ Les officiers de la police locale et/ou militaires ; et
- ▶ D'autres leaders locaux tels que les leaders autochtones, les chefs traditionnels, les chefs religieux, les responsables de groupes de jeunes et les enseignants.

Il est essentiel que les participants aient un pouvoir décisionnel dans leurs propres organisations ou institutions et puissent prendre des engagements concrets lors de l'atelier. Au moins 25 % des participants devraient également avoir une expertise dans les domaines des femmes et/ou de la paix et de la sécurité.

Il y a généralement 25 à 40 participants à un atelier. Le ratio devrait être d'environ 60 % pour les autorités locales et 40 % pour la société civile, les groupes de jeunes et les organisations sectorielles. Vous devez également avoir pour objectif un équilibre entre les sexes, un équilibre régional et une diversité

ethnique/culturelle parmi les participants.



### **Identifier et inviter des experts et des personnes ressources**

Certaines sessions de l'atelier sur la localisation requièrent des connaissances approfondies sur un certain nombre de questions. À ce stade, il peut être utile de contacter d'autres organisations de la société civile pour les inviter à s'associer ou à co-organiser la localisation. Elles peuvent être en mesure de faire des suggestions à la personne ressource, ainsi que de contribuer à la facilitation générale et à la logistique de l'atelier.

Les experts suivants devraient être invités et recrutés :

- ▶ **Expert en matière de FPS et de localisation** : Cette personne ressource est généralement un expert international ou national possédant une riche expérience de la mise en œuvre des résolutions FPS et de la facilitation des processus de localisation. GNWP est heureux de fournir son soutien et son expertise pour la localisation, sous réserve de la disponibilité du personnel et de disponibilité budgétaire.
- ▶ **Expert en développement local/gouvernance locale** : Cette personne ressource est généralement un expert local possédant une connaissance approfondie de la gouvernance locale et des processus de développement locaux. Elle doit avoir une expérience de travail avec les collectivités locales et/ou avec le ministère/l'agence mandaté pour fournir un soutien technique ou des conseils administratifs aux provinces/états/villes, municipalités/districts ou villages. Cela garantira non seulement l'expertise nécessaire, mais également l'adhésion politique nécessaire à la réussite de la localisation. L'expert doit également avoir une connaissance de base de la question FPS, du genre, et des processus du PAN/PAR dans le pays/la région.



### **Distribuer l'analyse des besoins en matière de formation**

Pour comprendre le niveau de connaissance des participants et pouvoir adapter le module de l'atelier et la facilitation à leurs besoins spécifiques, il est important de distribuer une enquête sur l'analyse des besoins en matière de formation (TNA) aux participants avant l'atelier.

L'analyse des besoins en matière de formation devrait inclure des questions sur la connaissance des participants sur la résolution 1325 du CSNU et les résolutions FPS connexes ; leur participation à l'élaboration du PAN ou à un autre processus lié aux FPS au niveau national ; les efforts qu'ils ont entrepris pour mettre en œuvre les dispositions FPS au niveau local, etc.

Veuillez-vous reporter à l'Annexe 2 pour l'exemple de questionnaire ABF.



### **Personnaliser le module de l'atelier sur la localisation**

Le module de l'atelier préparé par GNWP fournit des informations clés et des conseils de facilitation pour la conduite d'un atelier sur la localisation. Néanmoins, le contenu et la facilitation de chaque session devraient être adaptés au contexte local ainsi qu'à la culture et aux priorités locales.

Le module et le programme de l'atelier doivent également être ajustés pour que tous les participants invités, en particulier les femmes au niveau local, puissent y assister. Par exemple, l'atelier doit avoir lieu à un moment et dans un lieu accessibles aux femmes. Lors de la planification du programme de l'atelier, il convient de prendre en compte la culture locale en matière de travail (par exemple, les horaires de travail typiques). Il est également important de prendre en compte les cultures où les femmes ne sont pas autorisées à voyager seules ; ou auraient besoin d'être accompagnées par un membre de la famille de sexe masculin ou un compagnon plus âgé.



### **Personnaliser les connaissances, les croyances, les attitudes et les perceptions**

Les participants rempliront la même enquête sur les connaissances, les croyances, les attitudes et les perceptions avant le début de l'atelier sur la localisation proprement dit (pré-test) et après (post-test). En comparant les réponses fournies avant et après l'atelier, l'enquête révélera tout changement dans les connaissances, les croyances, les attitudes et les perceptions des participants concernant les questions en matière de FPS à la suite de l'atelier sur la localisation.

Etant donné que le travail de plaidoyer politique - comme le travail de GNWP et de nombreuses autres OSC visant à promouvoir la mise en œuvre des résolutions FPS - peut prendre des années avant de générer des résultats et avoir un impact, l'enquête sur les connaissances, les croyances, les attitudes et les perceptions est un moyen de capturer les effets immédiats de l'atelier. Certaines des questions posées dans l'enquête sont :

- ▶ Qu'est-ce que l'égalité des sexes ? L'égalité des sexes est-elle importante ?
- ▶ Quels sont les effets de la guerre sur les femmes et les enfants ?
- ▶ Les femmes devraient-elles participer à la consolidation de la paix et à la prise de décision ?
- ▶ Les femmes devraient-elles faire partie des forces armées et de la police ?
- ▶ Le plan d'action national du pays relatif à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes et la paix et la sécurité est-il important ?

[Veuillez consulter l'Annexe 3 pour le modèle d'enquête.](#)



## Préparer le formulaire d'évaluation

En plus de l'enquête sur les connaissances, les croyances, les attitudes et les perceptions, un bref formulaire d'évaluation comportant des questions sur la qualité de l'atelier sera distribué à la fin de l'atelier. Certaines des questions à inclure dans le formulaire d'évaluation sont les suivantes :

- ▶ Qu'est-ce qui a bien fonctionné ?
- ▶ Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ?
- ▶ Quelles sessions étaient les plus pertinentes pour votre travail et pourraient vous aider à contribuer à la localisation ? Veuillez expliquer brièvement.
- ▶ Que devrait-on faire différemment pour mieux faire lors des prochains ateliers sur la localisation ?

Veuillez consulter l'Annexe 4 pour un exemple de formulaire d'évaluation.



## Identifier et réserver le lieu

Le lieu devrait être confortable, propice à des discussions interactives et suffisamment large pour permettre un travail avec tous les participants, ainsi que des travaux en petits groupes. Il devrait également y avoir un projecteur, un écran ou un mur pour projeter des présentations. L'accès à Internet, s'il est disponible, serait également utile pour afficher des sites Web et d'autres informations en ligne qui enrichiront les discussions. Lors du choix du lieu, assurez-vous que les conditions et l'assistance seront fournis aux participantes ayant des besoins particuliers, telles que les mères allaitantes et les personnes handicapées.

## PENDANT L'ATELIER SUR LA LOCALISATION



### Distribuer et recueillir les enquêtes remplies sur les connaissances, les croyances, les attitudes et les perceptions lors de la session d'introduction (Pré-test)

Comme expliqué ci-dessus, l'enquête sur les connaissances, les croyances, les attitudes et les perceptions devrait être distribuée et remplie par tous les participants à deux reprises - au début et à la fin de l'atelier. L'animateur doit s'assurer que les participants ont le temps de remplir le questionnaire avant le début de la première session. Les enquêtes doivent ensuite être collectées et stockées, pour être analysées après l'atelier.

Voir l'Annexe 1 pour l'exemple d'enquête.

44 Les horaires indiqués sont uniquement à titre indicatif et peuvent varier en fonction du contexte, des besoins et du type de public



### **Faciliter l'atelier sur la localisation**

Le facilitateur et les personnes ressources doivent se coordonner avant l'atelier pour s'assurer que leurs présentations se complètent ou se renforcent ou, tout au moins, ne se dupliquent pas. Le contenu de chaque session doit être adapté aux besoins du public et au contexte local spécifique. Cependant, le résumé du module de l'atelier ci-dessous ; les objectifs de la session ; et les conseils en matière de facilitation peuvent être utilisés pour aider à la conduite de l'atelier sur la localisation.

[Veuillez consulter le résumé de l'atelier et les notes de facilitation qui suivent.](#)



### **Distribuer et recueillir les enquêtes sur les connaissances, les croyances, les attitudes et les perceptions (post-test) et le formulaire d'évaluation de l'atelier remplis lors de la dernière session de l'atelier**

Le facilitateur doit s'assurer que les participants ont le temps de remplir l'enquête sur les connaissances, les croyances, les attitudes et les perceptions et l'enquête sur l'atelier au cours de la dernière session.

[Voir l'Annexe 3 pour l'exemple d'enquête.](#)

## **PENDANT L'ATELIER SUR LA LOCALISATION**

Suivi et évaluation (S&E) est un terme qui fait référence à un certain nombre d'outils et de processus visant à suivre les progrès des activités et la réalisation des résultats prévus. Le suivi après la mise en place d'ateliers sur la localisation est essentiel pour évaluer l'impact de la stratégie de localisation sur la vie des populations locales. Le suivi et l'évaluation sont essentiels pour s'assurer que ses effets positifs sont maintenus et que l'élan généré par l'atelier est utilisé.

Le suivi fait partie intégrante de la méthodologie de localisation et est intégré dans toutes ses composants. Veuillez consulter la dernière section de cette boîte à outils pour des conseils plus détaillés sur le suivi et l'évaluation de la localisation. Après la tenue de l'atelier sur la localisation, vous pouvez utiliser les méthodes suivantes pour évaluer son efficacité :



### **Analyser l'évolution des connaissances, des croyances, des attitudes et des perceptions des participants**

Les réponses à l'enquête sur les connaissances, les croyances, les attitudes et les perceptions menée avant et après l'atelier doivent être analysées pour donner un aperçu de la façon dont l'atelier a modifié les croyances, les attitudes, les connaissances et les perceptions des participants.



### **Examiner les commentaires des évaluations de l'atelier**

Les commentaires des participants sur les formulaires d'évaluation sont essentiels pour effectuer les ajustements nécessaires en matière de facilitation des ateliers, de substance, de lieu, etc., et ce, afin d'améliorer les futurs ateliers sur la localisation.



### **Faire circuler le matériel et les résultats de l'atelier pour maintenir la dynamique**

Le facilitateur et les personnes ressources doivent rassembler et organiser les résultats de toutes les discussions qui ont eu lieu pendant l'atelier sur la localisation. Outre le rapport de l'atelier, les principales priorités et recommandations ou engagements souscrits pour la mise en œuvre des résolutions FPS dans la communauté locale doivent être rassemblés dans un document distinct et communiqués aux participants. Cela contribuera à garantir que les engagements pris lors de l'atelier ne soient pas oubliés et qu'ils aboutissent à une mise en œuvre effective.



### **Rester en contact avec les participants de l'atelier**

En plus de partager les résultats de l'atelier, il est important de rester en contact avec les participants de l'atelier. Cela peut être fait, par exemple, en leur envoyant des informations pertinentes, en organisant des réunions bilatérales ou en petits groupes pour assurer le suivi des engagements de l'atelier sur la localisation, comprendre l'impact de cet atelier sur la vie de la population locale et en invitant celle-ci à d'autres événements FPS au niveau local, national et, le cas échéant, si les fonds le permettent, aux niveaux régional et international, en particulier pour partager leurs expériences, leurs réussites et les enseignements tirés de la localisation.

### **Résumé du module de l'atelier sur la localisation**

Le tableau ci-dessous résume le module de l'atelier sur la localisation. Ceci est un résumé utile qui peut être adapté et partagé avec des partenaires potentiels,

Nom de la session	Objectif	Temps nécessaire <sup>44</sup>
<b>1ère JOURNÉE</b>		
<b>Session 1: Introduction</b>	Préparer le terrain pour l'atelier en présentant les participants, les personnes ressources, les facilitateurs, les objectifs de l'atelier, le programme, les concepts clés et les règles  Selon le contexte, une cérémonie d'ouverture officielle devrait également être prévue, afin de souligner qu'il s'agit d'un processus politique qui aura une incidence sur la gouvernance et la vie des électeurs.	45 mn
<b>Session 2: Le concept de genre</b>	Définir le concept de genre, comment il s'applique dans la vie quotidienne, pourquoi il est important dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et comment il est lié à la paix et la sécurité, au maintien de la paix et au développement durable	60 mn
<b>Session 3: Analyse de contexte/conflit</b>	Réfléchir sur l'impact du conflit sur une communauté locale spécifique et/ou sur le contexte sociopolitique plus large de la communauté locale  Définir la pertinence des résolutions FPS par rapport au contexte local et identifier les domaines relatifs à la question FPS qui devraient être une priorité pour la mise en œuvre compte tenu des réalités et des besoins locaux	60 mn
<b>Session 4: Sensibilisation et prise de connaissance de la résolution 1325, des résolutions connexes et du PAN le cas échéant</b>	Mieux faire connaître aux participants la résolution 1325 du CSNU et les résolutions connexes ; et les sensibiliser à leur importance et leur pertinence par rapport au contexte local	60 mn
<b>Session 5: Lois et politiques nationales qui promeuvent les droits des femmes, l'équité et l'égalité des sexes, la paix et la sécurité</b>	Examiner les lois et politiques nationales existantes qui promeuvent les droits des femmes, l'égalité entre les sexes et l'équité, la paix et la sécurité, et les moyens par lesquels leur mise en œuvre peut être harmonisée	60 mn
<b>2e JOURNÉE</b>		
<b>Session 6: Le bon cycle</b>	Faire comprendre les liens entre la paix et la sécurité, la bonne gouvernance et le développement durable et la manière dont les politiques relatives à ces questions devraient être mises en œuvre de manière harmonieuse et cohérente	60 mn
<b>Session 7: Gouvernance locale, lois de décentralisation et planification du développement local</b>	S'assurer que tous les participants comprennent le cadre et les processus de gouvernance locaux, ainsi que toutes les étapes de la planification du développement local, de la budgétisation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation, ainsi que des rapports.	45 mn
<b>Session 8: Formuler des stratégies locales concrètes</b>	Formuler des stratégies concrètes pour la mise en œuvre des dispositions FPS au niveau local et commencer à rédiger des plans d'action locaux	120 mn
<b>Session 9: Engagements professionnels et personnels</b>	Générer de la part des participants des engagements personnels et professionnels concrets pour mettre en œuvre les résolutions FPS	30 mn
<b>Session 10: Échange de paix</b>	Echanger des expériences, des bonnes pratiques et des leçons apprises sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans la localisation de la résolution 1325 et des résolutions connexes dans différents pays ou régions/états/provinces/districts/villes/municipalités du même pays	60 mn
<b>Session 11: Remplir l'évaluation et les enquêtes sur les connaissances, les croyances, les attitudes et les perceptions et clôturer</b>	Remplir l'évaluation et les formulaires sur les connaissances, les croyances, les attitudes et les perceptions ; résumer les ateliers et les principales conclusions et remercier les participants.	30 mn





## NOTES AUX FACILITATEURS : Définitions utiles

**Genre:** Le genre fait référence aux caractéristiques des femmes et des hommes attribuées par la société - telles que les normes attendues, les rôles et les relations entre les femmes et les hommes. Il diffère du **sexe** biologique en ce sens qu'il est attribué, plutôt qu'inné. Le genre fait référence aux idées sur ce que signifie être un homme ou une femme. Le non-respect des normes de genre conduit souvent à la discrimination ou à la marginalisation. Il est également important de garder à l'esprit que toutes les identités de genre ne s'inscrivent pas dans le binaire homme-femme.

**L'égalité des sexes** est l'état dans lequel les personnes de sexe différent bénéficient des mêmes droits et possibilités dans tous les secteurs de la société, y compris la participation économique et la prise de décision.

**L'équité entre les sexes** fait référence à un traitement équitable des personnes de sexe différent, en fonction de leurs besoins respectifs - cela peut signifier accorder les mêmes droits ou traitements, ou différencier les traitements pour mieux répondre aux besoins différents.

**Sécurité humaine:** La Commission sur la sécurité humaine définit la sécurité humaine comme la protection des libertés fondamentales - ces libertés qui sont l'essence de la vie. Cela signifie protéger les personnes contre les menaces et les situations critiques (graves) et omniprésentes (généralisées) [et] créer des systèmes politiques, sociaux, environnementaux, économiques, militaires et culturels qui donnent aux populations les moyens nécessaires à leur survie, leurs moyens de subsistance et leur dignité. La sécurité humaine désigne le type de sécurité qui va au-delà de la sécurité physique et qui englobe la dignité humaine et un éventail de besoins et de libertés à protéger. Le Rapport sur le développement humain de 1994 a identifié sept dimensions essentielles de la sécurité humaine : Économique, alimentaire, sanitaire, environnemental, personnel, communautaire et politique (Voir : <http://hdr.undp.org/en/content/human-development-report-1994>).

**Programme Femmes et paix et sécurité :** Le programme Femmes et paix et sécurité (FPS) est fondé sur le travail des activistes des droits des femmes et des militantes pour la paix, dont le plaidoyer a conduit à l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies en 2000. Avec ses sept résolutions connexes, elle a établi un cadre normatif pour la participation des femmes à la prise de décision, à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix ; la protection des droits des femmes et des filles ; et la prévention des violences sexuelles et sexistes dans les conflits. Le programme FPS est désormais reconnu comme un élément essentiel des affaires internationales et un instrument clé pour renforcer l'efficacité des actions de l'ONU en matière de prévention et de règlement des conflits et d'action humanitaire. C'est une condition préalable à la réalisation des objectifs de développement durable. Cependant, malgré les preuves empiriques soutenant le pouvoir de transformation de ce programme, la mise en œuvre effective du programme Femmes et paix et sécurité reste lente et inégale.

**Développement durable :** Le développement durable peut être défini comme les efforts visant à « améliorer la vie de manière durable pour les générations futures ». Les **Objectifs de développement durable (ODD)**, entrés en vigueur en janvier 2016, constituent « un appel universel à l'action visant à éliminer la pauvreté, à protéger la planète et à garantir à tous les peuples la paix et la prospérité ». Ces objectifs ont été élargis sur la base des anciens Objectifs de développement du Millénaire. Les ODD englobent un certain nombre d'objectifs ambitieux, notamment l'égalité des sexes (Objectif 5) ainsi que la paix, la justice et des institutions solides (Objectif 16).

**Bonne gouvernance :** La « bonne gouvernance » est un terme large qui peut être interprété de différentes manières. De manière générale, cela fait référence à « de bons processus visant à prendre des décisions et à les mettre en œuvre ». De bons processus sont importants car ils aident à assurer de meilleurs résultats de la prise de décision. En ce qui concerne la gouvernance, les bons processus sont souvent compris comme des processus transparents, responsables, inclusifs, participatifs et efficaces. Parfois, le respect des droits de l'homme et de l'état de droit figure également parmi les caractéristiques d'une bonne gouvernance. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le guide utile sur la bonne gouvernance : <http://www.goodgovernance.org.au/about-good-governance/>.



## NOTES AUX FACILITATEURS : Informations générales sur la résolution 1325

### Qu'est-ce que la résolution 1325 ?

La résolution 1325 du CSNU constitue un cadre juridique international historique qui traite non seulement de l'impact démesuré de la guerre sur les femmes, mais également du rôle central que les femmes devraient jouer dans la gestion des conflits, la résolution des conflits et une paix durable. Elle a été adoptée en 2000 à la suite d'un plaidoyer soutenu de la part de femmes militantes pour la paix venant du monde entier. Sa nature transformatrice a ouvert la voie aux sept résolutions connexes adoptées depuis lors : Résolution 1820 (2008) ; 1888 (2009) ; 1889 (2009) ; 1960 (2011) ; 2106 (2013) ; 2122 (2013) et 2242 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU.

### Pourquoi les résolutions 1325, 1820 et les résolutions connexes sont-elles importantes ?

La résolution 1325 du CSNU est importante car elle reconnaît les différents besoins et vulnérabilités auxquels sont confrontées les personnes de sexe différent pendant un conflit et reconnaît l'importance d'inclure les femmes dans le processus de prise de décisions. En soulignant l'importance de la protection des femmes contre les violences sexuelles et sexistes, la protection de leurs droits et leur participation significative à la prise de décisions concernant la paix et la sécurité et à la gouvernance à tous les niveaux. Elle complète et appuie d'autres cadres juridiques internationaux, tels que l'agenda de la Paix durable, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ; la Déclaration de Beijing ; et les Objectifs de développement durable (ODD).

La résolution 1820 reconnaît que les violences sexuelles dans les conflits ne peuvent jamais être qualifiées de « dommage collatéral » et qu'elles peuvent toujours être prévenues.

### Quelles sont les principales dispositions de la résolution 1325 et des résolutions connexes ?

La résolution 1325 repose sur quatre piliers principaux :

1. Participation : Appeler à une participation accrue des femmes à tous les niveaux de la prise de décision, y compris dans les institutions nationales, régionales et internationales ; dans les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits ; dans les négociations de paix ; dans les opérations de paix, en tant que soldats, policiers et civils ; et en tant que représentants spéciaux du Secrétaire général de l'ONU.
2. Protection : Appeler à la protection des droits des femmes et des filles et à la protection contre les violences sexuelles et sexistes, y compris dans les situations d'urgence et humanitaires, comme dans les camps de réfugiés.
3. Prévention : Appeler à la prévention des conflits ; ainsi qu'à de meilleures stratégies d'intervention en matière de prévention de la violence à l'égard des femmes, notamment en traduisant en justice les responsables de violations du droit international ; au renforcement des droits des femmes dans le droit national ; et à soutenir les initiatives locales des femmes pour la paix et la résolution des conflits.
4. Secours et rétablissement Appeler à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les opérations de secours et les efforts de rétablissement et tenir compte des besoins particuliers des femmes et des filles.



## NOTES AUX FACILITATEURS : Mise en œuvre de la résolution 1325

Dans une déclaration de 2005<sup>45</sup>, le Conseil de sécurité a appelé tous les États membres des Nations Unies à poursuivre la mise en œuvre de la résolution 1325 en élaborant des Plans d'action nationaux (PAN) ou d'autres stratégies nationales. Un PAN est un document officiel adopté par un gouvernement qui énonce les mesures qu'il prend actuellement, ainsi que les initiatives et activités qu'il entreprendra dans une période de temps donnée pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la résolution 1325 du CSNU et des résolutions FPS connexes. Les PAN peuvent contribuer à accroître l'exhaustivité, la coordination, la sensibilisation, l'appropriation, la responsabilisation ainsi que le suivi et l'évaluation des activités du gouvernement en matière de femmes et de paix et de sécurité. Pour réussir, le PAN doit être SMART (spécifique, mesurable, réalisable, réaliste et à durée déterminée) avec des activités assignées à différentes parties prenantes, et doit être accompagné d'un budget réaliste et d'un financement adéquat.

Des plans similaires peuvent également être développés au niveau régional. Par exemple, il existe un plan d'action régional sur les dispositions FPS dans le Pacifique. Les PAR peuvent compléter les PAN ou fournir un cadre alternatif pour la mise en œuvre dans des contextes où il n'existe pas de PAN.

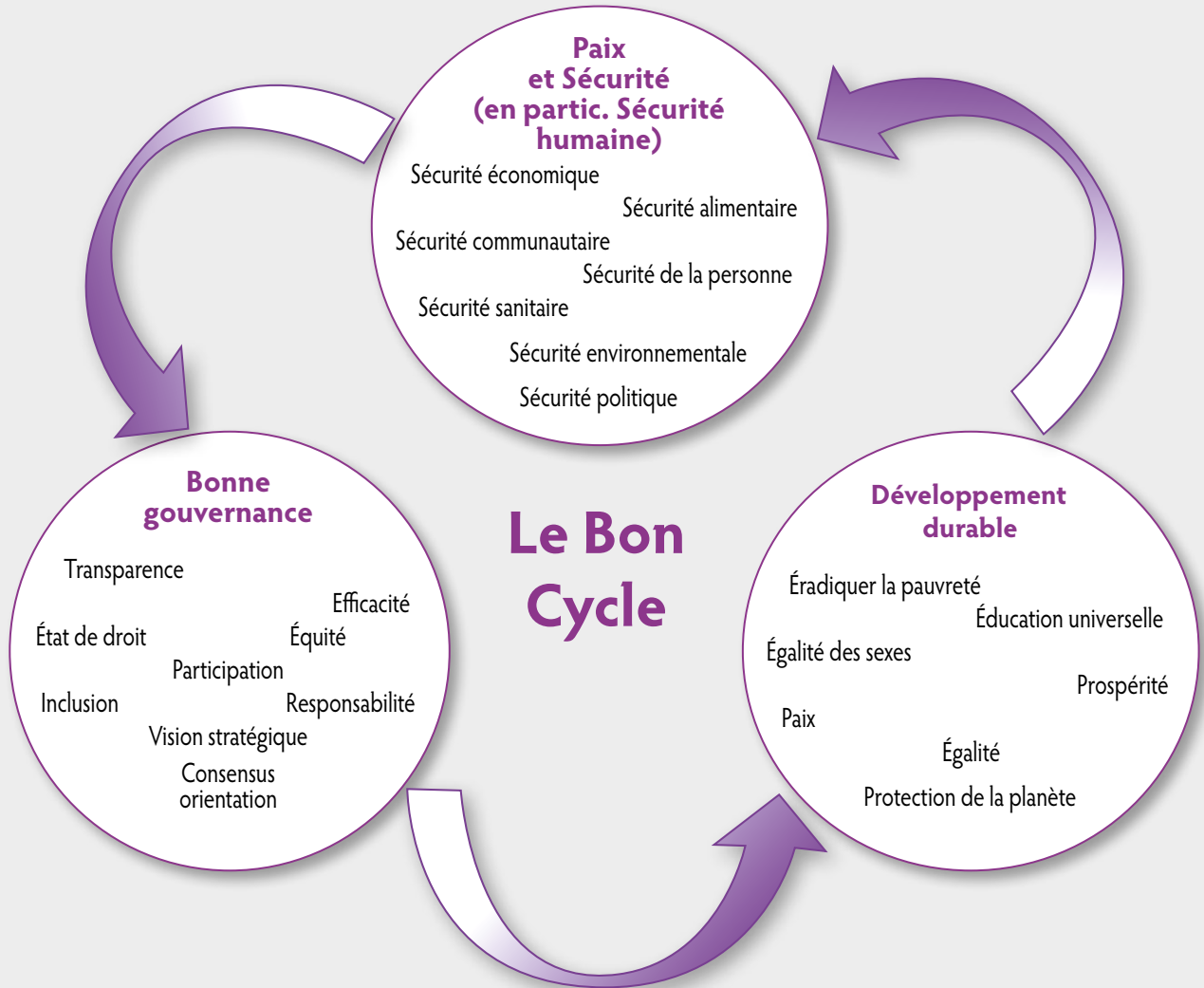
Cependant, il est crucial que les résolutions FPS soient pleinement et efficacement mises en œuvre au niveau local. Au cours des années de mise en œuvre du programme de localisation, à savoir le processus d'intégration des dispositions de la résolution 1325 du CSNU et des résolutions connexes dans la législation locale, les plans de développement locaux ou la création de plans d'action locaux pour leur mise en œuvre, GNWP a documenté l'impact important que les acteurs peuvent avoir sur la mise en œuvre du programme FPS. Par exemple, l'expérience en Colombie a révélé que la réussite de la localisation ne dépend pas de l'existence d'un PAN. Dans les pays qui n'ont pas encore adopté de PAN, la localisation devient un important mécanisme alternatif de mise en œuvre des résolutions FPS dans les communautés locales.

45 [http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=S/PRST/2005/52](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/PRST/2005/52)



## NOTES AUX FACILITATEURS : Le bon cycle

Expliquer et explorer l'interdépendance entre la paix et la sécurité, en particulier la sécurité humaine ; la bonne gouvernance ; et le développement durable, est l'un des objectifs clés des ateliers sur la localisation. Le diagramme ci-dessous peut être utilisé pour aider les participants à réaliser les liens entre ces trois concepts. Les composants de chacun des trois concepts doivent être discutés en profondeur. Cependant, le facilitateur doit également demander aux participants ce que chacune de ces idées signifie pour les participants et l'ajouter au tableau à feuilles.





## NOTES AUX FACILITATEURS : Objectifs et activités SMART

SMART signifie : Spécifique, Mesurable, Réalisable, Réaliste et À durée déterminée (SMART)

Un **objectif** SMART est un objectif qui remplit également tous les critères ci-dessus. Un objectif SMART permet de répondre facilement à la question « à quoi ressemble une réussite ? » et d'identifier les activités concrètes nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Par exemple, l'objectif :

« **Renforcer la participation des femmes à la prise de décision dans le district/la municipalité X** » n'est pas un objectif SMART. Il ne précise pas à quoi ressemblerait la réussite (quel niveau de participation des femmes serait satisfaisant ?), Comment elle pourrait être mesurée (que comprenons-nous par « prise de décision », quels organes/institutions devrions-nous examiner pour évaluer le niveau de participation des femmes ?) et à quel moment l'objectif doit être atteint.

Un objectif SMART pourrait être :

« **La participation des femmes aux conseils locaux du district/de la municipalité X et du conseil des sages est passée à au moins 30 % à la date du [date]** » Cet objectif SMART facilite la conception d'activités permettant d'atteindre cet objectif et de mesurer sa réussite.

Une **activité** SMART remplit également tous les critères ci-dessus. Une activité SMART peut être facilement répartie en coûts spécifiques et en étapes de mise en œuvre, ce qui facilite son coût et sa mise en œuvre. Certaines activités peuvent sembler SMART et ne pas l'être. Par exemple, l'activité :

« **Organiser une formation sur la sensibilité au genre pour les officiers de police du district/de la municipalité X** » n'est pas une activité SMART. Elle manque d'informations clés, telles que le nombre de formations qui auront lieu ; qui exactement parmi les officiers de police sera présent (haut officiers ou niveau intermédiaire ?) ; où se déroulera la formation (uniquement dans la capitale ou dans d'autres régions également) ? combien de temps durera la formation ; combien de participants seront présents ; etc.

Une activité SMART indiquerait :

« **Organiser trois sessions de formation d'une journée sur la sensibilité au genre pour 100 haut officiers de police (colonels et officiers plus gradés) dans les régions A, B et C du district/de la municipalité X au premier trimestre de la première année.** » Cette formulation SMART fournit des informations plus spécifiques et permet de répartir l'activité en étapes concrètes, d'en assurer la mise en œuvre et d'estimer le coût des frais de déplacement, de logement et d'autres ressources nécessaires à l'organisation de la formation. Elle fournit également des informations plus spécifiques sur le nombre de participants et leur identité, ce qui rend plus efficaces la détermination des coûts, la mise en œuvre et le suivi de l'activité.

[Veuillez consulter les annexes suivantes pour plus de précisions :](#)

Annexe 2 - Exemple de questionnaire d'analyse des besoins en matière de formation

Annexe 3 - Exemple d'enquête sur les connaissances, les croyances, les attitudes et les perceptions

Annexe 4 - Exemple de formulaire d'évaluation

## COMPOSANT 2 - Rédaction et adoption de plans d'action locaux, de lois et politiques locales ou de dispositions dans les plans de développement locaux

Le deuxième composant de la localisation est la rédaction et l'adoption de plans d'action locaux, de lois et de politiques locales et/ou l'intégration des dispositions FPS dans les plans de développement locaux.

L'activité centrale de ce composant est un « atelier de rédaction ». L'atelier de rédaction est un atelier d'une durée d'un à deux jours qui réunit les autorités locales et d'autres parties prenantes locales clés, dont certaines ont participé aux ateliers sur la localisation (Composant 1).

Au cours de « l'atelier de rédaction », les participants discutent des politiques locales existantes et de la manière dont elles peuvent être complétées ou renforcées dans une perspective de genre et de paix. Ensemble, ils commencent à rédiger des plans d'action locaux, des règlements locaux ou des dispositions relatives aux FPS qui peuvent être intégrés aux plans de développement locaux.

Il est important de noter que ce composant doit être aligné sur les processus de développement locaux et peut donc durer un ou deux ans. Cela pourrait impliquer plusieurs « ateliers de rédaction », ainsi qu'un processus d'examen approfondi, d'adoption officielle et de diffusion.

### AVANT « L'ATELIER DE RÉDACTION »



#### **Inviter les parties prenantes concernées**

Comme indiqué ci-dessus, les parties prenantes concernées comprennent la plupart des acteurs locaux ayant participé à l'atelier sur la localisation. Il est essentiel que les participants aient un pouvoir de décision dans leurs propres organisations ou institutions et qu'ils se familiarisent avec les processus de formulation et d'adoption des lois et politiques locales telles que les règlements et les résolutions.



#### **Identifier et inviter des experts et des personnes ressources**

À l'instar de l'atelier sur la localisation, il est essentiel de s'assurer de la présence d'une personne ressource possédant une connaissance approfondie du développement local et de la gouvernance locale. L'utilisation de la même personne ressource que dans l'atelier sur la localisation peut être bénéfique, car cela contribuerait à assurer la continuité.

## **Personnaliser le module atelier de rédaction**

Le module atelier de rédaction préparé par GNWP fournit des informations clés et des conseils en matière de facilitation pour la réalisation d'un atelier de rédaction. Néanmoins, le contenu et la facilitation de chaque session devraient être adaptés au contexte local ainsi qu'à la culture et aux priorités locales.

## **Préparer le formulaire d'évaluation**

Tout comme lors l'atelier sur la localisation, un bref formulaire d'évaluation contenant des questions sur la qualité de l'atelier sera distribué à la fin de l'atelier.

[Veuillez consulter l'Annexe 4 pour un exemple de formulaire d'évaluation.](#)

## **Identifier et réserver le lieu**

Le lieu devrait être confortable, propice à des discussions interactives et suffisamment large pour permettre un travail avec tous les participants, ainsi que des travaux en petits groupes. Il devrait également y avoir un projecteur, un écran ou un mur pour projeter des présentations. L'accès à Internet serait également utile pour afficher des sites Web et d'autres informations en ligne qui enrichiront les discussions. Lors du choix du lieu, assurez-vous que les conditions et l'assistance seront fournies aux participants ayant des besoins particuliers, telles que les mères allaitantes et les personnes handicapées.

## **Examiner et analyser la législation locale existante**

L'objectif de « l'atelier de rédaction » est d'intégrer les résolutions FPS dans la législation et les politiques locales, y compris les plans de développement locaux. Il n'est pas élaboré pour alourdir les fonctions bureaucratiques ou ajouter plus de charges de travail pour les autorités locales. Il est important de veiller à ce que ce composant de la localisation ne duplique pas les lois et politiques existantes, mais les renforce si elles promeuvent et protègent les droits des femmes, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité. Ce processus peut également être le début de la mise à jour ou de la modification de lois et de politiques qui entravent la réalisation de tels idéaux.

Par conséquent, avant « l'atelier de rédaction », le facilitateur et les personnes ressources doivent soigneusement examiner la législation locale et nationale pertinente et se préparer à en discuter avec les participants au cours de l'atelier. Le facilitateur doit également préparer des copies des lois et politiques pertinentes à distribuer aux participants pendant l'atelier.

## PENDANT « L'ATELIER DE RÉDACTION »



### Faciliter « l'atelier de rédaction »

« L'atelier de rédaction » peut prendre une forme différente en fonction du public, du contexte local et du type de modalité que les participants choisiront d'utiliser.

Les participants peuvent choisir l'une ou l'autre ou l'ensemble des trois modalités suivantes :

- ▶ Développer un plan d'action local pour la mise en œuvre des dispositions FPS ;
- ▶ Rédiger des règlements locaux ou des résolutions visant à mettre en œuvre les dispositions FPS au niveau local ;
- ▶ Rédiger des dispositions complémentaires aux plans de développement locaux pour intégrer la question FPS.

Le résumé du module « atelier de rédaction » et les directives de facilitation qui suivent cette liste de contrôle proposent une méthodologie pour choisir la modalité la plus appropriée et entament la rédaction du plan d'action local, des politiques locales ou des dispositions du plan de développement local.

[Veuillez également consulter les notes de facilitation ci-dessous à titre de directive pour le facilitateur de l'atelier de rédaction.](#)

## APRÈS « L'ATELIER DE RÉDACTION »

Les prochaines étapes qui suivront l'atelier seront identifiées au cours de la « séance de stratégie » et dépendront de la modalité choisie par les participants - c'est-à-dire s'ils ont décidé de rédiger un plan d'action local ; de rédiger de nouvelles lois et politiques ; ou d'intégrer les dispositions FPS dans les plans de développement locaux.

### Modalité 1. Plan d'action local (PAL)



#### Examen du projet de PAL

Le Comité directeur pour la localisation se réunira au bout de deux semaines ou dans un mois environ pour examiner le projet de PAL. Lors de cette réunion d'examen, il veillera à ce que tous les points présentés par les différents groupes lors de la plénière soient intégrés. Il entreprendra également les actions suivantes :

- ▶ Passer en revue les objectifs et activités du PAL pour vous assurer qu'ils sont « SMART » ;
- ▶ Veiller à ce que le PAL ne duplique pas les lois et les politiques existantes, mais plutôt qu'il soit en conformité avec celles qui promeuvent et protègent les droits des femmes, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité.



- ▶ Développer des indicateurs pour chaque objectif et activité (voir la Section IV - Suivi et évaluation pour savoir comment procéder) ;
- ▶ Rédiger le récit pour accompagner la matrice/le cadre logique du PAL ;
- ▶ Déterminer le coût du PAL, établir son budget et s'assurer que des ressources suffisantes lui sont allouées



### **Validation du PAL**

Le Comité directeur pour la localisation présentera la version finale du plan d'action sous forme de réunion publique dans la province, le district, la ville, la municipalité ou le village où il sera officiellement adopté.



### **Etablissement des coûts et budgétisation du PAL**

« L'établissement des coûts » fait référence au processus d'attribution des coûts à chaque activité du plan. Il s'agit de la première étape dans l'élaboration du budget du PAL et devrait s'accompagner de l'identification des sources de financement pertinentes pour chaque activité. Un atelier distinct peut être mené pour faciliter l'établissement des coûts ou organisé par le comité directeur pour la localisation. Pour « chiffrer » le PAL, les parties prenantes doivent examiner chaque activité successivement, en proposant des « sous-activités » associées ou des étapes nécessaires à la mise en œuvre et aux coûts associés. Elles devraient ensuite utiliser leurs connaissances et leur expérience pour estimer le coût unitaire de chaque article. Le cas échéant, les participants peuvent s'appuyer sur les estimations de coûts standard fournies par les experts du financement public, telles que des taux journaliers standard pour les consultants, la rémunération de la formation, les coûts du personnel, etc. Le « modèle d'établissement des coûts » et la méthodologie de GNWP peuvent être utilisés pour réaliser cet exercice. Vous les trouverez dans le Manuel pour l'établissement des coûts et du budget.<sup>44</sup>

Lorsque les ressources ne peuvent pas être entièrement fournies par l'unité de gouvernance locale - par exemple, province, district, ville, municipalité ou village - une stratégie de collecte de fonds devrait également être développée.

## **Modalité 2. Rédaction de lois et de politiques locales en matière de FPS**



### **Finalisation des projets de lois et de politiques nouvelles**

Un groupe restreint de participants possédant l'expertise et l'expérience pertinentes dans la rédaction de lois locales révisera et finalisera les projets de lois et de politiques. Lors de leur examen, ils devraient s'assurer que :

- ▶ Les politiques reflètent les discussions tenues lors de « l'atelier de rédaction » ;
- ▶ Les nouvelles lois et politiques locales en matière de FPS ne dupliquent pas les lois et politiques existantes, mais soient en conformité avec celles qui promeuvent et protègent les droits des femmes, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité ;
- ▶ Des mécanismes adéquats de suivi et d'évaluation et de responsabilité sont identifiés dans les nouveaux règlements/politiques ;



### **Plaidoyer pour l'adoption de nouvelles lois et politiques**

Au cours de la session de stratégie à la fin de « l'atelier de rédaction », les participants auront identifié des partisans potentiels des lois et politiques locales sur les dispositions FPS qu'ils ont rédigées. Les membres du parlement local ou des conseils législatifs locaux sont des alliés importants dans ce processus. Les participants qui ont assumé la responsabilité du plaidoyer de suivi organiseront des tables rondes ainsi que des réunions bilatérales avec ces alliés afin de leur présenter les nouvelles lois. Ces discussions devraient être suivies plusieurs fois jusqu'à l'adoption de nouvelles lois et politiques.

### **Modalité 3. Dispositions FPS à intégrer dans les plans de développement locaux**



#### **Soumission des dispositions élaborées lors de « l'atelier de rédaction » au conseil ou au parlement local pour délibération et approbation**

Les projets de dispositions qui ont été rédigés et validés lors de « l'atelier de rédaction » devraient être officiellement présentés à l'organe législatif local, de manière à pouvoir être adoptés et intégrés au plan de développement local.

Si un représentant du parlement local ou du conseil local est présent lors de « l'atelier de rédaction », le projet de dispositions peut leur être présenté lors de la séance de clôture, avec une demande de soumission au parlement ou au conseil pour délibération. Si un représentant de l'organe législatif local n'est pas présent lors de « l'atelier de rédaction », l'un des participants doit être identifié et chargé de présenter le projet de dispositions au conseil municipal ou au parlement.

### **Résumé du module « atelier de rédaction »**

Bien que l'Annexe 1 contienne des instructions détaillées pour chaque session de « l'atelier de rédaction », le tableau ci-dessous résume le module de « l'atelier de rédaction ». Ceci est un résumé utile qui peut être adapté et partagé avec des partenaires potentiels, des bailleurs de fonds ou des parties prenantes locales clés avant, pendant ou après l'atelier - afin de saisir de manière concise ce qui sera ou aura été couvert lors d'un « atelier de rédaction ».

Nom de la session	Objectif	Temps nécessaire <sup>47</sup>
<b>1ère JOURNÉE</b>		
<b>Session 1: Introduction</b>	Préparer le terrain pour l'atelier de rédaction en présentant les participants, les personnes ressources, les facilitateurs, les objectifs et le programme de l'atelier de rédaction	30 mn
<b>Session 2 : Présentation des différentes modalités d'inclusion de la question FPS dans la législation locale</b>	Expliquer les différentes modalités d'inclusion de la question FPS dans la législation locale, notamment : Plan d'action local ; politiques/règlements locaux et intégration de la question FPS dans le plan de développement local.	60 mn
<b>Session 3 : Processus d'adoption d'un Plan d'action local ; règlements ; ou amendements au plan de développement local</b>	Expliquer le processus et les étapes nécessaires pour adopter un plan d'action local ; politiques/règlements locaux ; ou de modifier le plan de développement local, conformément à la législation locale	60 mn
<b>Session 4 : Discussion en plénière pour choisir la modalité la plus appropriée</b>	Discuter et sélectionner la modalité la plus appropriée pour le contexte local	90 mn
<b>Session 5 : Suivi de l'évaluation et définition des objectifs « SMART »</b>	Expliquer les principes du suivi et de l'évaluation et son applicabilité à la modalité choisie	60 mn
<b>2e JOURNÉE</b>		
<b>Session 6 : Rédaction du Plan d'action local OU des règlements/résolutions OU dispositions du Plan d'action local</b>	Rédiger le Plan d'action local OU les règlements/résolutions OU les dispositions du Plan d'action local	180 mn
<b>Session 7 : Session de stratégie</b>	Identifier les prochaines étapes pour l'adoption et la mise en œuvre du projet de plan d'action local, de politiques ou de dispositions pour le plan de développement local	60 min

<sup>47</sup> Les horaires indiqués sont uniquement à titre indicatif et peuvent varier en fonction du contexte, des besoins et du type de public



## NOTES AUX FACILITATEURS : Trois modalités de « l'atelier de rédaction »

Au cours de la session 2 de « l'atelier de rédaction », les participants choisiront la modalité préférée pour l'inclusion du programme Femmes et Paix et Sécurité dans les cadres juridiques et politiques locaux. Les trois principales modalités comprennent :

### Modalité 1. Rédaction d'un plan d'action local

Les Plans d'action locaux (PAL) sont des documents adoptés et détenus par les autorités locales. Semblable à un PAN, un PAL a identifié des objectifs, activités, produits et résultats spécifiques nécessaires à la mise en œuvre efficace du programme FPS dans la communauté locale. Un PAL attribue des responsabilités concrètes aux différentes parties prenantes locales, définit un calendrier et comprend un budget de mise en œuvre.

Un élément clé d'un PAL est un « cadre logique » (cadre logique), contenant des objectifs spécifiques, des activités associées et des indicateurs permettant de mesurer la réussite de la mise en œuvre. Veuillez consulter les notes ci-dessous pour un exemple de cadre logique. Afin de garantir la mise en œuvre, un PAL doit également disposer d'un budget associé.

Un simple Plan d'action local peut constituer un outil utile, complétant l'une ou l'autre des modalités ci-dessous. Il n'a pas besoin d'être complexe - il peut plutôt être conçu comme un outil garantissant la responsabilité de l'application des autres lois et politiques, en attribuant des responsabilités spécifiques et en mettant en place un cadre de suivi et d'évaluation.

### Modalité 2. Rédaction de lois et de politiques locales en matière de FPS

Dans certains cas, les participants peuvent décider qu'il est nécessaire d'adopter des résolutions et des règlements locaux spécifiques pour garantir la mise en œuvre des résolutions FPS au niveau local.

Cela peut être le cas en particulier si l'analyse du contexte réalisée lors de l'atelier sur la localisation a révélé des lacunes dans la législation et les politiques qui garantissent une participation significative des femmes à la prise de décision et à la protection des droits des femmes et des filles en période de conflit.

### Modalité 3. Rédaction de dispositions FPS pour intégration dans les plans de développement locaux

La localisation est une stratégie élaborée pour améliorer la coordination et la mise en œuvre des résolutions FPS au niveau local. Il n'est pas destiné à alourdir la charge bureaucratique ni à multiplier les documents juridiques et politiques. Par conséquent, si un cadre juridique et politique solide existe déjà au niveau local, les participants peuvent choisir de revoir et d'analyser les politiques existantes - en particulier les plans de développement locaux - et d'y inclure des dispositions FPS, plutôt que de créer des plans ou des politiques distincts sur la mise en œuvre des dispositions FPS.



## NOTES AUX FACILITATEURS : « Cadre logique » du Plan d'action

L'atelier sur la localisation constitue un premier pas vers l'élaboration d'un Plan d'action local (PAL). Cependant, le comité directeur pour la localisation (sélectionné lors des ateliers sur la localisation) devrait continuer à travailler sur le PAL pour le finaliser et assurer sa mise en œuvre après l'atelier.

### Contenu du plan d'action local

Le plan d'action local devrait inclure :

- ▶ Un récit sur le contexte et la justification du plan (ceci ne sera pas développé pendant l'atelier, mais peut être basé sur les discussions de la Session 4 sur la pertinence du programme FPS par rapport aux problèmes locaux)
- ▶ Une matrice de plan (parfois appelée « cadre logique ») avec :
  - ▶ Objectifs et activités SMART - les objectifs sont équivalents aux résultats, ou aux résultats à moyen terme ; les résultats pour chaque activité peuvent également être identifiés. Cependant, les objectifs, qui sont à plus long terme, sont au cœur du PAL
  - ▶ Personne/Entité responsable de chaque activité
  - ▶ Délai pour chaque activité
  - ▶ Indicateurs pour mesurer le succès de chaque activité
  - ▶ Un budget

Un cadre logique du PAL pourrait ressembler à ceci :

	Domaine prioritaire 1					
	Indicateur d'objectif	Base de référence	Cible	Activité	Responsable de la mise en œuvre	Délai
SMART Objective 1.1				Activité 1.1.1.		
				Activité 1.1.2.		
				Activité 1.1.3.		

	Domaine prioritaire 2					
	Indicateur d'objectif	Base de référence	Target	Activité	Responsable de la mise en œuvre	Délai
SMART Objective 1.1				Activité 2.1.1.		
				Activité 2.1.2.		
				Activité 2.1.3.		

Les participants commenceront à compléter le cadre logique au cours de la Session 5 de l'atelier. Après avoir décidé ensemble des domaines prioritaires, des groupes restreints discuteront et développeront les objectifs SMART et les activités SMART correspondantes. Les participants risquent de ne pas être en mesure de développer les indicateurs d'objectifs et d'activités à ce stade. Le comité directeur pour la localisation aura pour tâche de finaliser le cadre logique. Cependant, le facilitateur peut demander aux participants de noter leurs idées de « marques » ou de « signes » de réussite pour chaque activité et chaque objectif. Ceux-ci pourront ensuite servir de base pour les indicateurs.



### NOTES AUX FACILITATEURS : Sélection d'un comité de direction pour la localisation

Le comité directeur pour la localisation joue un rôle crucial en assurant la finalisation et la mise en œuvre du plan d'action local, des règlements ou résolutions locaux, ou des dispositions supplémentaires du plan de développement local. Le Comité directeur pour la localisation doit être sélectionné lors de « l'atelier de rédaction » ou même avant la conclusion de l'atelier sur la localisation (Composant 1). Selon le contexte et le temps disponible pour « l'atelier de rédaction », les membres du comité directeur pour la localisation peuvent être « présélectionnés », puis validés avec tous les participants. Le comité directeur pour la localisation devrait comprendre au moins un représentant du gouvernement local et un représentant de la société civile. De plus, le comité directeur pour la localisation devrait comprendre des représentants des groupes clés ayant assisté à l'atelier.

À la suite de l'atelier, le comité directeur pour la localisation sera chargé de veiller à la mise en œuvre des PAL/politiques locales/dispositions du plan de développement local, en s'assurant de leur adoption par les instances compétentes, en veillant au bon déroulement des différentes activités, en mesurant la réalisation des différents indicateurs et en intervenant/plaidant auprès des acteurs concernés, le cas échéant, afin de garantir l'allocation budgétaire et de garantir la mise en œuvre.

Si un comité directeur des PAN existe dans un pays, il est important d'assurer la coordination et la communication entre les deux organes.

**Veillez consulter les annexes suivantes pour plus de précisions :**

Annexe 4 - Exemple de formulaire d'évaluation

## COMPOSANT 3 : Assurer la mise en œuvre et la durabilité

Le troisième composant comprend deux éléments essentiels : l'élaboration des Lignes directrices pour la localisation ; et la formation des formateurs. Les deux composants se renforcent et se complètent mutuellement. La formation des formateurs est utilisée pour générer l'engagement à développer les Lignes directrices pour la localisation ; et d'identifier les éléments clés à inclure dans les Lignes directrices. Les Lignes directrices pour la localisation constituent alors un outil et une ressource utiles pour les « formateurs » afin de promouvoir la localisation à travers le pays.

### FORMATION DES FORMATEURS À LA LOCALISATION

La formation des formateurs est un atelier de deux à trois jours réunissant 20 à 25 participants à des ateliers de localisation de différentes provinces, districts, villes, municipalités et villages. La formation des formateurs doit avoir lieu une fois que les plans d'action locaux, les règlements/politiques locaux ou les **dispositions du plan de développement local ont été finalisés, idéalement un à deux mois après la « séance de rédaction »**. Les Lignes directrices pour la localisation, leur objectif et leur contenu doivent également être discutés lors de la formation des formateurs.

Les objectifs de l'atelier sur la formation des formateurs sont les suivants :

- ▶ Développer davantage les connaissances et l'expertise en matière de FPS des principaux acteurs de la société civile, des autorités locales ainsi que des acteurs nationaux clés, en particulier du ministère ayant le mandat de soutenir les autorités locales ;
- ▶ Réunir les experts de différents ateliers sur la localisation pour échanger leurs points de vue et leurs idées sur la localisation et renforcer leurs engagements en faveur de la mise en œuvre des dispositions FPS dans leurs contextes locaux respectifs ;
- ▶ Créer un « groupe d'experts » sur la localisation des résolutions FPS, qui pourra organiser ou soutenir des ateliers sur la localisation dans d'autres régions du pays.

### APRÈS LA FORMATION DES FORMATEURS



#### Identifier et inviter les participants

Les participants à la formation des formateurs doivent être choisis parmi les participants aux ateliers sur la localisation qui ont été organisés dans le pays.

Le nombre total de participants (20-25) devrait être divisé de manière égale entre les différentes provinces, districts ou municipalités. Les participants devraient, de préférence, faire partie du comité directeur pour la localisation dans leur communauté locale. L'équilibre entre les représentants du gouvernement et de la société civile devrait également être maintenu et les groupes marginalisés

(tels que les jeunes, les groupes LGBT, les groupes autochtones, les personnes déplacées, etc.) devraient être représentés. Il devrait également y avoir un équilibre entre les participants hommes et femmes.

Les participants à la formation des formateurs doivent être sélectionnés en fonction de leur :

- ▶ Engagement et participation active à l'atelier sur la localisation ;
- ▶ Capacité à s'engager à long terme dans le soutien à la localisation dans le pays ;
- ▶ Capacité à influencer les décideurs clés pour assurer la mise en œuvre des PAL, des politiques locales en matière de FPS et des plans de développement locaux.



### **Identifier le meilleur moment et le meilleur endroit**

Comme pour l'atelier sur la localisation, la formation des formateurs devrait avoir lieu dans un lieu et à un moment qui le rendrait accessible et propice à la participation de tous les participants. Un soin particulier devrait être apporté pour assurer son accessibilité aux femmes et aux autres groupes marginalisés.



### **Distribuer l'analyse des besoins en matière de formation**

Pour comprendre le niveau de connaissance des participants et pouvoir adapter le module de l'atelier et la facilitation à leurs besoins spécifiques, il est important de distribuer une enquête sur « l'Analyse des besoins en matière de formation » (TNA) aux participants avant l'atelier.

L'enquête TNA devrait inclure des questions sur l'expérience des participants en matière de sessions de formation et de facilitation, leur implication dans l'atelier sur la localisation et « l'atelier de rédaction », ainsi que toutes activités de suivi.

[Voir l'Annexe 2 pour l'analyse des besoins en matière de formation](#)



### **Préparer le module de l'atelier**

La section ci-dessous « Pendant la formation des formateurs » comprend un exemple d'horaire de module et la liste des sessions possibles. Cependant, le contenu et le type de chaque session varieront en fonction du contexte et du niveau des participants. Veuillez contacter GNWP pour obtenir du matériel ou des conseils supplémentaires sur la formation des formateurs.



Le module et le programme de l'atelier doivent également être ajustés pour que tous les participants invités, en particulier les femmes au niveau local, puissent y assister. Par exemple, l'atelier doit avoir lieu à un moment et dans un lieu accessibles aux femmes. Lors de la planification du programme de l'atelier, il convient de prendre en compte la culture locale en matière de travail (par exemple, les horaires de travail typiques) Il est également important de prendre en compte les cultures où les femmes ne sont pas autorisées à voyager seules ; ou aurait besoin d'être accompagnées par un membre de la famille de sexe masculin ou un compagnon plus âgé.



### **Préparer le formulaire d'évaluation**

En plus de l'enquête sur les connaissances, les croyances, les attitudes et les perceptions, un bref formulaire d'évaluation comportant des questions sur la qualité de l'atelier sera distribué à la fin de l'atelier. Certaines des questions à inclure dans le formulaire d'évaluation sont les suivantes :

- ▶ Qu'est-ce qui a bien fonctionné ?
- ▶ Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ?
- ▶ Quelles sessions ont été les plus dynamiques ?
- ▶ Qu'est-ce qui devrait être fait différemment dans les prochains ateliers

[Veuillez consulter l'Annexe 4 pour un exemple de formulaire d'évaluation.](#)



### **Identifier et réserver le lieu**

Le lieu devrait être confortable, propice à des discussions interactives et suffisamment large pour pouvoir travailler avec tous les participants et mener des travaux en petits groupes. Il devrait également y avoir un projecteur, un écran ou un mur pour projeter des présentations. L'accès à Internet serait également utile pour afficher des sites Web et d'autres informations en ligne qui enrichiront les discussions. Lors du choix du lieu, assurez-vous que les conditions et l'assistance seront fournis aux participantes ayant des besoins particuliers, telles que les mères allaitantes et les personnes handicapées.

## **PENDANT LA FORMATION DES FORMATEURS**



### **Faciliter la formation**

La formation des formateurs est un atelier de 2 à 3 jours ; il devrait être facilité par un ou plusieurs experts de la localisation, idéalement les mêmes qui ont facilité l'atelier sur la localisation. Bien que le programme exact et la facilitation

de chaque session soient ajustés à chaque contexte et à chaque besoin, le contenu principal de chaque journée peut suivre l'exemple de résumé du module ci-dessous.

## APRÈS LA FORMATION DES FORMATEURS



### Promouvoir la localisation dans tout le pays

Après l'atelier, les formateurs retournent dans leur province, district, ville, municipalité ou village et utilisent les compétences acquises pour :

- ▶ Soutenir le comité directeur pour la localisation pour assurer la mise en œuvre du PAL et le suivi des résultats et de l'impact de la localisation du PAL, à l'aide des modèles et des outils fournis lors de la formation.
- ▶ Participer activement à la rédaction des politiques et des lois locales et à l'intégration des dispositions FPS dans les plans communautaires locaux, sur la base des connaissances sur le PAN, le PAR et le cadre général des dispositions FPS acquises pendant la formation.
- ▶ Travailler avec les parties prenantes locales (dirigeants locaux, autorités locales et/ou société civile) pour organiser des ateliers sur la localisation et développer des PAL dans d'autres régions du pays, en utilisant les connaissances acquises sur les techniques de localisation et de facilitation au cours de la formation.

## Résumé du module formation des formateurs

Nom de la session	Objectif	Temps nécessaire <sup>48</sup>
<b>1ère JOURNÉE</b>		
<b>Session 1: Introduction</b>	Préparer le terrain pour l'atelier en présentant les participants, les personnes ressources, les facilitateurs, les objectifs et le programme de l'atelier	30 mn
<b>Session 2 : La résolution 1325 et les résolutions FPS connexes</b>	Discuter des résolutions FPS, de leurs dispositions et de leur pertinence par rapport au contexte local  Le contenu de cette session peut être calqué sur la Session 4 de l'atelier sur la localisation, mais il devrait être plus avancé et plus ciblé.	60 mn
<b>Session 3 : L'impact de la localisation des dispositions FPS dans les communautés locales</b>	Discuter de l'importance et de l'impact de la localisation des dispositions FPS dans les communautés locales respectives. Cette session sert également d'évaluation des efforts entrepris en matière de localisation jusqu'à présent.  Cette session peut utiliser un format de petit groupe, avec des participants de différentes communautés partageant leurs expériences.	90 mn
<b>Session 4 : Discussion sur les dispositions du PAN et du PAR (le cas échéant)</b>	Rafraîchir les connaissances des experts sur le plan d'action national ; plan d'action régional (s'il existe) et autres lois et politiques pertinentes.  Cette session devrait être dirigée par une personne ressource experte.	60 mn

<sup>48</sup> The indicated times are intended as guidance only and may vary depending on the context, the need, and the type of the audience

<b>Session 5 : Partager les dispositions des différents PAL ; les politiques locales sur les FPS ; ou les dispositions liées aux FPS dans les plans de développement locaux</b>	Partager les résultats des « ateliers de rédaction » tenus dans les différentes communautés	90 mn
<b>2e JOURNÉE</b>		
<b>Session 6 : Session de techniques de facilitation</b>	Accroître la capacité des participants à mener une discussion sur les dispositions FPS ; y compris l'utilisation de supports audiovisuels pour une facilitation efficace	90 mn
<b>Session 7 : Expliquer le module de l'atelier sur la localisation</b>	Fournir aux participants des instructions étape par étape pas sur la manière de mener un atelier de rédaction  Cette session peut utiliser les directives du Composant 1 ci-dessus comme base de discussion. La boîte à outils pourrait être distribuée aux participants à l'avance, puis le facilitateur pourrait discuter brièvement de chaque session et répondre aux questions des participants.	60 mn
<b>Session 8 : Techniques permettant de faciliter la rédaction d'un plan d'action local, de règlements et de politiques locaux ou de dispositions d'un plan d'action local</b>	Fournir aux participants des instructions étape par étape pas sur la manière de mener un « atelier de rédaction »  Cette session peut utiliser les directives du composant 2 ci-dessus comme base de discussion. La boîte à outils pourrait être distribuée aux participants à l'avance, puis le facilitateur pourrait discuter brièvement de chaque session et répondre aux questions des participants.	90 min
<b>Session 9 : Suivi de la mise en œuvre de FPS</b>	Actualiser et consolider les connaissances des participants sur la manière de suivre la mise en œuvre du PAL, les politiques locales ou les dispositions du plan de développement local.  La Section IV de cette boîte à outils peut être utilisée comme guide pour concevoir cette session.	60 min

[Veuillez consulter les annexes suivantes pour plus de précisions :](#)

Annexe 2 - Exemple d'analyse des besoins en matière de formation

Annexe 4 - Exemple de formulaire d'évaluation

## **DÉVELOPPEMENT DES LIGNES DIRECTRICES POUR LA LOCALISATION**

L'engagement à élaborer les Lignes directrices pour la localisation doit être lancé lors de la formation des formateurs et leur rédaction et adoption doivent avoir lieu dans les deux mois qui suivent la formation.

Les Lignes directrices pour la localisation sont une référence pratique qui aide les autorités locales à intégrer les dispositions du PAN (le cas échéant) et relatives aux FPS dans les plans de développement communautaires. Les Lignes directrices, qui sont produites dans les langues locales, garantissent la durabilité du programme de localisation des résolutions 1325 et 1820 du CSNU, en dehors de la participation directe de GNWP.

Les autorités cibles et les autres acteurs locaux clés dans les provinces, les districts et les municipalités qui n'ont pas encore mis en œuvre la stratégie de localisation sont les destinataires des Lignes directrices. Les Lignes directrices pour la localisation sont une initiative conjointe du ministère de coordination principal du PAN, du ministère des collectivités locales et de la société civile.

Les Lignes directrices devraient inclure :

- ▶ Des informations de base spécifiques au contexte sur la pertinence des dispositions FPS (besoins en matière de paix et de sécurité et leur perspective de genre) et leur mise en œuvre (par exemple existence d'un PAN/PAR, efforts en matière de localisation entrepris à ce jour) ;
- ▶ Des informations détaillées sur le contenu du PAN/PAR, le cas échéant ;
- ▶ L'analyse d'autres cadres politiques et juridiques pertinents pour la mise en œuvre des résolutions FPS dans le contexte donné ;
- ▶ Une explication de la stratégie de localisation et de ses objectifs (voir la Section I de la présente boîte à outils), et sa pertinence par rapport au contexte spécifique ;
- ▶ Les avantages de la mise en œuvre de la localisation (avec des exemples spécifiques) ; et
- ▶ Des mesures détaillées et concrètes qui doivent être prises pour localiser la résolution 1325 du Conseil de sécurité

À ce jour, la RDC, le Népal et la Sierra Leone ont élaboré, adopté et mis en œuvre des Lignes directrices pour la localisation.<sup>49</sup>

## Comment développer les Lignes directrices pour la localisation ?

Une équipe de rédaction dirigée par le ministère/l'agence de coordination du PAN et le ministère et composée de représentants du ministère/de l'agence de coordination, du ministère chargé de l'administration locale, de la société civile et des experts facilitant le processus de localisation sera formée. Ils rédigeront les Lignes directrices pour la localisation sur la base des directives ci-dessus.

Le projet devrait ensuite être présenté et discuté lors de la formation des formateurs. Tout commentaire des participants doit être noté au cours de la formation et intégré peu de temps après. La version finale et validée des Lignes directrices pour la localisation doit être distribuée à tous les participants. Si le temps et les ressources le permettent, un processus de validation plus large peut être organisé afin qu'un plus grand nombre de participants aux ateliers sur la localisation puissent donner leur avis sur le projet de Lignes directrices pour la localisation.

Les Lignes directrices pour la localisation devraient être disponibles dans les langues locales largement parlées dans les communautés touchées par les conflits.

<sup>49</sup> Les Lignes directrices pour la localisation sont disponibles sur : [http://gnwp.org/training\\_material\\_type/localization-guidelines/](http://gnwp.org/training_material_type/localization-guidelines/)

Cette section est destinée aux responsables de la mise en œuvre de la stratégie de localisation afin de les aider à suivre et documenter correctement l'impact de la localisation dans leur pays.

### A. Suivi et évaluation - Informations générales

Le suivi et l'évaluation sont importants car ils permettent aux personnes chargées de la mise en œuvre du projet de suivre systématiquement la mise en œuvre et les produits et de mesurer son efficacité. Cela aide à déterminer exactement quand un programme est sur la bonne voie et quand des changements ou des ajustements peuvent être nécessaires.

Le suivi désigne la collecte et l'analyse systématiques et régulières de données relatives aux activités du programme. Les éléments à suivre comprennent généralement :

- ▶ L'achèvement des activités (par exemple, l'achèvement des ateliers) ;
- ▶ Leurs produits (par exemple, le nombre de participants aux ateliers, ventilés par sexe et par âge, les documents produits, etc.) ;
- ▶ Leurs résultats (tels que l'évolution du niveau de compétences, de connaissances ou de confiance de la population cible à la suite de sa participation à l'atelier) ; et
- ▶ L'impact à long terme du projet (par exemple, changements dans la situation de conflit d'une communauté donnée pouvant être liés aux activités, à leurs produits et à leurs résultats)

Le suivi doit suivre les étapes et les indicateurs définis au début du projet. Cependant, il doit également conserver un certain degré de flexibilité et peut être utilisé pour ajuster et adapter le projet aux circonstances changeantes. Par conséquent, les défis ou les risques potentiels doivent également être surveillés.

L'évaluation fait référence à une évaluation des résultats et des réalisations d'un programme, projet ou stratégie donné. Elle peut être réalisée pendant le projet, à la fin de celui-ci ou après. Les évaluations doivent être aussi impartiales que possible et doivent être effectuées systématiquement. Les évaluations portent sur les changements que le programme génère à long terme. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) définit les critères suivants, qui sont souvent utilisés pour concevoir des évaluations :

- ▶ **Pertinence** : Dans quelle mesure le projet et ses résultats ont-ils été appropriés et adaptés aux besoins des populations cibles ? le contexte local et national ; et les cadres juridiques nationaux et internationaux ? A-t-il répondu aux besoins et complété les cadres existants d'une manière perçue comme utile et pertinente ?

- ▶ **Effectivité** : Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint les objectifs visés ? Ici, l'évaluation devrait examiner les résultats à long terme énoncés au début du projet et évaluer s'ils ont été atteints.
- ▶ **Efficacité** : Les ressources (humaines, financières et autres) ont-elles été utilisées de la meilleure façon possible pour atteindre les objectifs ? Auraient-elles pu être mieux gérées ?
- ▶ **Impact** : Quels ont été les effets à long terme (positifs et négatifs) du projet/programme qui ont changé la vie de la population/des communautés cibles ?
- ▶ **Durabilité** : Dans quelle mesure les résultats/conséquences et l'impact du projet sont-ils durables ? Existe-t-il des mécanismes en place pour garantir leur durabilité ?<sup>50</sup>

## B. S & E et localisation

Il est important de suivre régulièrement les résultats et les réalisations de la localisation et - si possible - d'évaluer sa réussite et le changement qu'elle a suscité. Cela améliorera non seulement la localisation dans le pays donné, mais générera également de bonnes pratiques et des leçons pouvant être partagées avec d'autres pays mettant en œuvre la stratégie de localisation. Le S&E permet également de documenter les changements positifs résultant de la mise en œuvre de la localisation, contribuant ainsi à la promotion de la stratégie. Cela aidera à en faire une pratique établie, plutôt qu'un simple exemple de meilleure pratique.

### Que faut-il suivre ?

Lors du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de localisation, il est important de prendre en compte :

- ▶ **Impact de la localisation** : Ce sont les changements à long terme survenus après la localisation. Ils peuvent inclure :
  - ▷ Des changements dans la participation des femmes à la prise de décision, notamment en matière de paix et de sécurité, dans les forces de sécurité ; ou dans la consolidation de la paix ;
  - ▷ Des changements de la fréquence des violences sexuelles liées aux conflits ;
  - ▷ Des changements d'attitudes discriminatoires et de pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles ;
  - ▷ Des changements du niveau de confiance du grand public vis-à-vis de la situation de la paix et de la sécurité dans la communauté ; et
  - ▷ Des changements dans la réponse de la police aux cas de violences sexuelles et sexistes.

<sup>4</sup> Pour plus d'informations sur les critères d'évaluation de l'aide au développement du CAD, veuillez consulter: <http://www.oecd.org/dac/evaluation/daccriteriaforevaluatingdevelopmentassistance.htm>

- ▶ **Résultats de la localisation** : Ce sont les changements de comportements, d'attitudes et en matière de performances d'acteurs locaux clés en matière de paix et de sécurité, de droits des femmes et d'égalité des sexes qui ont eu lieu suite à la localisation. Ils peuvent inclure/être attestés par :
  - ▷ L'intégration des dispositions FPS dans les plans de développement communautaires/locaux ;
  - ▷ La création/émergence de nouvelles institutions/organes/entités chargés de la mise en œuvre des dispositions FPS au niveau local/communautaire ;
  - ▷ L'allocation de fonds pour la mise en œuvre des plans d'action locaux, des lois et des politiques locales à partir du budget des provinces, districts, municipalités, villes et villages ;
  - ▷ Le partenariat entre les coopératives, la société civile et les institutions du secteur privé pour répondre aux besoins spécifiques de la communauté au niveau local ;
  - ▷ La nomination ou l'élection d'un plus grand nombre de femmes à des postes publics ou à des postes décisionnels ;
  - ▷ L'augmentation du pourcentage de femmes dans la police ou les forces armées ;
  - ▷ L'inclusion de la mise en œuvre du plan d'action national dans l'évaluation des performances des responsables locaux ; et
  - ▷ Plus d'opportunités d'autonomisation économique pour les femmes
- ▶ **Produits de la localisation** : Ce sont les produits directs de l'atelier sur la localisation et des activités associées. Ils peuvent inclure :
  - ▷ Engagements concrets pris par les participants au cours de l'atelier ;
  - ▷ Nombre de participants à la localisation formés pour devenir des « experts de la localisation » ;
  - ▷ Organisation de formations/séminaires sur les dispositions FPS ;
  - ▷ Élaboration des lignes directrices pour la localisation ;
  - ▷ Développement et adoption des plans d'action locaux ; et
  - ▷ Développement et adoption de lois/politiques/stratégies locales.

Les produits sont généralement des produits directs ou les résultats d'une activité plutôt que les changements à long terme que cette activité a suscités.

- ▶ **Leçons apprises** : Lors du suivi et de l'évaluation de vos activités de localisation, il est également important de vous demander « **qu'est-ce qui a fonctionné et n'a pas fonctionné ?** ». La réponse à cette question indiquera les leçons tirées du processus de localisation qui pourraient être utilisées pour renforcer la mise en œuvre de la localisation à l'avenir ou partagées avec d'autres pays mettant en œuvre la stratégie de localisation pour qu'ils puissent ajuster leur planification.

## **Comment mesurer les résultats de la localisation ?**

Un aspect important du S&E est sa nature factuelle. Cela signifie que, dans le suivi des produits, des résultats et des impacts, vous devez vous appuyer sur des données et des preuves concrètes et vous assurer que vous êtes en mesure d'étayer vos conclusions avec des preuves. Cela rend le suivi et l'évaluation plus spécifique, plus percutant et plus crédible.

Pour garantir la nature scientifique du suivi et de l'évaluation, les processus de suivi et d'évaluation reposent généralement sur des indicateurs, à savoir des « signes » ou des « marques » permettant de suivre et de documenter la réalisation des différents produits, résultats et impacts de manière raisonnablement objective.

Il existe deux principaux types d'indicateurs : les indicateurs quantitatifs et les indicateurs qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs reposent sur des chiffres et des données numériques. Les indicateurs quantitatifs peuvent être utilisés au niveau des produits et des résultats. Des exemples d'indicateurs quantitatifs incluent les éléments suivants :

- ▶ Nombre de femmes des zones locales qui ont assisté à l'atelier sur la localisation et ont approfondi leurs connaissances en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits (il s'agit d'un indicateur de niveau de production)
- ▶ Nombre de plans d'action locaux élaborés dans le pays (il s'agit d'un indicateur de niveau de production) ;
- ▶ Nombre d'engagements concrets pris par les autorités locales pour mettre en œuvre la résolution 1325 du CSNU au niveau local (il peut s'agir d'un indicateur de produit ou de résultat) ;
- ▶ Nombre de dispositions qui répondent aux préoccupations et aux besoins des femmes au niveau local dans un accord de paix (il s'agit d'un indicateur de niveau de résultat) ;
- ▶ Nombre de ministères/organismes gouvernementaux ayant affecté des fonds à la mise en œuvre locale de la résolution 1325 du CSNU (il s'agit d'un indicateur de niveau de résultat) ;
- ▶ % de changement dans le nombre de femmes incluses dans les organes de gouvernance locaux, tels que le conseil local, le bureau du maire, etc. (il s'agit d'un résultat ou d'un indicateur d'impact) ; et
- ▶ Variation en pourcentage du nombre de cas signalés de violences sexuelles et sexistes ayant fait l'objet d'une enquête et de poursuites (il peut s'agir d'un résultat ou d'un indicateur d'impact)

Il est essentiel que la présentation de données quantitatives ne se limite pas qu'aux chiffres. Cela signifie fournir des explications et des idées sur la signification des chiffres en termes de situation sociopolitique et, le cas échéant, de contexte culturel et économique.

Les indicateurs non numériques sont appelés indicateurs qualitatifs et reposent sur des informations, telles que la description par les participants de leur niveau de confiance, de leur satisfaction, de leurs attitudes et de la manière dont ils ont



perçu l'impact du projet sur leur vie. L'utilisation d'indicateurs qualitatifs présente l'avantage de pouvoir exprimer des choses difficilement quantifiables, telles que le niveau de coopération entre différentes entités ou la mesure dans laquelle la voix des femmes est prise en compte dans les délibérations et décisions du conseil local. Cependant, les indicateurs qualitatifs présentent souvent un degré d'arbitraire et peuvent donc être plus enclins à être biaisés que les indicateurs quantitatifs.

Il existe des moyens d'évaluer ou de « mesurer » les indicateurs qualitatifs de manière à réduire l'arbitraire. Dans certains cas (par exemple lorsqu'il s'agit du niveau de confiance ou de connaissance), ils peuvent s'appuyer sur une « auto-évaluation » effectuée par la population cible au moyen d'une enquête. Dans d'autres cas, il peut être utile de définir différents « niveaux » d'un indicateur, en s'appuyant à la fois sur des informations quantitatives/non arbitraires et des informations qualitatives/arbitraires (voir le dernier point ci-dessous pour un exemple).

Des exemples d'indicateurs qualitatifs incluent les éléments suivants :

- ▶ Niveau de connaissance en matière de résolution 1325 du Conseil de sécurité parmi les femmes et/ou les autorités au niveau local ;
- ▶ Niveau de confiance des femmes au niveau local quant à la prise en compte de leurs préoccupations dans les négociations de paix en cours ; (Cela peut être mesuré, par exemple, en demandant aux femmes au niveau local dans quelle mesure elles ont confiance, sur une échelle de 1 à 5)
- ▶ Niveau de confiance des femmes/de la société civile au niveau local quant à la fiabilité des engagements pris par les autorités locales d'appliquer la résolution 1325 du CSNU.
- ▶ (Cela peut accompagner l'indicateur quantitatif sur le nombre d'engagements et peut être mesuré au moyen d'une enquête demandant d'évaluer la confiance sur une échelle de 1 à 5)
- ▶ Mesure dans laquelle les femmes sont incluses dans la prise de décision au conseil local
- ▶ Pour pouvoir mesurer cet indicateur, il peut être utile de prédéfinir les « niveaux », tels que :
  - ▷ **Très faible** - Il n'y a pas de représentantes au sein du conseil et les préoccupations des femmes ne sont jamais prises en compte.
  - ▷ **Faible** - Il existe très peu de représentantes sinon aucune au sein du conseil et les préoccupations des femmes sont rarement prises en compte dans les délibérations et la prise de décision.
  - ▷ **Moyen** - Il existe des représentantes au sein du conseil, mais leurs préoccupations ne sont généralement pas prises en compte dans les délibérations et la prise de décision.
  - ▷ **Elevé** - Il existe des représentantes au sein du conseil et leurs préoccupations sont généralement prises en compte dans les délibérations et la prise de décision.

- ▷ **Très élevé** - Au moins 30 % des femmes sont représentées au conseil, elles participent activement aux réunions du conseil et leurs points de vue et préoccupations sont toujours pris en compte dans les délibérations et la prise de décision.

L'utilisation d'indicateurs quantitatifs présente l'avantage d'être claire et facile à mesurer par rapport aux indicateurs qualitatifs. Cependant, les indicateurs quantitatifs peuvent parfois être plus difficiles à interpréter - ils peuvent ne pas « raconter toute l'histoire », car ils ne parlent que du nombre et non de ce que ce nombre représente. Par exemple, une augmentation du nombre de femmes dans un conseil local est un indicateur important. Cependant, cela pourrait simplement refléter une modification de la loi et de la politique ayant pour résultat une inclusion « symbolique » des femmes. Cet indicateur est plus significatif lorsqu'il est associé à un indicateur non numérique indiquant dans quelle mesure la voix des femmes a été prise en compte dans les délibérations et les décisions du conseil. Par conséquent, il est recommandé d'utiliser une combinaison d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Les indicateurs doivent être formulés à tous les niveaux de suivi - pour les produits, les résultats et l'impact. Pour les indicateurs quantitatifs et qualitatifs, il est important d'établir la base de référence, c'est-à-dire le niveau de l'indicateur au début de la mise en œuvre du programme, du projet ou de la stratégie.

### **Comment collecter les données en matière de suivi ?**

Il est également important d'identifier les sources de données/informations pour chaque indicateur avant le début du projet de localisation afin de s'assurer que les indicateurs sont réalistes et qu'il sera possible de les suivre et d'en faire un rapport. Les sources d'information peuvent inclure : des rapports d'ateliers ; des transcriptions de réunions officielles ; d'autres documents officiels ; des questionnaires distribués aux participants aux ateliers/autres activités ; des entretiens avec les principales parties prenantes ; des observations, etc.

Pour garantir une collecte de données efficace et fiable, il est essentiel d'investir dans le développement des capacités des responsables locaux et de la société civile, afin de les former aux différentes méthodes de collecte de données et au suivi et à l'évaluation sensibles au genre.

Pour assurer un suivi et une évaluation adéquats de la mise en œuvre de la stratégie de localisation, il serait utile de réfléchir à l'avance à l'impact, aux résultats, produits et aux indicateurs correspondants, et de les mettre dans un tableau. Voici un exemple :

	Indicateurs	Base de référence	Cible	Sources de données
<b>Impact 1</b> : Les femmes sont des personnes d'influence clés et des participantes significatives dans la prise de décision, en particulier sur la paix et la sécurité, dans la province X	Nombre de femmes occupant des postes clés au sein de conseils locaux, de comités directeurs et de mécanismes de coordination pour la paix et la sécurité	XX	XX	Cartographie des institutions locales, entretiens, revue de documents
	Mesure dans laquelle les femmes occupant les postes clés estiment que leurs préoccupations sont entendues et prises en compte dans les processus décisionnels et politiques	XX	XX	Entretiens, questionnaire distribué aux femmes occupant des postes clés
<b>Résultat 1.1</b> : Les autorités/ dirigeants locaux sont conscients de leur obligation de soutenir la participation significative des femmes à la prise de décision et la remplissent	Nombre d'autorités/dirigeants locaux ayant assisté à des ateliers de formation sur les dispositions FPS	XX	XX	Rapport d'atelier, liste des participants
	% de dirigeants/autorités locaux qui estiment que « la participation des femmes à la prise de décision est importante et nécessaire pour instaurer la paix »	XX %	XX %	Questionnaires distribués aux participants avant et après l'atelier
	Nombre de lois et de politiques locales garantissant une participation significative des femmes, adoptées dans la province X	XX	XX	Examen de documents, entretiens
	Niveau de confiance des femmes/de la société civile au niveau local quant à l'utilité des lois et des politiques et à leur mise en œuvre	NA	XX	Questionnaire distribué à la société civile locale, entretiens, discussions de groupe
<b>Output 1.1.1</b> : XX autorités/ dirigeants locaux participant à un atelier sur la localisation relative à la résolution 1325 du CSNU	Nombre d'autorités/ responsables locaux participant à l'atelier sur la localisation			

## C. Rapport et utilisation des données de S&E

Comme indiqué ci-dessus, le suivi et l'évaluation sont importants car ils permettent de s'assurer que le projet produise les résultats escomptés. Cela permet aux responsables de la mise en œuvre d'anticiper les risques et les défis et d'y répondre. Un autre aspect crucial du S&E est qu'il facilite la présentation de rapports sur les progrès de la localisation aux donateurs, partenaires, autres organisations de la société civile, etc.

Les données issues du suivi et de l'évaluation de la stratégie de localisation constituent une information précieuse qui doit être partagée avec les acteurs du domaine FPS à tous les niveaux - des organisations de femmes locales aux ministères nationaux, en passant par les organismes régionaux et les entités de l'ONU.

Les rapports peuvent revêtir de nombreuses formes et être utilisés à des fins très diverses, notamment pour accroître la visibilité du programme de localisation, éclairer l'élaboration des politiques nationales et internationales en matière de FPS, fournir des exemples de meilleures pratiques pouvant être reproduits dans différents pays et générer un soutien financier supplémentaire pour la stratégie de localisation.

Il existe plusieurs structures nationales et mondiales en place, où les gouvernements rendent compte de la mise en œuvre des résolutions FPS. Ce sont des points d'entrée importants pour la société civile, non seulement pour suivre les progrès du gouvernement en matière de FPS, mais aussi pour présenter leurs propres rapports de suivi avec leurs propres conclusions concernant la mise en œuvre locale de la résolution 1325 du CSNU. Voici quelques exemples de plates-formes où présenter des rapports de suivi :

- **Rapport aux parlements nationaux** : En Australie et au Canada, entre autres pays, le Parlement tient des sessions extraordinaires au cours desquelles les principaux acteurs responsables de la mise en œuvre des dispositions FPS doivent rendre compte de leurs progrès. Des sessions spéciales du Parlement peuvent être utilisées pour rendre compte chaque année de la mise en œuvre du plan d'action national, ainsi que des plans d'action locaux, le cas échéant.

Dans de nombreux pays, les sessions parlementaires sont ouvertes au public et peuvent être diffusées sur le Web ou télévisées. Par conséquent, de tels rapports peuvent également être un outil utile de responsabilisation et de transparence.

- **Rapport au Conseil de sécurité** : Au niveau international, les États membres sont encouragés à **soumettre des rapports à ONU Femmes à l'aide des 26 indicateurs développés dans le cadre de la résolution 1889 du CSNU**. La société civile joue un rôle important en plaidant pour de telles soumissions et en sensibilisant aux indicateurs <sup>51</sup>

<sup>51</sup> Les indicateurs sont regroupés en quatre piliers : Prévention, participation, protection, secours et rétablissement. La liste complète des indicateurs peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.peacewomen.org/security-council/WPS-indicators-and-monitoring>

- **Rapport au Comité de la CEDAW** : Bien que des efforts aient été déployés pour renforcer le suivi de la mise en œuvre du programme FPS et que certains outils - tels que les indicateurs définis **selon la résolution 1889 du CSNU** aient été développés<sup>52</sup>, il n'existe pas de mécanisme international standard d'établissement de rapport et de responsabilité sur les FPS. Cela rend encore plus impératif un suivi et une évaluation efficaces des efforts de localisation.

Un mécanisme de suivi et d'établissement de rapport très important est la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Le lien entre CEDAW et FPS a été explicitement reconnu dans la Recommandation générale (GR) 30 de la CEDAW, adoptée en 2013. En vertu de la GR 30, les 189 États parties à la CEDAW sont chargés de présenter un rapport sur la mise en œuvre des résolutions FPS. De même, la société civile peut utiliser le mécanisme de rapport parallèle pour faire un rapport sur la mise en œuvre des résolutions FPS. Les États parties (les gouvernements ayant ratifié la CEDAW) et la société civile **devraient inclure des informations sur la localisation dans leurs rapports au Comité de la CEDAW.**

La société civile peut faire pression sur son gouvernement pour assurer cette inclusion ; elle peut également utiliser les rapports parallèles pour donner son point de vue sur la mise en œuvre et la localisation des résolutions FPS. Les rapports alternatifs sont des rapports soumis par la société civile au Comité de la CEDAW pour compléter les rapports du gouvernement. Bien qu'il n'y ait pas de limite quant au nombre de rapports que la société civile peut soumettre, ils sont généralement les plus solides s'ils sont soumis conjointement par des coalitions de différentes ONG, afin de refléter les diverses perspectives. Les rapports alternatifs sont un outil important pour attirer l'attention du Comité de la CEDAW sur les questions de paix et de sécurité. Dans plusieurs cas, notamment en RDC, en Iraq et en Israël, la société civile a produit des rapports directement axés sur la situation et/ou la participation des femmes au conflit, qui faisaient également explicitement référence au programme Femmes et paix et sécurité et à la résolution 1325 du CSNU. L'analyse de GNWP a montré que le Comité de la CEDAW s'est fondé sur ces rapports pour produire ses observations finales et ses recommandations.<sup>53</sup>

- **Rapport de la société civile** : En plus de soumettre des rapports parallèles au CEDAW, la société civile peut également utiliser **l'ensemble d'indicateurs mis au point par GNWP dans le cadre de son projet « Les**

52 Cf. Résolution 1889 (2010) du Conseil de sécurité des Nations Unies ; Nations Unies. Cadre de résultats stratégiques des Nations Unies sur les femmes et la paix et la sécurité : 2011- 2020 ; Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité, S/2010/498 (28 septembre 2010) ; Coomaraswamy, R. (2015). Prévenir les conflits, transformer la justice, assurer la paix : Une étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

53 Pour plus d'informations, voir la note de synthèse de GNWP sur le renforcement des synergies entre la CEDAW et les résolutions Femmes et Paix et Sécurité, disponible sur : <http://gnwp.org/strengthening-synergies-between-cedaw-and-women-peace-and-security-resolutions/>

**femmes comptent** », ainsi que la « **fiche de performance 1325** ». <sup>54</sup> La « fiche de performance » permet de présenter les informations de suivi de manière simple et claire.

Les indicateurs de GNWP sont basés sur les 26 indicateurs publiés par le Secrétaire général. La « fiche de performance » utilise un système de « feux de signalisation » avec différentes couleurs pour refléter les progrès de la mise en œuvre (amélioration, détérioration, aucun changement) pour chaque indicateur.

Au niveau régional, l'UA a adopté un cadre de résultats continental sur les femmes et la paix et la sécurité. Le cadre comprend un ensemble d'indicateurs à utiliser par les États membres pour suivre et surveiller les progrès accomplis dans la communication de leurs engagements en matière d'égalité des sexes, en particulier dans le cadre des résolutions FPS.

Tous les rapports devraient être basés sur des données concrètes. GNWP peut ensuite utiliser sa politique stratégique et sa position géographique pour promouvoir la localisation et ses résultats dans les forums internationaux.

*Veillez consulter les annexes suivantes pour plus de précisions :*

*Annexe 5 - Autres exemples de tableaux de suivi et d'évaluation contenant des exemples d'impact, de résultats, de produits ainsi que d'indicateurs*

---

<sup>54</sup> Pour plus d'informations sur les travaux de GNWP sur le suivi de la mise en œuvre des dispositions FPS, rendez-vous sur : <http://gnwp.org/program/monitoring/>

## ANNEXES

• ANNEXE 1a – Module de formation de l'atelier sur la localisation	79
• ANNEXE 1b –Module de formation « Atelier de rédaction »	98
• ANNEXE 2 - Analyse des besoins en matière de formation à la localisation (Exemple de formulaire)	106
• ANNEXE 3 - Enquête sur les connaissances, attitudes, perceptions et croyances (Exemple de formulaire)	108
• ANNEXE 4 - Évaluation post-atelier (Exemple de formulaire)	111
• ANNEXE 5 - Exemples de tableaux de suivi et d'évaluation	113
• ANNEXE 6 - Liste des participants à la conférence sur la localisation au Népal	115

# ANNEXE 1a - Module de formation de l'atelier sur la localisation

## SESSION 1 : Introduction

**Objectif** : Préparer le terrain pour l'atelier en présentant les participants, les personnes ressources, les facilitateurs, les objectifs de l'atelier, le programme, les concepts clés et les règles

### Résumé de la session

- ▶ À la fin de cette session, les participants :
- ▶ Se connaîtront les uns les autres et établiront un esprit de camaraderie ;
- ▶ Comprendront les objectifs et le programme de l'atelier sur la localisation ;
- ▶ Comprendront les exigences des différentes sessions et seront prêt à y participer ; et
- ▶ Adhéreront aux principes de respect, de rapidité, de participation active, d'écoute, etc.

**Temps de session** : 45 mn

**Matériels nécessaires** : Microphones, projecteur LCD, grandes feuilles de papier, tels que papiers kraft, chevalets ou tableaux à feuilles, marqueurs

### Guide de facilitation

**Introduction/Présentations (15 mn)** : Le facilitateur commence la session par un exercice présentant les concepts clés liés à l'atelier, comme suit :

- ▶ Demandez aux participants de former des paires et d'apprendre à se connaître pendant 5 minutes. Certaines des informations qu'ils doivent recueillir les uns des autres sont leur nom, le nom de l'organisation/institution ou de la communauté locale qu'ils représentent, leur fonction dans cette organisation/institution ou communauté locale. Le facilitateur peut également demander aux participants de discuter de ce que le mot « paix » signifie pour eux, afin de présenter le sujet de l'atelier.
- ▶ Les paires se présenteront ensuite à l'ensemble du groupe. *Remarque* : Les leaders locaux connaissent généralement des méthodes créatives d'introduction. Encouragez-les à utiliser la méthode d'introduction avec laquelle ils sont à l'aise et établiraient de bonnes relations entre les participants.



**Objectifs de l'atelier (10 mn) :** Le facilitateur demande aux participants ce qu'ils s'attendent à apprendre de l'atelier et utilise leurs réponses pour présenter les objectifs de l'atelier sur la localisation. Le facilitateur écrit les objectifs sur un tableau à feuilles et les laisse dans un endroit visible pendant tout l'atelier :

- ▶ Comprendre le programme « Femmes, paix et sécurité » et les principales dispositions de la résolution 1325 du CSNU et des résolutions connexes et/ou du PAN/PAR pertinent (le cas échéant) ;
- ▶ Identifier et réfléchir sur les défis rencontrés par la communauté locale, les priorités locales et la manière dont la résolution 1325 du CSNU, les résolutions connexes ainsi que le PAN/PAR (le cas échéant) les concernent ;
- ▶ Assurer la mise en œuvre au niveau local de la résolution 1325 du CSNU et des résolutions connexes, ainsi que des dispositions du PAN/PAR (le cas échéant), en créant une législation locale (par ex, des plans d'action locaux) ou en intégrant les dispositions FPS dans les plans de développement locaux/communautaires ; et
- ▶ Générer des engagements concrets de la part des participants pour soutenir la mise en œuvre des dispositions FPS dans leur vie personnelle et professionnelle

**Règles de l'atelier (5 mn) :** L'animateur présente aux participants un certain nombre de règles de base pour l'atelier. Celles-ci peuvent inclure :

- ▶ **Être respectueux** des autres et de leurs opinions ;
- ▶ **Écouter** : ne pas parler quand les autres parlent et essayer de vraiment entendre les préoccupations et les idées des autres participants.
- ▶ **Être ponctuel** : respecter le temps des autres participants en arrivant aux sessions à l'heure.

Le facilitateur demande aux participants s'ils souhaitent ajouter des règles de base à la liste, les note sur un tableau à feuilles et les laisse à un endroit visible tout au long de l'atelier.

## SESSION 2 - Le concept de genre

**Objectif** : Définir le concept de genre, comment il s'applique dans la vie quotidienne, pourquoi il est important dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et comment il est lié à la paix et la sécurité, au maintien de la paix et au développement durable

### Résumé de la session

À la fin de cette session, les participants :

- ▶ Seront en mesure d'expliquer le concept de genre et son intersection avec les questions de paix et de sécurité
- ▶ Seront en mesure d'expliquer et de discuter des normes et des rôles de genre et de la façon dont ils définissent l'accès aux opportunités et affectent ainsi la manière dont les personnes vivent la sécurité et le développement
- ▶ Comprendront que l'égalité des sexes est un élément clé de la sécurité humaine, du développement durable et de la bonne gouvernance.

**Temps de session** : 60 mn

**Matériels nécessaires** : Tableau blanc ou tableau noir ou à feuilles, cartes de différentes couleurs, marqueurs, craie, microphone (facultatif)

### Guide de facilitation

Exercice de groupe : « Agis comme un homme et/ou une femme » (30 mn)

**\*\* Remarque : Les OSC féminines connaissent généralement des manières créatives de discuter des concepts de genre. La méthodologie de cette session sera différente selon le contexte, afin de s'assurer que les participants sont à l'aise. Ce qui suit est juste un exemple de méthodologie à utiliser**

- ▶ Chaque participant reçoit 2 jeux de cartes, à savoir jaune et vert. Le facilitateur demande aux participants de faire un brainstorming et d'écrire ce que signifie « agir comme un homme » (d'une couleur) ou « agir comme une femme » (d'une autre couleur) dans un certain nombre de domaines. Les domaines suivants peuvent être pris en compte : apparence physique/posture ; rencontres/rerelations/mariage ; vêtements ; communication/sentiments ; éducation ; jouets ; travail ; temps libre/loisirs ; professions ; couleurs.
- ▶ Au bout de 5 à 10 minutes environ, tous les participants déposent leurs cartes sur le tableau, où tout le monde peut les voir.
- ▶ Le facilitateur dresse un tableau avec 2 colonnes « actes modifiables » et « actes non modifiables »

- ▶ Pour chaque comportement noté sur les cartes par les participants, le facilitateur pose les questions suivantes aux participants :
  - ▷ Où ont-ils appris ces actes ?
  - ▷ Que se passe-t-il lorsque quelqu'un ne se conforme pas à ces normes et attentes spécifiques en matière de comportement ?
  - ▷ Avez-vous vu certains de ces actes ou normes changer ? Lesquels ?

**Compte rendu et discussion (30 min)** Le facilitateur conclut en expliquant que tout acte ou toute norme pouvant être modifié est appelé « rôle de genre » et que les tâches ou fonctions non modifiables sont attribuées au sexe.

Le facilitateur explique que les normes de genre définissent l'accès aux opportunités et affectent donc la manière dont les personnes vivent la sécurité et le développement et que l'égalité de genre est un élément clé de la sécurité humaine, du développement durable et de la bonne gouvernance.

## SESSION 3 : Analyse de contexte/conflit

**Objectif :** Réfléchir sur l'impact du conflit sur une communauté locale spécifique et/ou sur le contexte sociopolitique plus large de la communauté locale

Définir la pertinence des résolutions FPS par rapport au contexte local et identifier les domaines relatifs à la question FPS qui devraient être une priorité pour la mise en œuvre compte tenu des réalités et des besoins locaux

### Résumé de la session

À la fin de cette session, les participants :

- ▶ Seront en mesure d'expliquer les causes profondes et les impacts, en particulier chez les femmes et les filles, des conflits dans leur communauté ;
- ▶ Seront en mesure d'expliquer et de discuter de la pertinence des résolutions FPS par rapport à leur contexte local et aux besoins de leur communauté ; et
- ▶ Auront identifié les principaux problèmes/domaines prioritaires qui devraient être traités dans le plan d'action local et/ou d'autres politiques intégrant la résolution FPS dans les plans de développement locaux

**Temps de session :** 60 mn

**Matériels nécessaires :** Tableaux à feuilles et marqueurs ; tableaux à feuilles pour « l'arbre de conflit » préparés à l'avance ; gros post-it ou papiers A4 et scotch ;

### Guide de facilitation

- ▶ **Introduction et préparation (5 mn) :** Tout le groupe est divisé en petits groupes de 5 ou 6 personnes dans chaque groupe en fonction du nombre de participants. Si les participants viennent de différents villages ou secteurs - par exemple, des fonctionnaires, des OSC féminines, des organisations de jeunes, des responsables religieux, des secteurs de la police et de l'armée, le groupe peut également être basé sur ces derniers.
- ▶ Arbre de conflit (30 mn)
  - ▷ Le petit groupe disposera de 45 minutes pour répondre aux questions suivantes :
  - ▷ Décrivez le conflit violent qui a affecté/affecte votre communauté - quelles sont les causes profondes ? Qui sont les parties belligérantes ?
  - ▷ Quel est l'impact du conflit sur votre communauté, sur la société au sens large et sur les femmes et les filles en particulier ?

- ▷ Quels ont été les efforts déployés pour résoudre le conflit et construire la paix ? Ces efforts ont-ils réussi ? Veuillez expliquer votre réponse ?
- ▷ Les femmes ont-elles participé à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix ? Pourquoi ou pourquoi pas ?

Dans les pays qui ne connaissent pas de conflit, le même exercice peut être mené pour cartographier les « problèmes de sécurité ». Les mêmes questions devraient être posées : quels sont les conflits internes et externes qui affectent leur pays, quelles sont leurs causes fondamentales, comment affectent-ils différemment les femmes et les hommes, quelles mesures ont été prises pour les atténuer et dans quelle mesure ont-elles réussi ?

Le facilitateur demandera aux participants de « cartographier » les réponses sur un tableau à feuilles, en utilisant les tableaux à feuilles préparés à l'avance avec le dessin de l'arbre. Le tronc de l'arbre représente le principal conflit/problemème de sécurité ; les racines représentent les causes du conflit/de l'insécurité ; et les branches représentent les impacts. Le facilitateur demande aux participants de « remplir » l'arbre de conflit en :

- ▶ Écrivant le principal conflit/problemème de sécurité (sur le tronc de l'arbre) ; ainsi que ses causes (sur les racines) et ses impacts (sur les branches) ; et en marquant d'une couleur différente les impacts qui affectent les femmes et les filles en particulier ;
- ▶ Notant les principaux acteurs impliqués dans le conflit/l'insécurité (à gauche de l'arbre) et les principaux acteurs pouvant contribuer à la construction de la paix/assurer la sécurité (à droite de l'arbre) ; et
- ▶ Notant (au-dessus de l'arbre) les efforts de consolidation de la paix /de sécurité locaux en cours et indiquant s'ils ont réussi ou non.

Le facilitateur demande également aux participants d'identifier et d'écrire trois recommandations d'action pour résoudre complètement le conflit, y compris ses incidences persistantes.

**Identifier les domaines prioritaires (25 mn) :** Chaque groupe présente son arbre de conflit et les principales causes et impacts du conflit, ainsi que les principaux acteurs et initiatives de consolidation de la paix identifiés. Au cours de la présentation, le facilitateur inscrit toutes les causes profondes du conflit sur un tableau à feuilles, tous les impacts du conflit liés au genre sur un autre tableau à feuilles et toutes les opportunités de consolidation de la paix sur un troisième tableau à feuilles.

## EFFORTS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX:



**ACTEURS DU CONFLIT:**

[Empty box for notes]

**IMPACTS DU CONFLIT:**

[Empty box for notes]

[Empty box for notes]

[Empty box for notes]

[Empty box for notes]

**ACTEURS DE LA CONSTRUCTION DE LA PAIX:**

[Empty box for notes]

**CONFLIT PRINCIPAL:**

[Empty box for notes]

**CAUSES DU CONFLIT:**

[Empty box for notes]

[Empty box for notes]

[Empty box for notes]

[Empty box for notes]

## **SESSION 4 - Sensibilisation et prise de connaissance de la résolution 1325, des résolutions connexes et du PAN s'il en existe un dans le pays**

**Objectif :** Mieux faire connaître aux participants la résolution 1325 du CSNU et les résolutions connexes ; et les sensibiliser à leur importance et leur pertinence par rapport au contexte local

### **Résumé de la session**

À la fin de cette session, les participants :

- ▶ Seront en mesure d'expliquer les principales dispositions de la résolution 1325 du CSNU et les résolutions FPS connexes ;
- ▶ Seront en mesure d'expliquer le PAN et l'état de sa mise en œuvre ; et
- ▶ Comprendront les rôles des gouvernements nationaux et locaux, des OSC et des autres acteurs locaux clés dans la mise en œuvre des résolutions FPS

**Temps de session :** 60 mn

**Matériels nécessaires :** Copies imprimées des résolutions 1325 et 1820 du CSNU dans une langue communément utilisée dans la région (une par participant) ; tableaux à feuilles et marqueurs ; projecteur et ordinateur portable ; présentation PowerPoint sur les dispositions FPS.

### **Guide de facilitation**

- ▶ **Etude personnelle (20 mn) :** Le facilitateur (personne ressource sur FPS) distribue les copies imprimées des résolutions 1325 et 1820 et demande aux participants de les lire
- ▶ **Discussions dyadiques (10 mn) :** Après l'auto-évaluation, le facilitateur demande aux participants de s'adresser à leur voisin et de discuter des questions suivantes (celles-ci doivent être écrites sur le tableau à feuilles ou projetées à l'écran pour que les participants puissent les consulter au cours de la conversation) :
  - ▷ Quelles sont les dispositions les plus importantes des deux résolutions ?
  - ▷ Pourquoi les résolutions sont-elles importantes ?
  - ▷ Pensez-vous que les résolutions et leurs dispositions sont pertinentes dans votre contexte local ? Comment ?

- ▶ **Informations générales sur la résolution 1325 du CSNU (présentation interactive, 20 mn) :** Le facilitateur pose les deux premières questions à l'ensemble de la plénière, une par une. Le facilitateur utilise ensuite les réponses fournies par les participants pour fournir les informations de base sur la résolution 1325 et les résolutions connexes (voir l'encadré Notes de facilitation ci-dessous), en expliquant :
  - ▷ L'histoire de la résolution des Nations Unies et les résolutions connexes ;
  - ▷ Les quatre principaux piliers de la résolution 1325 du CSNU ; et
  - ▷ Les liens entre la résolution 1325 du CSNU et les résolutions connexes et d'autres politiques nationales et internationales sur les droits des femmes, l'égalité des sexes, la sécurité, la paix et l'ordre.
- ▶ **Mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU (10 mn) :** Le facilitateur fait une courte présentation expliquant les différents mécanismes de mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU et des résolutions connexes, en expliquant :
  - ▷ Que sont les plans d'action nationaux et pourquoi sont-ils importants ?
  - ▷ Quels sont les plans d'action régionaux et pourquoi sont-ils importants ?
  - ▷ Quelles sont les principales dispositions/piliers du PAN et/ou du PAR pertinents (le cas échéant) ;
  - ▷ Quel est le rôle des acteurs locaux (autorités, autres leaders et société civile) dans la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU et des résolutions connexes ; et
  - ▷ Exemples de mise en œuvre locale réussie (voir les études de cas à la Section II) de la résolution 1325 du CSNU et des résolutions connexes.



## **SESSION 5 - Lois et politiques nationales promouvant les droits des femmes, l'équité et l'égalité des sexes, la paix et la sécurité**

**Objectif** : Examiner les lois et politiques nationales existantes qui promeuvent les droits des femmes, l'égalité entre les sexes et l'équité, la paix et la sécurité, et les moyens par lesquels leur mise en œuvre peut être harmonisée

### **Résumé de la session**

À la fin de cette session, les participants :

- ▶ Seront en mesure d'expliquer les lois et les politiques nationales qui promeuvent les droits des femmes, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité ; et
- ▶ Seront en mesure d'identifier les actions susceptibles de promouvoir l'harmonisation de la mise en œuvre des lois et politiques nationales sur les droits des femmes, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité avec le PAN

**Temps de session** : 60 mn

**Matériels nécessaires** : Tableaux à feuilles et marqueurs ; copies des lois et politiques nationales qui seront discutées ; ordinateur portable et projecteur

### **Guide de facilitation**

**Séance d'étude personnelle/lecture (20 mn)** : Le facilitateur distribue des exemplaires des lois et politiques nationales pertinentes qui promeuvent les droits des femmes, l'équité et l'égalité entre les sexes, la paix et la sécurité, et demande aux participants de les étudier individuellement ou avec la personne assise à côté d'eux.

Selon le contexte, ceci pourrait être remplacé par des discussions en petits groupes et une séance plénière ou une présentation des politiques/lois clés par un expert.

**Discussion plénière modérée (40 mn)** : Le facilitateur demande aux participants de réfléchir aux lois et politiques nationales pertinentes qui promeuvent les droits des femmes, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité dans le cadre du PAN.

Les participants identifient les lois pertinentes et le facilitateur les note sur le tableau à feuilles ou sur l'ordinateur portable projeté à l'écran. Le facilitateur peut également dessiner un diagramme de Venn pour illustrer les intersections entre les différentes lois et politiques sur les droits des femmes, l'égalité des sexes, la résolution 1325 et les résolutions connexes et le PAN, le cas échéant. Le facilitateur demande ensuite aux participants de réfléchir à la manière dont ces documents servent de base au PAN et à la manière dont leur mise en œuvre pourrait être harmonisée et renforcée, par exemple :

- ▶ Comment une loi sur la violence à l'égard des femmes est-elle liée au PAN ?
- ▶ Comment une stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles dans les conflits est-elle liée au PAN ?
- ▶ Comment harmoniser leur mise en œuvre afin que les ressources humaines et le budget limités puissent être utilisés de manière optimale ?

Pour les pays qui n'ont pas de PAN, cela permettra de cartographier et d'examiner des instruments existants qui pourraient servir de base à un PAN. Pour les pays qui ont déjà un PAN, l'accent sera mis sur l'harmonisation des lois et des politiques, une cohérence accrue et la promotion de la coordination entre les ministères et les organismes gouvernementaux participant à la mise en œuvre.

## SESSION 6 - Le bon cycle

**Objectif :** Faire comprendre les liens entre la paix et la sécurité, la bonne gouvernance et le développement durable et la manière dont les politiques relatives à ces questions devraient être mises en œuvre de manière harmonieuse et cohérente

### Résumé de la session

À la fin de cette session, les participants :

- ▶ Seront en mesure d'expliquer les concepts de sécurité humaine, de bonne gouvernance et de développement durable ;
- ▶ Seront en mesure d'expliquer comment une bonne gouvernance peut conduire à la réalisation des objectifs de développement durable et comment une bonne gouvernance et le développement durable peuvent favoriser la paix et la sécurité - en particulier la sécurité humaine ;
- ▶ Seront en mesure d'expliquer comment l'inégalité des sexes peut conduire à des conflits et à l'insécurité ; et
- ▶ Seront en mesure d'expliquer le lien entre environnement, changement climatique, paix et sécurité.

**Temps de session :** 60 mn

**Matériels nécessaires :** Feuilles A4 et marqueurs

### Guide de facilitation

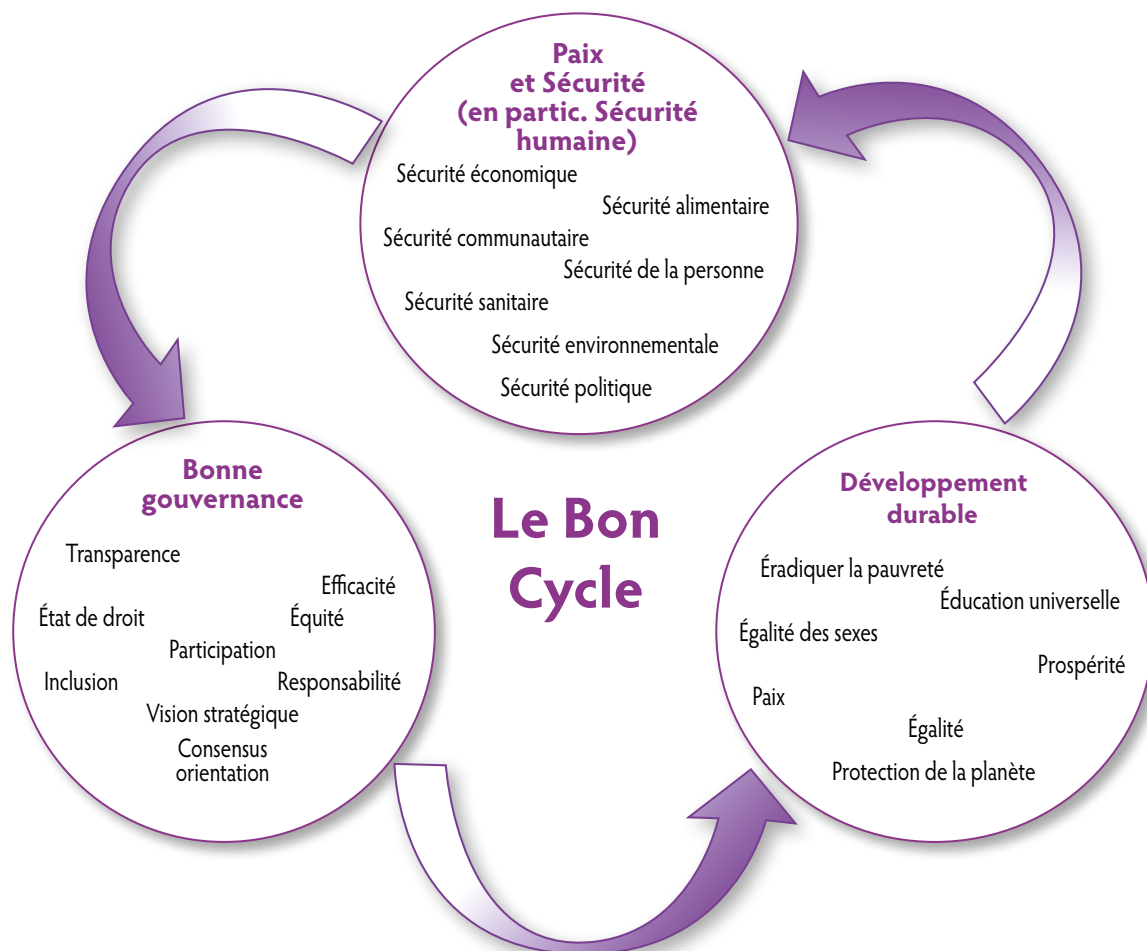
- ▶ **Présentation interactive (40 mn) :** Le facilitateur fait une présentation intersectionnelle et intégrative analysant comment une bonne gouvernance peut conduire à la réalisation des objectifs de développement durable et comment une bonne gouvernance et un développement durable peuvent contribuer à la paix et à la sécurité, en particulier la sécurité humaine.

Le facilitateur devrait demander aux participants ce que chacun des termes « paix et sécurité » ; « la bonne gouvernance » ; et « développement durable » signifie pour eux et écrire les mots clés sur un tableau à feuilles avec le « bon cycle » dessiné dessus. Le facilitateur devrait obtenir des participants les différents éléments constitutifs d'une bonne gouvernance, tels que la transparence, la responsabilité, l'inclusion, la participation, l'efficacité et l'efficience. Il sera également demandé aux participants quels sont les éléments constitutifs de la sécurité humaine tels que la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, la sécurité environnementale, la sécurité de la personne, la sécurité communautaire et la sécurité politique. (Voir les notes de facilitation pour un exemple).

La présentation devrait :

- ▷ Souligner qu'il ne peut y avoir de paix et de sécurité sans une bonne gouvernance et un développement durable. Par conséquent, ils sont tous interdépendants ; et ont des effets les uns sur les autres.
  - ▷ Illustrer le lien entre environnement, changement climatique et paix et sécurité. La dégradation de l'environnement et la destruction des ressources naturelles entraînent souvent l'échec économique et la pauvreté, qui sont deux des causes fondamentales des conflits violents. Inversement, des ressources naturelles bien gérées soutiennent le développement économique et créent des emplois, éléments indispensables à des sociétés pacifiques.
  - ▷ Souligner l'importance de l'égalité des sexes pour le bon cycle et expliquer que l'inégalité entre les sexes est l'un des facteurs de conflit.
- **Discussion (20 min)** : Après la présentation, le facilitateur invite les participants à partager leurs réflexions, ainsi que leurs propres expériences en matière d'impact du « bon cycle » et de liens entre paix et sécurité, la bonne gouvernance et le développement durable.

Les leçons tirées de la session Le bon cycle seront intégrées à la planification du développement local et à l'élaboration des plans d'action locaux sur les dispositions FPS.



## **SESSION 7 - Lois sur la gouvernance locale et la décentralisation & planification du développement local**

**Objectif** : S'assurer que tous les participants comprennent le cadre et les processus de gouvernance locaux, ainsi que toutes les étapes de la planification du développement local, de la budgétisation et de la mise en œuvre

### **Résumé de la session**

À la fin de cette session, les participants :

- ▶ Auront pleinement connaissance des lois sur la gouvernance locale et la décentralisation en vigueur dans leur pays ;
- ▶ Comprendront comment la législation sur la gouvernance locale et la décentralisation de leur pays soutient la localisation de la résolution 1325, y compris la manière dont le budget peut être affecté à la mise en œuvre des PAL, des règlements locaux ou des résolutions FPS locales
- ▶ Seront en mesure d'expliquer toutes les étapes du processus de planification du développement local, des consultations avec les communautés locales jusqu'à la rédaction du plan de développement local, la budgétisation, les délibérations et l'approbation ; et
- ▶ Comprendront comment les résolutions FPS peuvent être intégrées à toutes les étapes de la planification du développement local.

**Temps de session** : 45 mn

**Matériels nécessaires** : Tableaux à feuilles et marqueurs ; ou ordinateur portable et projecteur ; présentation PowerPoint sur le processus de développement local (préparée par un expert local)

### **Guide de facilitation**

- ▶ **Présentation et discussion avec un expert local (45 mn)** : Un expert local sur les lois de gouvernance locale et de décentralisation du pays sera invité à servir de personne ressource pour cette session.

Il/Elle fera une présentation sur les sous-thèmes suivants : les mandats des autorités locales tels que les gouverneurs, les maires, les conseillers ; leur pouvoir d'adopter des lois et des politiques locales ; le processus de rédaction et d'adoption des lois et des politiques locales ; le rôle de la société civile dans la gouvernance locale ; et le cycle de budgétisation dans les administrations locales.

L'expert discutera également avec les participants de la manière dont la stratégie de localisation de la résolution 1325 est conforme aux lois sur la gouvernance locale et la décentralisation du pays.

Il/Elle fournira des conseils sur la manière dont les PAL, les règlements locaux ou les résolutions locales et les textes des plans de développement locaux devraient être présentés et délibérés au conseil local/au parlement local et sur la manière de s'assurer que le budget est alloué à leur mise en œuvre.

## **SESSION 8 : Formuler des stratégies locales concrètes**

**Objectif** : Formuler des stratégies concrètes pour la mise en œuvre des dispositions FPS au niveau local et commencer à rédiger des plans d'action locaux

### **Résumé de la session**

À la fin de cette session, les participants :

- ▶ Auront identifié les actions concrètes nécessaires pour mettre en œuvre la résolution FPS au niveau local et répondre aux préoccupations locales en matière de paix et de sécurité identifiées lors de l'analyse du contexte ;
- ▶ Auront élaboré une première version du plan d'action local, comprenant des activités concrètes avec échéancier, acteurs responsables, etc. ; et
- ▶ Comprendront leur rôle dans la mise en œuvre de la résolution FPS dans leur communauté locale et comment ils peuvent contribuer de manière concrète.

**Temps de session** : 120 mn

**Matériel nécessaire** : Tableaux à feuilles et marqueurs

### **Guide de facilitation**

- ▶ **Récapitulatif de l'analyse du conflit/contexte (10 mn)** : Le facilitateur examine les tableaux à feuilles produits lors de l'analyse du conflit/contexte (Session 3), qui résument les principales préoccupations en matière de paix et de sécurité dans la communauté locale. Avec les participants, il résume/ valide les domaines prioritaires clés.
- ▶ **Travail en petit groupe (40 mn)** : Le facilitateur divise les participants en petits groupes, chacun chargé d'identifier les activités/actions clés nécessaires dans un domaine prioritaire. Le facilitateur et les personnes ressources passent parmi les petits groupes, aidant ainsi à maintenir les discussions ciblées et à s'assurer que les activités sont « SMART » Spécifiques, Mesurables, Réalisables, Pertinentes et À durée déterminée (voir les notes

de facilitation ci-dessous pour des informations détaillées sur les objectifs « SMART »).

- ▶ **Discussion plénière (40 mn)** : Chaque groupe présente les activités qu'il a proposées ; la plénière en discute ensuite et des modifications sont apportées selon les besoins. Le facilitateur aide à maintenir la discussion concise et constructive.
- ▶ **Formulation du premier projet de plan d'action local (30 mn)** : Sur la base des activités révisées et « validées », chaque petit groupe commence à élaborer un « plan d'action local », en désignant des acteurs responsables et en fixant un calendrier spécifique pour chaque activité.

## **SESSION 9 : Engagements professionnels et personnels**

**Objectif** : Générer de la part des participants des engagements personnels et professionnels concrets pour mettre en œuvre les résolutions FPS

### **Résumé de la session**

À la fin de cette session, les participants :

- ▶ Ont pris des engagements concrets pour mettre en œuvre les résolutions FPS dans leur vie personnelle et professionnelle.

**Temps de session** : 30 mn

**Matériels nécessaires** : Feuilles A4 et marqueurs

### **Guide de facilitation**

- ▶ Le facilitateur demande aux participants de réfléchir aux « prochaines étapes » identifiées conjointement, aux domaines prioritaires et aux piliers FPS discutés lors de l'atelier, et de réfléchir à la manière dont ils peuvent (personnellement ou professionnellement) contribuer à la mise en œuvre des dispositions FPS dans leur communauté.
- ▶ Le facilitateur demande aux participants d'écrire leurs engagements (au moins un engagement personnel et un engagement professionnel) sur du papier A4. Après quelques minutes, le facilitateur demande aux participants de présenter leurs engagements dans la salle.

## SESSION 10 : Échange de paix

**Objectif** : Echanger des expériences, des bonnes pratiques et des leçons apprises sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans la localisation de la résolution 1325 du CSNU et des résolutions connexes dans différents pays ou régions, états, provinces, districts, villes ou municipalités du même pays

**\*\*REMARQUE** : Cette session peut être située à un moment différent au cours de l'atelier, en fonction des besoins et du contexte local. En outre, les participants au Peace Exchange devraient être actifs et servir de personnes ressources tout au long de l'atelier, partageant leur expérience et leur point de vue au cours de différentes sessions et discussions.

### **Résumé de la session**

À la fin de cette session, les participants :

- ▶ Comprendront l'impact, les réussites, les obstacles et les défis de la localisation dans un autre contexte.

**Temps de session** : 60 mn

**Matériels nécessaires** : Ordinateur portable et projecteur ; présentation PowerPoint préparée par le représentant de la société civile/gouvernement d'un autre pays de la localisation.

### **Guide de facilitation**

- ▶ **Présentation (30 min)** : Le facilitateur (représentant de la société civile/du gouvernement d'un autre pays travaillant sur la localisation) fait un exposé sur le processus de localisation dans son pays, en soulignant :
  - ▷ Les changements positifs (résultats et impacts) résultant de la localisation ;
  - ▷ Les obstacles et les défis rencontrés pendant le processus de localisation et comment ils ont été surmontés ; et
  - ▷ Réflexions sur l'atelier sur la localisation en cours et le PAL élaboré lors de sessions précédentes.

**Q&R (30 mn)** : Le facilitateur accepte et répond aux questions des participants.



## **SESSION 11 : Remplir l'évaluation et les enquêtes sur les connaissances, les croyances, les attitudes et les perceptions et clôturer**

**Objectif** : Remplir l'évaluation et les formulaires sur les connaissances, les croyances, les attitudes et les perceptions ; résumer les ateliers et les principales conclusions et remercier les participants.

### **Résumé de la session**

À la fin de cette session, les participants :

- ▶ Auront rempli l'évaluation de l'atelier et les enquêtes sur les connaissances, les croyances, les attitudes et les perceptions ;
- ▶ Comprendront les principaux résultats de l'atelier et les prochaines étapes nécessaires à la mise en œuvre de la localisation.

**Temps de session** : 30 mn

**Matériels nécessaires** : Formulaires d'évaluation ; Enquêtes sur les connaissances, les attitudes, les perceptions et les croyances.

À la fin des sessions, le facilitateur devrait donner aux participants 10 à 15 minutes pour remplir les formulaires d'évaluation, ainsi que les enquêtes sur les connaissances, les croyances, les attitudes et les perceptions (les mêmes qu'elles avaient remplies au début de l'atelier).

Cela devrait être intégré à l'ordre du jour de l'atelier afin de s'assurer que les formulaires sont correctement remplis.

Une fois les formulaires remplis et rassemblés, le facilitateur doit remercier tous les participants et résumer les principales conclusions de l'atelier et les étapes suivantes.

# ANNEXE 1b - Module de formation « Atelier de rédaction »

## SESSION 1 : Introduction

**Objectif** : Préparer le terrain pour l'atelier en présentant les participants, les personnes-ressources, les facilitateurs, les objectifs et le programme de l'atelier

### Résumé de la session

**Temps de session** : 30 mn

**Matériels nécessaires** : Microphones, projecteur LCD

### Guide de facilitation

**Introductions** : Le facilitateur demande aux participants de se présenter brièvement, en indiquant leur nom, leur rôle/poste et leur communauté, et de décrire les efforts entrepris pour la localisation des dispositions FPS depuis leur participation à l'atelier sur la localisation.

**Présentation du programme et des objectifs** : Le facilitateur décrit l'objectif général de l'atelier de rédaction et les objectifs des différentes sessions.

## SESSION 2 : Présentation des différentes modalités d'inclusion de la question FPS dans la législation locale

**Objectif** : Expliquer les différentes modalités d'inclusion de la question FPS dans la législation locale, notamment : Plan d'action local ; politiques/règlements locaux et intégration de la question FPS dans le plan de développement local.

### Résumé de la session

**Temps de session** : 60 mn

**Matériels nécessaires** : Microphones, projecteur LCD, ordinateur portable et présentation PowerPoint

### Guide de facilitation

- **Présentation** : Le facilitateur doit décrire brièvement chacune des modalités, ainsi que leurs avantages et inconvénients dans le contexte local. Cette session devrait être préparée en fonction de chaque contexte local et de ses spécificités.

## **SESSION 3 : Processus d'adoption d'un plan d'action local ; règlements ; ou amendements au plan de développement local**

**Objectif** : Expliquer le processus et les étapes nécessaires pour adopter un plan d'action local ; politiques/règlements locaux ; ou de modifier le plan de développement local, conformément à la législation locale.

### **Résumé de la session**

**Temps de session** : 60 mn

**Matériels nécessaires** : Microphones, projecteur LCD, ordinateur portable et présentation PowerPoint

### **Guide de facilitation**

- ▶ Cette session devrait être animée par une personne ressource possédant une solide expertise en matière de gouvernance locale et de processus de développement ;
- ▶ La personne ressource devrait fournir un résumé du processus requis pour adopter un plan d'action ; adopter une nouvelle résolution/règlement ; ou modifier le plan de développement local, y compris :
  - ▷ L'organisme/l'entité compétent ayant le pouvoir d'adopter ou de modifier ces documents ;
  - ▷ Le calendrier pour l'adoption officielle d'un plan d'action ; adoption d'un nouveau règlement ; ou modification du plan de développement local ;
  - ▷ Les participants à « l'atelier de rédaction » devront prendre des mesures pour garantir cette adoption.

## **SESSION 4 : Discussion en plénière pour choisir la modalité la plus appropriée**

**Objectif** : Discuter et sélectionner la modalité la plus appropriée pour le contexte local.

### **Résumé de la session**

**Temps de session** : 90 mn

**Matériels nécessaires** : Microphones, projecteur LCD, tableaux à feuilles et marqueurs

### **Guide de facilitation**

- ▶ **Discussion en petit groupe** (30 mn) : Le facilitateur doit diviser les participants en trois groupes et demander à chaque groupe de discuter des avantages et des inconvénients d'une des modalités.
- ▶ **Compte rendu et discussion plénière** (60 min) : Après la discussion, chaque petit groupe devrait présenter ses conclusions concernant les avantages et les inconvénients de la modalité spécifique. Le facilitateur devrait animer une discussion en plénière sur les avantages et les inconvénients et aider les participants à parvenir à un consensus sur le type de mécanisme de mise en œuvre qui répond le mieux aux besoins. Cela peut être l'un ou l'autre ou un ensemble des éléments suivants : plans d'action locaux, lois et politiques locales telles que règlements ou résolutions, ou dispositions des plans de développement locaux.

Il est également important de convenir du niveau de gouvernance pour l'adoption et l'application du mécanisme de mise en œuvre : par exemple, province/district/ville/municipalité/village

## SESSION 5 : Suivi et évaluation et définition des objectifs « SMART »

**Objectif :** Expliquer les principes du suivi et de l'évaluation et son applicabilité à la modalité choisie

### Résumé de la session

**Temps de session :** 60 mn

**Matériels nécessaires :** Microphones, projecteur LCD, ordinateur portable et présentation PowerPoint

### Guide de facilitation

- ▶ **Présentation** (30 mn) : Le facilitateur doit faire une brève présentation, en expliquant :
  - ▷ L'importance du suivi et de l'évaluation pour la réussite de la mise en œuvre, y compris le fait qu'elle peut être utilisée pour « rectifier » la mise en œuvre afin de s'assurer qu'elle reste sur la bonne voie ; détecter les éventuelles lacunes ou faiblesses et les « corriger » ; et générer plus de soutien (y compris le soutien des donateurs) pour la mise en œuvre
  - ▷ Les conseils sur la formulation d'objectifs « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et à durée limitée) (voir les notes de facilitation dans la Session 8 du Composant 1 pour plus d'informations à ce sujet) ;
  - ▷ Exemples de mécanismes efficaces permettant de surveiller la mise en œuvre des lois et des politiques locales et d'assurer la responsabilité
- ▶ **Discussion** (30 minutes) : Pour lancer la discussion, le facilitateur peut donner quelques exemples d'objectifs ou d'activités et demander aux participants s'ils pensent qu'ils sont « SMART » et, dans le cas contraire, comment les renforcer. Le facilitateur devrait également répondre à toutes les questions et préoccupations des participants.

## SESSION 6 : Rédaction du plan d'action local OU des règlements/résolutions OU dispositions du Plan d'action local

**Objectif :** Rédiger le plan d'action local OU les règlements/résolutions OU les dispositions du plan de développement local

### Résumé de la session

**Temps de session :** 180-240 mn

**Matériels nécessaires :** Microphones, projecteur LCD, tableaux à feuilles et marqueurs, stylos, cahiers

### Guide de facilitation

- ▶ Le facilitateur devrait fournir une méthodologie pour soutenir la rédaction du plan d'action local, des lois et politiques locales et/ou de nouvelles dispositions pour les plans de développement local, en fonction des besoins, comme discuté lors des sessions précédentes.
- ▶ En fonction de la modalité choisie par les participants lors des sessions précédentes, le facilitateur doit alors suivre l'une des trois options pour la facilitation de cette session. Cependant, la méthodologie doit être contextualisée et révisée en fonction des processus et des besoins de la politique locale. La durée de la session dépend de la modalité sélectionnée.

### **Modalité 1. Rédiger un PAL**

- ▶ Examiner le PAN. Dans un pays doté d'un PAN, le facilitateur devrait demander aux participants de l'examiner et d'identifier les objectifs, activités, produits et résultats spécifiques les plus pertinents pour leur communauté locale.

Remarque : Le PAN a déjà fait l'objet de discussions approfondies lors de l'atelier sur la localisation (Composant 1). Ainsi, on s'attend à ce que les participants aient déjà réfléchi sur les dispositions du PAN les plus pertinentes pour leurs provinces/districts/villes/municipalités/villages. Les conclusions de l'atelier sur la localisation peuvent être utilisées/rappelées lors de la rédaction.

- ▶ **Remplir le cadre logique.** Le facilitateur doit aider les participants à choisir et à formuler conjointement les domaines prioritaires (alignés sur le PAN), dans le cadre duquel ils identifieront les objectifs locaux, activités, produits et résultats de leur plan d'action local. *(Remarque : Cela peut être basé sur les stratégies identifiées lors de la Session 8 de l'atelier sur la localisation).*

Les participants devraient ensuite être divisés en groupes pour travailler sur des domaines prioritaires spécifiques - par exemple la participation des femmes aux processus de paix et à la prise de décision, à la prévention et à la protection contre les violences sexuelles et sexistes ; la promotion de l'égalité des sexes dans le secteur de la sécurité. *(Remarque : Pour faciliter le processus de rédaction, le cadre logique peut être préparé à l'avance avec quelques exemples d'objectifs, d'activités, de produits et de résultats spécifiques.)*

Les représentants de chaque groupe présenteront les cadres logiques remplis lors d'une séance plénière. Après environ 15 minutes de questions/réponses et de discussions interactives, le facilitateur demandera aux participants si toutes les questions clés en matière de FPS, d'égalité des sexes et de droits des femmes dans leur province/district/ville/municipalité/village sont prises en compte. Ils donneront ensuite un vote de confiance au projet de PAL.

## **Modalité 2. Rédaction de lois et politiques locales sur les dispositions FPS**

- ▶ **Élaboration des lois et des politiques au niveau local.** Cette session devrait être centrée sur le processus d'élaboration des lois et des politiques au niveau local. Les participants découvriront les différentes étapes de la rédaction, de la délibération et de l'adoption des lois et politiques locales. Ils discuteront également de la persuasion politique des partis politiques et des parlementaires locaux ou des membres du conseil local. Sur cette base, ils identifieront les personnes qui pourraient parrainer et voter en faveur des **lois et politiques locales sur les dispositions FPS** qu'ils sont en train de rédiger.

Sur la base de la session ci-dessus, les participants procéderont à la rédaction de règlements ou de résolutions relatifs à la question des FPS. Le facilitateur peut décider de diviser les participants en deux ou trois groupes en fonction de leurs domaines d'intérêt et de leurs compétences. Les projets de politique seront ensuite présentés en plénière pour discuter et parvenir à un consensus sur les versions finales des politiques qui seront soumises au conseil local ou au parlement local pour délibération et approbation.

## **Modalité 3. Rédaction de dispositions FPS pour intégration dans les plans de développement locaux**

- ▶ **Session de rappel sur la planification du développement local.** La rédaction des dispositions FPS pour les plans de développement locaux nécessite que tous les participants aient une bonne connaissance des lois sur la gouvernance locale et la décentralisation et de la planification du

développement local. Pour s'assurer que tel est le cas, la personne ressource devrait organiser une session de « rappel » basée sur la Session 7 de l'atelier sur la localisation (voir ci-dessus). La discussion devrait être centrée sur les étapes de la planification du développement local : consultations avec les communautés locales, rédaction du plan de développement local, budgétisation, délibération et approbation. La session permettra aux participants de mieux comprendre le format et le ton qui devraient être utilisés lors de la rédaction des dispositions FPS qu'ils souhaitent intégrer dans le plan de développement local. Ils apprendront également à faire pression ou à plaider auprès du conseil municipal ou du parlement local, qui votera pour approuver l'intégration des résolutions FPS dans le plan de développement local. En outre, les participants découvriront comment le plan de développement local est chiffré et budgétisé, notamment les activités identifiées dans le cadre des dispositions FPS.

- **Analyse du plan de développement local en cours. *Les participants discuteront du plan de développement local actuel et analyseront s'il contient des dispositions relatives aux droits des femmes, à l'égalité des sexes, à la paix et à la sécurité. Si le plan de développement local contient de telles dispositions, ils discuteront des moyens de les renforcer conformément à la résolution 1325 du CSNU. Si ces dispositions ne sont pas incluses dans le plan, les participants les rédigeront. La rédaction sera informée par les discussions lors de l'atelier sur la localisation, en particulier la Session 8 : Formuler des stratégies locales concrètes***

Sur la base des deux sessions ci-dessus, les participants procéderont à la rédaction des dispositions FPS qu'ils souhaitent intégrer au plan de développement local. Le facilitateur peut décider de diviser les participants en deux ou trois groupes en fonction de leurs domaines d'intérêt et de leurs compétences. Les dispositions provisoires seront ensuite présentées en plénière pour discuter et parvenir à un consensus sur les versions finales des dispositions qui seront soumises au conseil local ou au parlement local pour délibération et approbation.



## **SESSION 7 : « Session de stratégie » pour identifier les prochaines étapes pour la localisation des résolutions FPS**

**Objectif :** Identifier les prochaines étapes pour l'adoption et la mise en œuvre du projet de plan d'action local, de politiques ou de dispositions pour le plan de développement local

### **Résumé de la session**

**Temps de session :** 60 mn

**Matériels nécessaires :** Microphones, projecteur LCD, tableaux à feuilles et marqueurs, stylos, cahiers

### **Guide de facilitation**

- ▶ Quelle que soit la modalité choisie pour la session précédente, le facilitateur devrait entreprendre après la rédaction une session de stratégie pour a) identifier et nouer des alliances avec les parties prenantes susceptibles de soutenir l'adoption et la mise en œuvre des plans d'action locaux, des lois et des politiques en matière de FPS ; b) identifier et, si possible, assister aux sessions du conseil local ou du parlement local susceptibles de conduire à l'adoption des instruments ; c) collaborer avec les ministères et organismes gouvernementaux ou les unités d'administration locale dont le mandat comprend le financement et la diffusion des documents adoptés ; d) élargir la sensibilisation et l'appropriation des plans d'action locaux, des lois et des politiques sur les FPS ; et les dispositions FPS dans les plans de développement locaux par le biais des médias et des médias sociaux.

Le facilitateur devrait animer une discussion en plénière, au cours de laquelle les participants discuteraient des prochaines étapes et des canaux, événements et réunions pertinents à utiliser pour diffuser et assurer l'adoption du PAL, des politiques ou des dispositions qu'ils ont élaborées.

À la fin de cette session, les participants devraient choisir parmi eux un petit groupe d'individus - un « comité directeur ». Le comité directeur sera composé de 5 à 7 membres et devrait comprendre des représentants de tous les principaux groupes, notamment les autorités locales, les chefs religieux et autochtones, la police locale/l'armée, les jeunes, les femmes, etc. Il est chargé de veiller à ce que les PAL, les politiques ou les dispositions élaborées lors de l'atelier soient officiellement adoptés et de mener le plaidoyer et la mobilisation pour leur mise en œuvre.

## ANNEXE 2 - Analyse des besoins en matière de formation à la localisation (Exemple de formulaire)

Nom : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Organisation/Affiliation \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Avez-vous entendu parler/pris connaissance de la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies (Résolution 1325 du CSNU) et du programme Femmes et paix et sécurité ?

Oui \_\_\_\_ Non \_\_\_\_

Veillez expliquer brièvement comment vous en avez pris connaissance :

---

---

---

Sur une échelle de 1 à 5 (1 étant le niveau le plus bas et 5 le plus élevé), comment évalueriez-vous votre connaissance de la résolution 1325 du CSNU et du programme Femmes, paix et sécurité ?

\_\_\_\_\_

Veillez expliquer :

---

---

---

Avez-vous participé à l'élaboration du plan d'action national sur la résolution 1325 (PAN) dans votre pays ?

Oui \_\_\_\_ Non \_\_\_\_

Veillez expliquer brièvement votre participation :

---

---

---

De quelle manière avez-vous été impliqué dans les travaux liés aux femmes, à la paix et à la sécurité dans votre communauté locale ?

---

---

---

Quels sont les trois objectifs d'apprentissage principaux que vous souhaiteriez atteindre par le biais de l'atelier sur la localisation ?

1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_

Merci pour votre réponse.

# **ANNEXE 3 - Enquête sur les connaissances, attitudes, perceptions et croyances**

(Exemple de formulaire)

Nom : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Organisation/Affiliation \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Veillez lire attentivement toutes les questions et répondre en fonction de votre opinion et de votre expérience :

**1. La guerre affecte-t-elle les femmes différemment des hommes ?**

OUI/NON

**2. Quel est l'impact de la guerre sur les femmes ?**

**3. Les femmes devraient-elles participer à la consolidation de la paix et à la prise de décision ?**

OUI/NON

**4. Pourquoi/Pourquoi pas ?**

**5. Quelle est l'importance du PAN 1325 pour votre pays ?**

**6. Pensez-vous que la résolution 1325 du CSNU et le PAN sont pertinents pour votre communauté locale ?**

OUI/NON

**7. Pourquoi/Pourquoi pas ?**

**8. Quelle est la situation actuelle des femmes dans votre communauté locale ?**

**9. Quels rôles les femmes jouent-elles actuellement dans votre communauté locale, notamment en ce qui concerne :**

▶ paix et sécurité ;

▶ prise de décision politique

**10. Quels rôles les femmes devraient-elles jouer, notamment en ce qui concerne :**

▶ paix et sécurité ;

▶ prise de décision politique

Merci pour vos réponses.

# ANNEXE 4 - Évaluation post-atelier (Exemple de formulaire)

Nom : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Organisation/Affiliation \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## Formulaire d'évaluation post-atelier

### **Objectifs de l'atelier :**

[Veuillez énumérer les objectifs de l'atelier]

### **Questions :**

Selon vous, les objectifs de l'atelier ci-dessus ont-ils été atteints ? Veuillez expliquer.

OUI/NON

---

---

---

Le contenu de l'atelier était-il pertinent pour le travail de votre ministère, département ou organisation ? Veuillez expliquer.

---

---

---

Quel était le sujet/la session la plus intéressante pour vous ? Pourquoi ?

---

---

---

Quel a été le sujet/la session le moins intéressant pour vous? Pourquoi ?

---

---

---

Quel a été l'élément le plus important que vous ayez appris pendant l'atelier ?  
Pourquoi ?

---

---

---

Comment pouvons-nous améliorer de similaires ateliers à l'avenir ?

---

---

---

Merci pour vos réponses.



# ANNEXE 5 - Exemples de tableaux de suivi et d'évaluation

## Exemple 1 : Accroissement de la participation des femmes

	Indicateurs	Base de référence	Cible	Sources de données
<b>Impact 1 :</b> Les femmes sont des personnes d'influence clés et des participantes significatives dans la prise de décision, en particulier sur la paix et la sécurité, dans la province X	Nombre de femmes occupant des postes clés au sein de conseils locaux, de comités directeurs et de mécanismes de coordination pour la paix et la sécurité	XX	XX	Cartographie des institutions locales, entretiens, revue de documents
	Mesure dans laquelle les femmes occupant les postes clés estiment que leurs préoccupations sont entendues et prises en compte dans les processus décisionnels et politiques	XX	XX	Entretiens, questionnaire distribué aux femmes occupant des postes clés
<b>Résultat 1.1 :</b> Les autorités/ dirigeants locaux sont conscients de leur obligation de soutenir la participation significative des femmes à la prise de décision et la remplissent	Nombre d'autorités/dirigeants locaux ayant assisté à des ateliers de formation sur la question FPS	XX	XX	Rapport d'atelier, liste des participants
	% de dirigeants/autorités locaux qui estiment que « la participation des femmes à la prise de décision est importante et nécessaire pour instaurer la paix »	XX %	XX %	Questionnaires distribués aux participants avant et après l'atelier
	Nombre de lois et de politiques locales garantissant une participation significative des femmes, adoptées dans la province X	XX	XX	Examen de documents, entretiens
	Niveau de confiance des femmes/de la société civile locales quant à l'utilité des lois et des politiques et à leur mise en œuvre	ND	XX	Questionnaire distribué à la société civile locale, entretiens, discussions de groupe
<b>Résultat 1.1.1 :</b> XX autorités/ dirigeants locaux participant à un atelier sur la localisation relative à la résolution 1325 du CSNU	Nombre d'autorités/responsables locaux participant à l'atelier sur la localisation			

## Exemple 2 : Protection des victimes de violences sexuelles

	Indicateurs	Base de référence	Cible	Sources de données
<b>Impact 1</b> : Les cas de violences sexuelles dans la province X sont traités de manière appropriée	Pourcentage de cas de violences sexuelles signalés à la police de la province X qui ont fait l'objet d'une enquête, d'un procès et d'un règlement dans les XX mois du rapport	XX	XX	Entretiens avec la police locale, examen de documents
	Mesure dans laquelle les victimes de violences sexuelles estiment que le traitement de leur cas a été adéquat	XX	XX	Interviews, questionnaire distribué aux victimes de violences sexuelles qui ont signalé leur cas à la police
<b>Résultat 1.1</b> : La police locale est formée au traitement des cas de violences sexuelles et est consciente de son obligation de traiter les cas de violences sexuelles de manière confidentielle et efficace	Nombre d'officiers de police locaux ayant assisté à des ateliers de formation sur les résolutions FPS	XX	XX	Rapport d'atelier, liste des participants
	Nombre de postes de police dotés de bureaux spéciaux dédiés au traitement des cas de violences sexuelles	XX	XX	Examen de documents, entretiens avec la police locale, visites de postes de police locaux
	Niveau de confiance des femmes locales dans l'utilité des bureaux spéciaux et leur capacité à permettre à la police locale de traiter de manière confidentielle et efficace les cas de violences sexuelles	ND	XX	Questionnaire distribué aux femmes au niveau local, entretiens, discussions de groupe
<b>Résultat 1.1.1</b> : XX policiers et agents de sécurité locaux participant à un atelier sur la localisation de la résolution 1325 du CSNU	Nombre d'agents de police/de sécurité locaux participant à l'atelier sur la localisation	XX	XX	Rapport d'atelier, liste des participants

## ANNEXE 6 - Liste des participants à la conférence sur la localisation au Népal

	Nom du participant	Pays	Gouvernement/ Société civile	Organisation/Fonction du participant
1	Joselyne Bucumi	Burundi	Société civile	Secrétaire exécutive Fontaine Isoko
2	Terence Mbonabuca	Burundi	Gouvernement	Ministre de l'Intérieur
3	Annik Lussier Rez	Canada	Gouvernement	Directrice adjointe (Femmes, paix et sécurité) Division des politiques en matière d'opérations de paix, de stabilisation et de conflits, Global Affairs Canada
4	Cristina Giron	Colombie	Gouvernement	Le secrétariat à la condition féminine de la municipalité de Popayan, département de Cauca, mène la localisation des résolutions 1325 et 1820 du CSNU dans le département de Cauca
5	Francy L. Jaramillo Piedrahita	Colombie	Société civile	Le Réseau national des femmes (Red Nacional de Mujeres) mène la localisation des résolutions 1325 et 1820 du CSNU dans le département du Cauca
6	Ann-Sofie Stude	Finlande	Gouvernement	Ambassadrice de la résolution 1325 au ministère des Affaires étrangères/ Chargée de la question FPS au niveau national
7	Nazi Burduladze	Géorgie	Société civile	Coordinatrice de projet, Women's Information Centre
8	Sopo Japaridze	Géorgie	Gouvernement	Conseiller du Premier ministre pour les droits de l'homme et l'égalité des sexes ; Coordinateur national du PAN 1325
9	Prof. Dr. Vennetia R. Danes	Indonésie	Gouvernement	Vice-ministre de la Protection des droits de la femme Ministère de l'Autonomisation des femmes et de la Protection de l'enfance (MoWE), Agence de coordination nationale du PAN 1325
10	Ruby Kholifah	Indonésie	Société civile	Asian Muslim Action Network, l'un des leaders du groupe de travail de la société civile indonésienne sur la résolution 1325
11	Catherine Chegero	Kenya	Gouvernement	Coordinatrice nationale du PAN Kenyan/ Ministère du Service, de la Jeunesse et du Genre
12	Emma Mogaka	Kenya	Société civile	Rural Women's Peace Link, leader de la société civile sur la localisation du PAN 1325 du CSNU et des résolutions connexes
13	Ruth Caesar	Libéria	Société civile	Women NGO Secretariat of Liberia, leader de la société civile sur le PAN et la localisation des résolutions 1325 et 1820
14	Vivian Innis	Libéria	Gouvernement	Chef du gouvernement pour la résolution 1325 du CSNU ; Ministère du Genre
15	Bandana Rana	Népal	Société civile	Membre - Comité de la CEDAW de l'ONU
16	Dr. Kiran Rupakheti	Népal	Gouvernement	Co-Secrétaire de la Commission nationale de planification
17	Nava Raj Adhikari	Népal	Société civile	1325 Action Group et Directrice exécutive de World Vision Advocacy Forum (WVAF)
18	Pinky Singh Rana	Népal	Société civile	1325 Action Group et Rural Women's Development and Unity Center (RUWDUC) et Samantha-Institute for Social and Gender Equality

<b>19</b>	Rishi Raj Bhandari	Népal	Gouvernement	Point focal pour le PAN sur la résolution 1325/Secrétaire conjointe du Ministère de la Paix et de la Reconstruction
<b>20</b>	Juna Gurung	Népal	Société civile locale	Activiste des droits des femmes et avocate, formatrice à la résolution 1325 du CSNU
<b>21</b>	Sri Krishna Poudel	Népal	Gouvernement local	Directrice administrative du district de Nuwakot
<b>22</b>	Bridget Osakwe	Nigeria	Société civile	West Africa Network for Peacebuilding – Nigeria
<b>23</b>	Idriss Mohammed	Nigeria	Gouvernement	Ministère de la Condition féminine et du Développement social
<b>24</b>	Jasmin Nario Galace	Philippines	Société civile	Centre for Peace Education/Women Engaged in Action on Resolution 1325, responsable du groupe de coordination de la société civile du PAN
<b>25</b>	Rebecca Baylosis	Philippines	Gouvernement	Commission philippine sur les femmes
<b>26</b>	Helen M. Rojas	Philippines	Gouvernement	Bureau du conseiller présidentiel pour le processus de paix
<b>27</b>	Gordana Subotic	Serbie	Société civile	Dea Dia, leader de la société civile sur le PAN 1325 et la localisation
<b>28</b>	Stojanka Lekic	Serbie	Gouvernement	Députée dans le district de Vojvodina ; Championne de la localisation
<b>29</b>	Nana Pratt	Sierra Leone	Société civile	National Organization for Women (NOW) Sierra Leone, leader de la société civile en charge du PAN 1325 et 1820 et de la localisation
<b>30</b>	Amara Sowa	Sierra Leone	Gouvernement	Ministère des Collectivités locales et du Développement rural (principal intervenant du programme de localisation)
<b>31</b>	Robinah Rubimbwa	Ouganda	Société civile	Coalition for Action on 1325, leader de la société civile sur le PAN et la localisation des résolutions 1325 et 1820 du CSNU
<b>32</b>	Rhoda Oroma	Ouganda	Gouvernement	Directrice adjointe de l'administration
<b>33</b>	Ella Lamakh	Ukraine	Société civile	Democracy Development Center, l'un des leaders de la société civile dans le plaidoyer en faveur des résolutions FPS
<b>34</b>	Svitlana Zakrynytska	Ukraine	ONU Femmes	Analyste de projet FPS, ONU Femmes
<b>35</b>	Harriette Williams Bright	Etats-Unis	ONU Femmes	Experte politique, Section Paix et sécurité, ONU Femmes
<b>36</b>	Mavic Cabrera-Balleza	Philippines	GNWP	Directrice générale
<b>37</b>	Agnieszka Fal-Dutra Santos	Pologne	GNWP	Coordinatrice de programme
<b>38</b>	Prativa Khanal	Népal	GNWP	Cora Weiss Fellow
<b>39</b>	Runhan Tian	Chine	GNWP	Stagiaire pour la recherche et le plaidoyer



Aimez-vous ce que nous faisons?  
Soutenez- nous!

Faites un don pour soutenir le travail de GNWP! Vous pouvez le faire ici.



Suivez-nous sur les réseaux sociaux et partagez notre travail !



Devenez membre – si vous êtes une organisation active dans le plaidoyer et l'action de l'agenda femme, paix et sécurité, et vous voulez devenir notre membre – **postulez dès aujourd'hui!**